

R

EGARD SUR ...

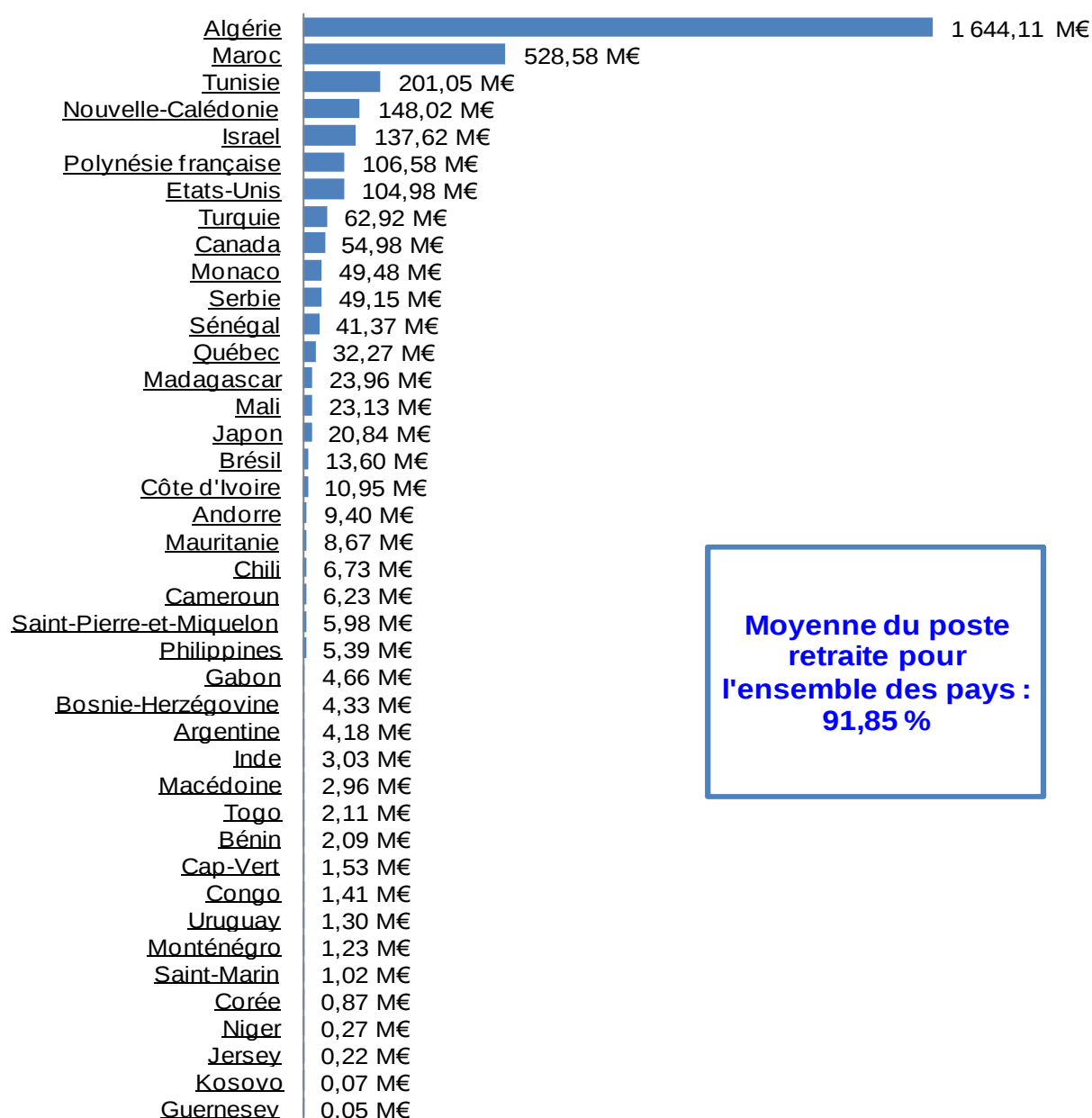


... Les prestations servies entre 2010 et 2019 en application des accords bilatéraux et décrets de coordination de sécurité sociale dont la France est partie

Chaque année, les paiements effectués par la France en application des règlements européens et accords internationaux de sécurité sociale sont détaillés dans le rapport statistique. Sont successivement décrits les prestations servies par la France (les soins de santé, les prestations en espèces d'incapacité temporaire, les prestations familiales, la retraite, l'invalidité...) mais aussi les détachements de travailleurs (léislation applicable), les flux financiers Etranger-France et enfin les mouvements migratoires.

« Regard sur » permet d'avoir une vision synthétique des paiements effectués par la France vers un pays donné, selon les risques visés, avec un historique complet sur 10 années. Ainsi, le Cleiss répond favorablement aux nombreux lecteurs ou partenaires qui lui ont fait part de leurs souhaits de pouvoir consulter des présentations chiffrées par pays.

Les prestations servies par la France hors pays de l'UE-EEE-Suisse en 2019 (en millions d'€)



**Moyenne du poste
retraite pour
l'ensemble des pays :
91,85 %**



➤ Direction des Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Quelques notions pour mieux comprendre les chiffres....

Soins de santé et contrôles médicaux (ou prestations en nature) : Prestations servies à des assurés des régimes français qui ont eu besoin de se faire soigner à l'étranger, dans un Etat lié à la France par un accord international de sécurité sociale :

- lors d'un séjour temporaire (soins urgents) ;
- ou pour y entreprendre ou y poursuivre des soins prévus (soins programmés) ;
- ou encore parce qu'ils résident à l'étranger (soins liés à la résidence).

Incapacité temporaire (prestations en espèces) : Prestations versées, sous réserve de remplir les conditions d'ouvertures des droits par l'Assurance maladie aux travailleurs pour compenser la perte de salaire pendant un arrêt de travail (maladie, maternité et/ou paternité, accidents du travail ou maladies professionnelles).

Prestations familiales : Il s'agit de prestations familiales payées (directement ou indirectement) aux familles demeurées dans le pays d'origine du travailleur occupé en France. Les accords bilatéraux prévoient le paiement des PF selon un barème fixé d'un commun accord entre les autorités compétentes des deux pays. Il s'agit également de PF versées aux travailleurs détachés accompagnés de leurs enfants, ainsi que pour l'Algérie, de PF versées aux enfants à charge de titulaires de rentes AT-MP.

Pour plus de précisions, suivre le lien suivant : [**PF dans le cadre des accords bilatéraux**](#)

Rente AT-MP : Revenu attribué pour réparation d'un dommage à la suite d'une incapacité permanente, partielle ou totale due à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Pension d'invalidité : Prolongement de l'assurance maladie, l'assurance invalidité a pour objet d'accorder à l'assuré invalide une pension en compensation de la perte de salaire qui résulte de la réduction de la capacité de travail ou de gain.

Pension de vieillesse : Revenu perçu par la personne ayant liquidé sa retraite.

Retraite complémentaire : Comme son nom l'indique, elle complète la retraite de base (pension de vieillesse). Elle s'évalue également en fonction du nombre de trimestres de cotisations, tout en étant basée sur un système de points. La caisse de retraite complémentaire à laquelle l'assuré est rattaché dépend de son statut professionnel.

Allocation de veuvage : Cette allocation a pour objectif d'apporter une aide financière temporaire aux personnes veuves qui ne remplissent pas les conditions d'âge pour bénéficier d'une pension de réversion. Elle est attribuée sous certaines conditions, pour une durée limitée.

Capital décès : prestation en espèces d'assurance décès versée sous forme d'indemnité, par ordre de priorité aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective totale et permanente de l'assuré.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

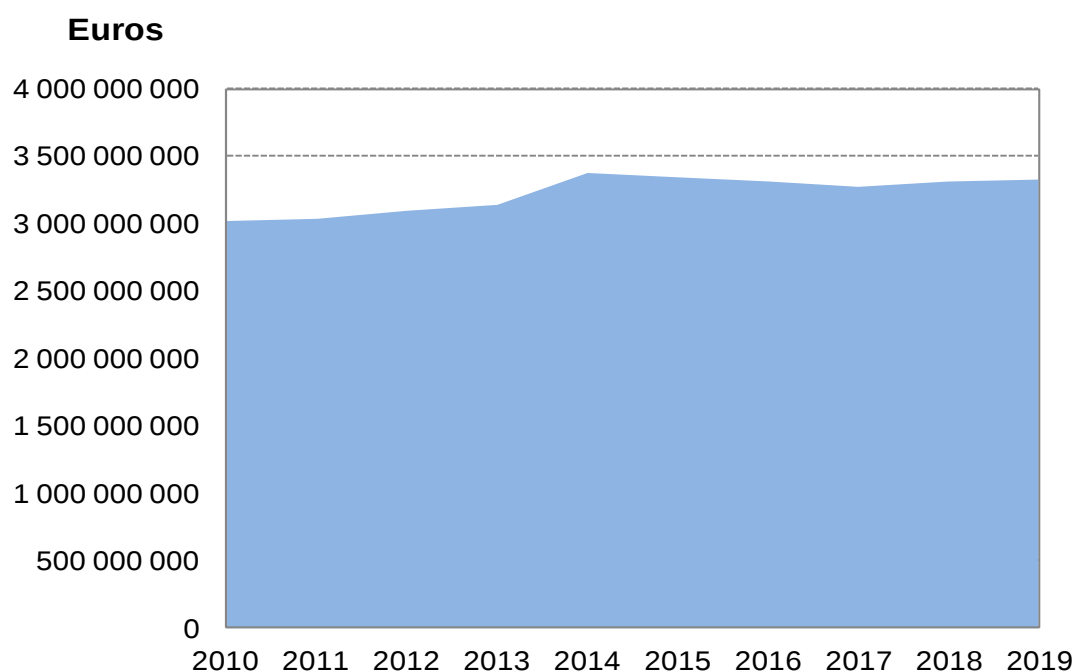
EGARD SUR ...



... les prestations servies entre 2010 et 2019 en application des accords bilatéraux et décrets de coordination de sécurité sociale dont la France est partie

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Les 5 premiers pays bénéficiaires de ces prestations (Algérie, Maroc, Tunisie, Nouvelle-Calédonie, Israël) représentent à eux seuls 79,93 % des paiements, les 36 autres pays signataires se partageant les 20,07 % restants.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de la zone Hors UE-EEE-Suisse sont passés d'environ 3,02 milliards euros en 2010 à près de 3,33 milliards d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 1,1 %.

Historique des paiements effectués par la France vers la zone Hors UE-EEE-Suisse

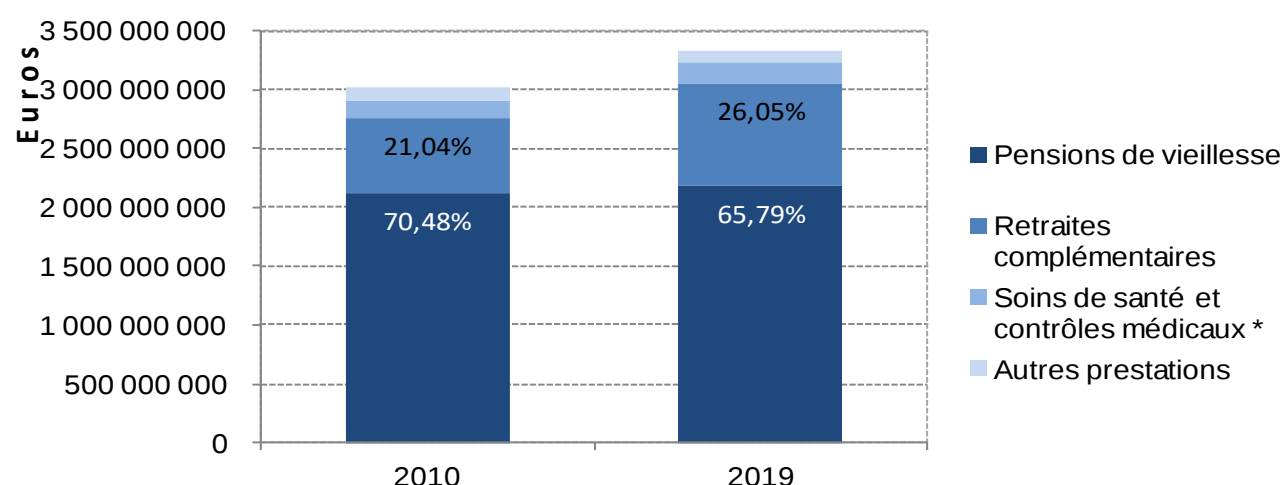
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	139 926 150	6 302 452	5 368 890	82 944 462	6 684 731	2 128 585 294	635 364 253	15 001 087	3 020 177 319
2011	119 356 078	5 045 151	5 487 651	75 658 924	6 239 458	2 165 990 849	643 486 230	15 197 575	3 036 461 917
2012	87 551 298	4 429 516	4 803 283	70 394 187	6 390 915	2 247 967 281	660 099 203	14 653 350	3 096 289 033
2013	102 825 569	3 893 051	5 063 651	73 762 132	5 274 239	2 265 553 508	662 975 314	20 650 544	3 139 998 008
2014	261 481 495	3 612 448	4 296 562	74 392 627	5 300 632	2 286 233 114	716 598 703	24 540 421	3 376 456 003
2015	190 416 859	3 678 394	4 116 221	74 019 226	5 541 723	2 284 022 033	758 144 319	24 440 943	3 344 379 718
2016	182 377 398	3 576 303	3 284 548	74 668 351	5 395 804	2 266 509 212	754 364 182	23 599 596	3 313 775 393
2017	212 056 779	2 948 863	4 052 270	70 748 989	5 447 922	2 214 093 524	748 526 231	15 858 870	3 273 733 447
2018	148 028 093	3 420 034	5 223 310	72 669 184	5 359 512	2 249 422 450	820 375 352	8 685 404	3 313 183 337
2019	184 836 849	3 881 571	4 721 013	69 235 846	4 853 475	2 189 063 814	866 990 885	3 964 053	3 327 547 507
2010 à 2019	1 628 856 567	40 787 783	46 417 398	738 493 927	56 488 411	22 297 441 079	7 266 924 672	166 591 844	32 242 001 682
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	3,1%	-5,2%	-1,4%	-2,0%	-3,5%	0,3%	3,5%	-13,7%	1,1%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 184,84 million(s) remboursés en 2019 par la France, 88,4 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 91,8% du total des prestations versées par la France Hors UE-EEE-Suisse contre 91,5% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 10,6 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



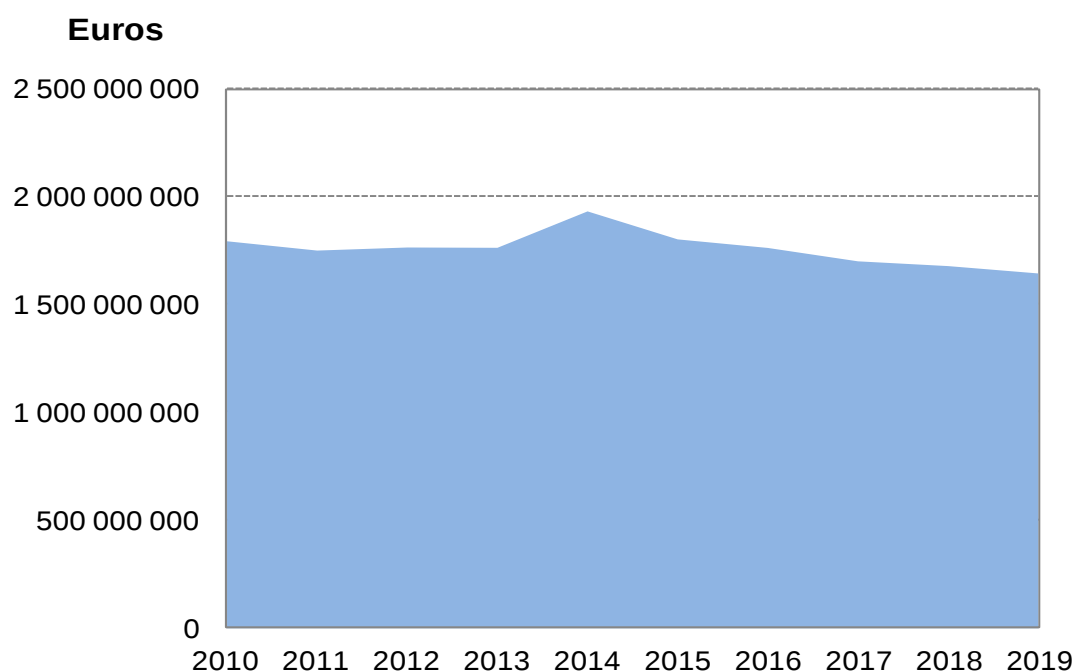
... les prestations servies en **Algérie** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/02/1982)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 49,4 % de ce montant est versé en Algérie, ce qui positionne le pays au 1er rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de l'Algérie sont passés d'environ 1,79 milliard euros en 2010 à près de 1,64 milliard d'euros en 2019 soit une diminution annuelle moyenne de 1 %.

Historique des paiements effectués par la France vers l'Algérie

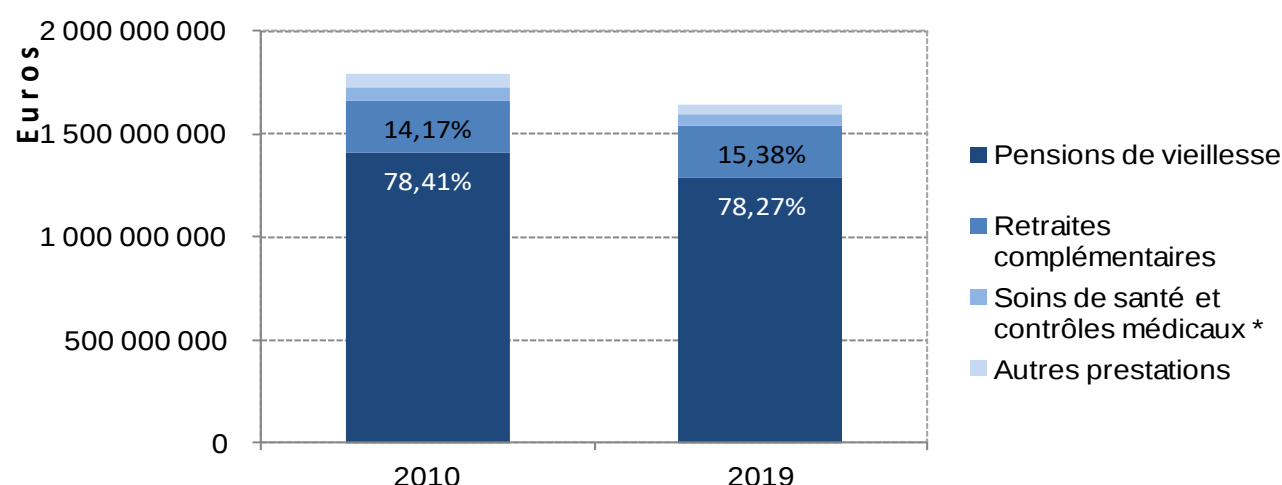
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	69 439 437	1 071 641	281 444	50 277 376	2 380 402	1 406 106 069	254 169 117	9 460 852	1 793 186 338
2011	38 688 882	954 153	219 794	44 738 052	1 893 488	1 403 477 553	250 659 785	9 503 954	1 750 135 660
2012	2 432 429	911 154	162 965	41 308 949	1 991 269	1 447 029 750	261 055 341	9 467 662	1 764 359 519
2013	2 141 537	704 583	130 451	44 940 208	1 484 455	1 439 849 564	260 608 368	13 109 365	1 762 968 531
2014	162 830 268	624 301	97 109	45 872 807	1 310 850	1 433 116 171	272 072 393	15 735 038	1 931 658 936
2015	57 633 847	653 760	82 024	46 290 260	1 310 553	1 408 732 583	272 159 580	15 169 593	1 802 032 201
2016	60 758 035	653 591	45 275	45 443 076	1 146 567	1 377 653 096	262 072 714	14 552 143	1 762 324 496
2017	78 418 652	496 028	54 453	43 018 770	983 102	1 316 640 536	251 359 424	9 285 485	1 700 256 451
2018	39 394 689	563 489	48 701	43 556 276	932 799	1 338 472 447	249 723 043	5 516 219	1 678 207 663
2019	60 319 543	701 991	34 808	40 444 669	781 803	1 286 914 603	252 850 824	2 059 725	1 644 107 965
2010 à 2019	572 057 317	7 334 691	1 157 024	445 890 443	14 215 289	13 857 992 372	2 586 730 590	103 860 036	17 589 237 761
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-1,6%	-4,6%	-20,7%	-2,4%	-11,6%	-1,0%	-0,1%	-15,6%	-1,0%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 60,32 million(s) remboursés en 2019 par la France, 96,2 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 93,7% du total des prestations versées par la France en Algérie contre 92,6% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont diminué en 10 ans de 7,3 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



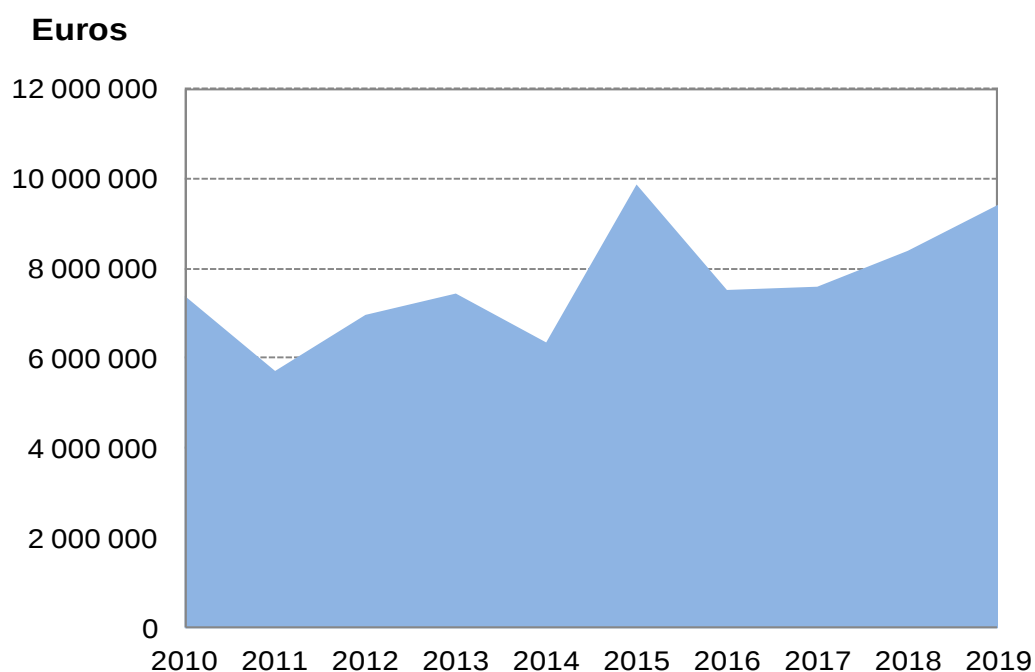
... les prestations servies en **Andorre** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/06/2003)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Andorre, ce qui positionne le pays au 19e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de l'Andorre sont passés d'environ 7,38 millions d'euros en 2010 à près de 9,40 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 2,7 %.

Historique des paiements effectués par la France vers Andorre

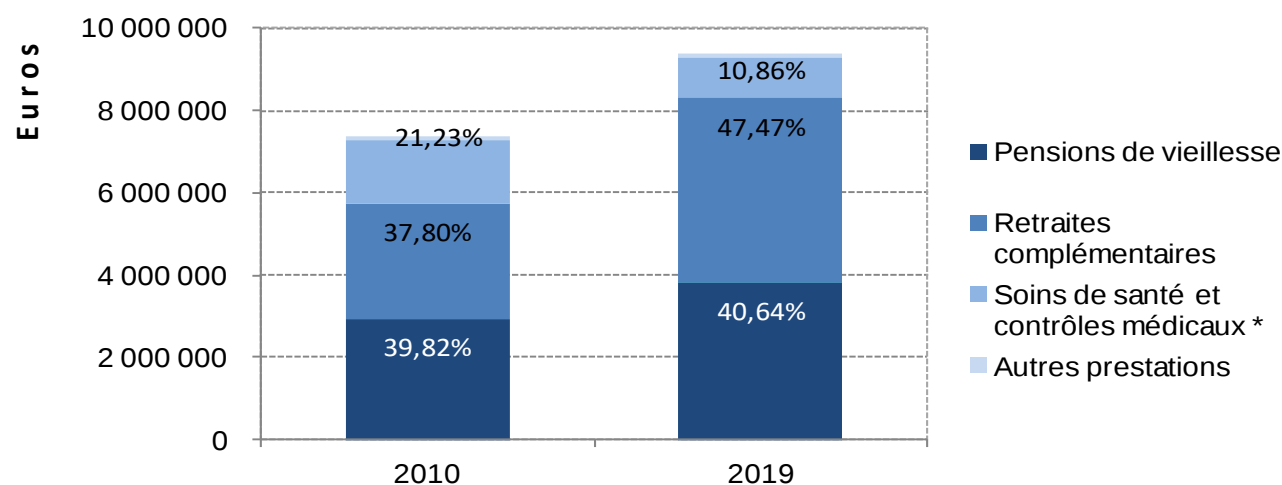
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	1 566 806	1 135	4 461	58 884	20 884	2 938 931	2 789 577	0	7 380 679
2011	75 548	1 976	6 186	52 861	16 625	2 941 963	2 618 273	0	5 713 432
2012	1 222 399	1 934	6 331	20 248	12 304	3 057 844	2 638 301	0	6 959 361
2013	1 428 284	2 500	4 615	29 611	20 379	3 208 950	2 738 974	0	7 433 313
2014	132 036	5 508	5 228	16 927	18 691	3 302 636	2 866 133	0	6 347 160
2015	3 514 976	3 710	4 657	35 069	7 820	3 301 975	2 986 739	0	9 854 946
2016	985 897	3 470	5 113	24 933	20 439	3 387 297	3 085 686	0	7 512 836
2017	1 035 482	5 066	9 405	63 069	41 380	3 365 531	3 063 822	1 138	7 584 893
2018	1 093 762	18 804	75 968	44 460	27 036	3 607 322	3 513 463	0	8 380 816
2019	1 021 604	26 098	0	37 441	33 093	3 821 615	4 463 916	0	9 403 767
2010 à 2019	12 076 793	70 202	121 963	383 504	218 651	32 934 064	30 764 884	1 138	76 571 201
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-4,6%	41,7%	-100,0%	-4,9%	5,2%	3,0%	5,4%	-	2,7%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 1,02 million(s) remboursés en 2019 par la France, 86,7 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 88,1% du total des prestations versées par la France en Andorre contre 77,6% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 44,6 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



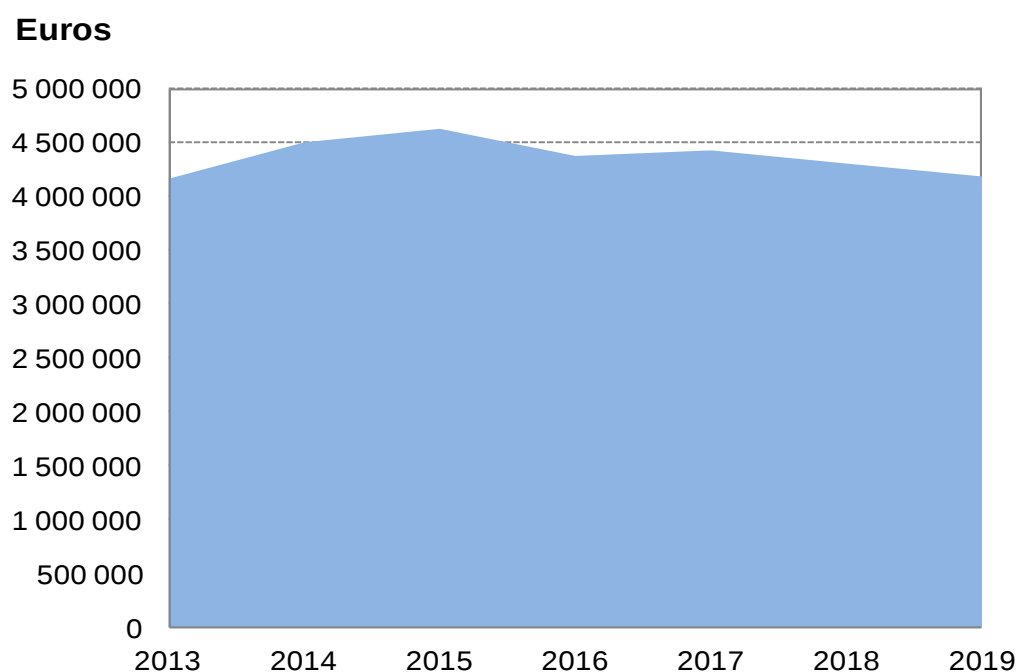
... les prestations servies en **Argentine** entre 2013 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/11/2012)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Argentine, ce qui positionne le pays au 27e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 7 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de l'Argentine sont passés d'environ 4,16 millions d'euros en 2013 à près de 4,18 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 0,1 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers l' Argentine

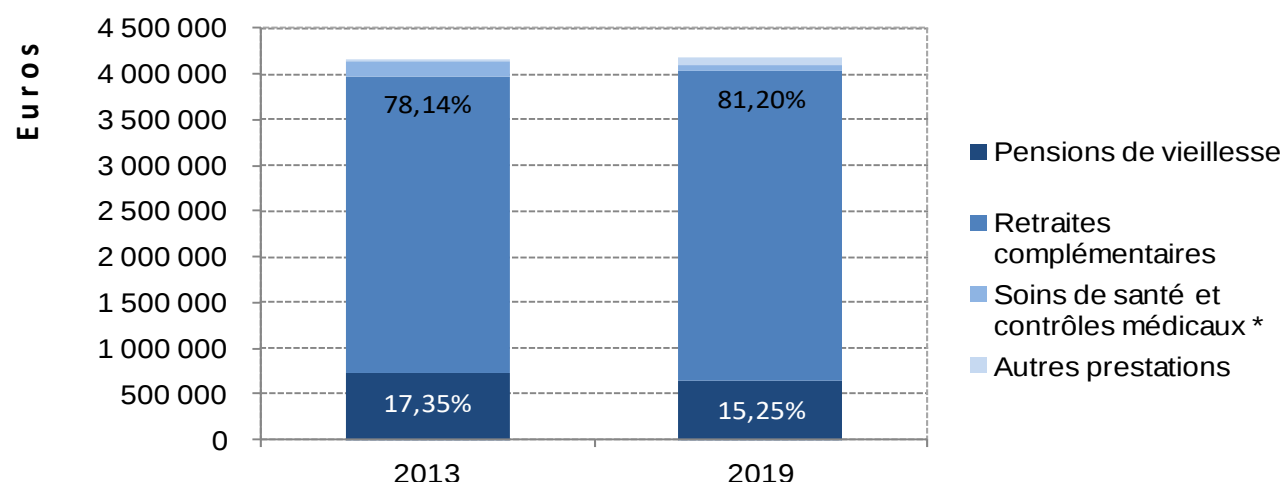
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2013	162 461	0	0	14 624	10 470	721 861	3 251 064	0	4 160 480
2014	187 503	0	0	47 750	4 713	731 102	3 526 544	0	4 497 612
2015	193 221	3 945	1 477	70 799	5 654	765 299	3 582 413	0	4 622 808
2016	152 734	12 427	0	43 626	0	689 860	3 472 748	0	4 371 395
2017	107 240	0	0	94 202	19 673	648 743	3 553 404	0	4 423 262
2018	82 318	0	1 308	66 044	14 217	709 147	3 428 190	0	4 301 223
2019	68 912	4 445	0	52 413	22 315	637 828	3 395 503	0	4 181 417
2013 à 2019	954 390	20 817	2 785	389 459	77 040	4 903 840	24 209 866	0	30 558 197
Taux d'évolution annuel moyen (sur 7 ans)	-13,3%	-	-	23,7%	13,4%	-2,0%	0,7%	-	0,1%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 68 912 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2013 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,5% du total des prestations versées par la France en Argentine contre 95,5% en 2013. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations sont restés stables en 7 ans.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



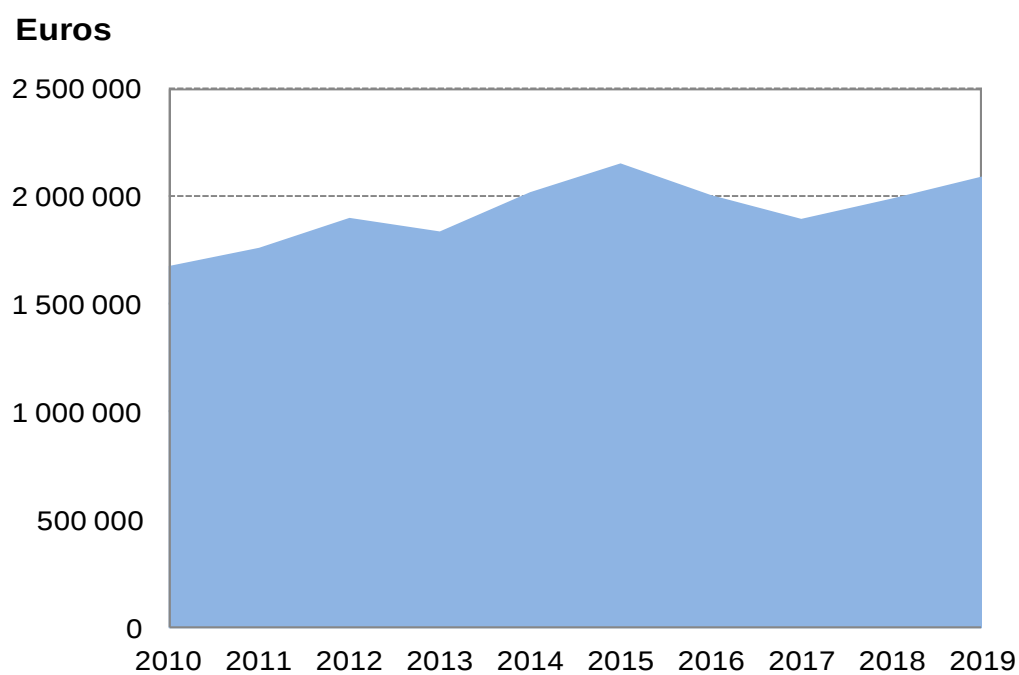
... les prestations servies au **Bénin** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/09/1981)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Bénin, ce qui positionne le pays au 31e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Bénin sont passés d'environ 1,68 million d'euros en 2010 à près de 2,09 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 2,5 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Bénin

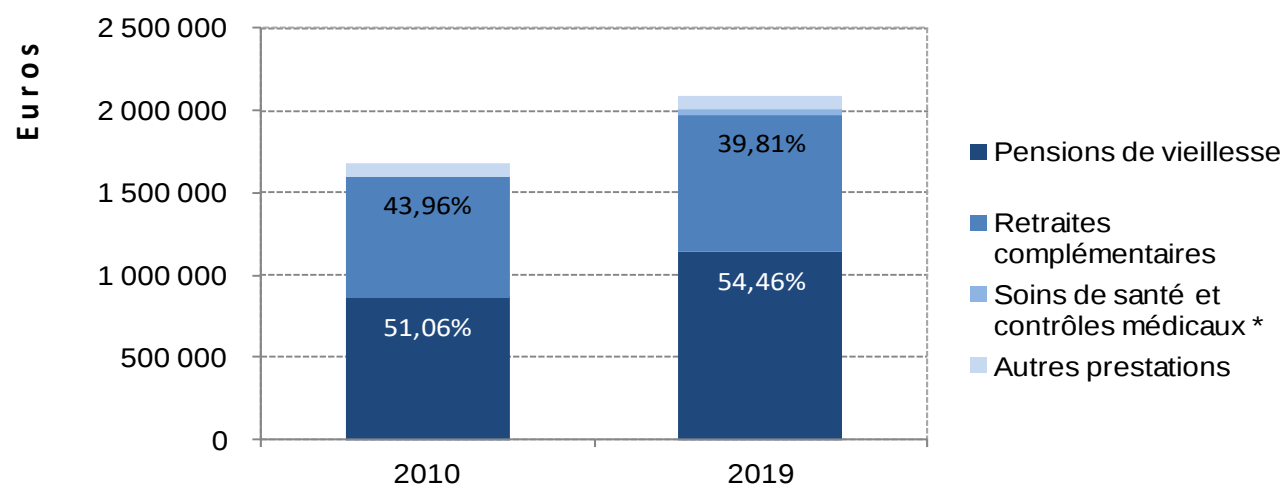
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	6 122	0	40 080	20 497	856 869	737 675	16 969	1 678 212
2011	38 692	10 932	0	48 477	20 865	912 865	717 321	13 646	1 762 797
2012	77 927	4 558	0	43 285	21 304	1 029 635	724 753	0	1 901 462
2013	70 901	7 578	0	38 603	2 520	1 023 087	695 886	0	1 838 575
2014	72 036	4 641	0	32 784	0	1 159 229	750 769	1 189	2 020 648
2015	51 779	9 003	0	47 098	0	1 200 966	840 465	4 625	2 153 935
2016	47 724	6 331	0	61 628	0	1 152 060	739 478	0	2 007 220
2017	57 545	7 877	0	50 104	12 611	1 110 050	658 624	0	1 896 811
2018	43 273	7 413	0	54 196	14 034	1 107 830	764 011	0	1 990 757
2019	37 472	2 795	0	49 649	26 472	1 139 978	833 377	3 415	2 093 158
2010 à 2019	497 348	67 250	0	465 903	118 302	10 692 569	7 462 359	39 843	19 343 574
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-8,3%	-	2,4%	2,9%	3,2%	1,4%	-16,3%	2,5%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 37 472 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 94,3% du total des prestations versées par la France au Bénin contre 95% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 23,8 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



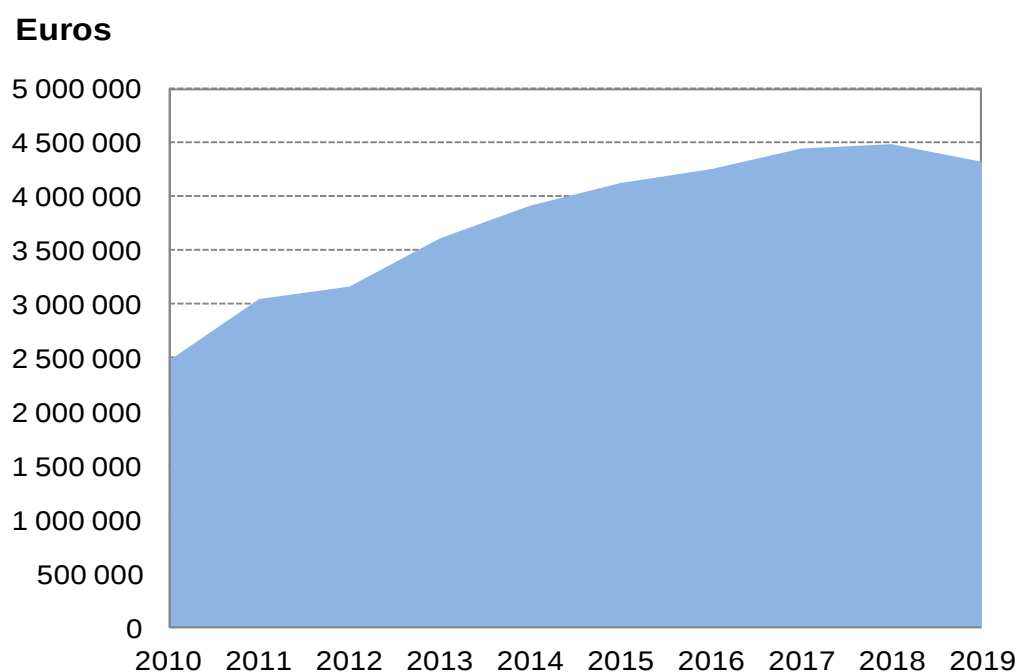
... les prestations servies en **Bosnie-Herzégovine** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 04/12/2003)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Bosnie-Herzégovine, ce qui positionne le pays au 26e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de la Bosnie-Herzégovine sont passés d'environ 2,48 millions d'euros en 2010 à près de 4,33 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 6,4 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers la Bosnie-Herzégovine

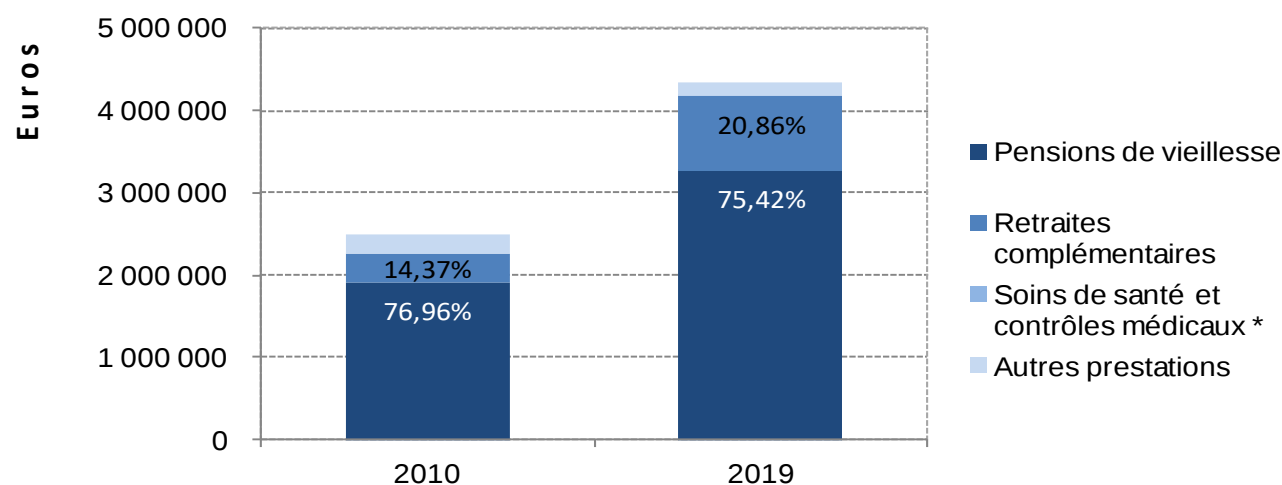
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	30 487	1 009	154 590	18 937	1 910 081	356 625	10 218	2 481 946
2011	20 320	31 070	1 081	135 221	27 693	2 361 425	473 676	4 622	3 055 107
2012	24 532	35 022	1 426	123 624	21 384	2 378 242	586 440	0	3 170 669
2013	9 100	30 787	601	149 746	21 706	2 656 161	737 519	11 957	3 617 577
2014	17 364	21 312	0	141 845	14 031	2 925 977	795 146	6 021	3 921 696
2015	25 569	27 177	0	144 808	22 710	3 015 156	880 848	15 663	4 131 931
2016	25 265	21 296	0	124 397	22 884	3 136 115	882 326	48 198	4 260 482
2017	16 296	11 713	0	140 253	14 046	3 335 782	911 048	22 917	4 452 055
2018	19 577	37 625	0	117 030	21 977	3 393 345	890 093	12 744	4 492 390
2019	11 362	32 883	0	108 038	0	3 264 723	903 149	8 615	4 328 770
2010 à 2019	169 386	279 371	4 117	1 339 551	185 367	28 377 006	7 416 870	140 954	37 912 622
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	0,8%	-100,0%	-3,9%	-100,0%	6,1%	10,9%	-1,9%	6,4%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 11 362 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,3% du total des prestations versées par la France en Bosnie-Herzégovine contre 91,3% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 83,9 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



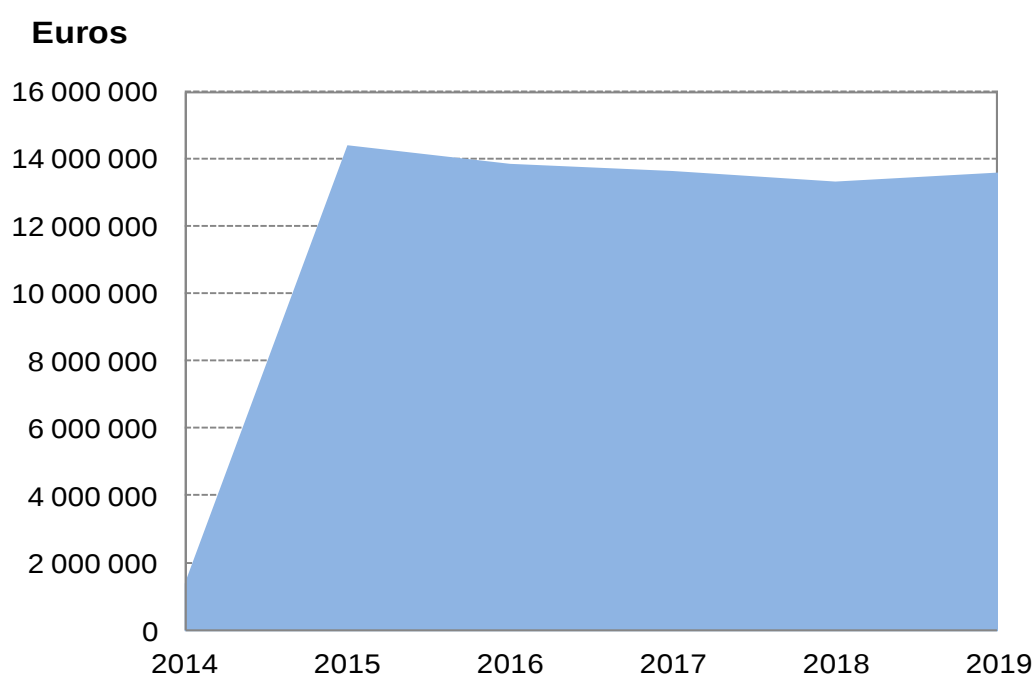
... les prestations servies au **Brésil** entre 2014 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/09/2014)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Brésil, ce qui positionne le pays au 17e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 6 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Brésil sont passés d'environ 1,41 million d'euros en 2014 à près de 13,60 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 57,3 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

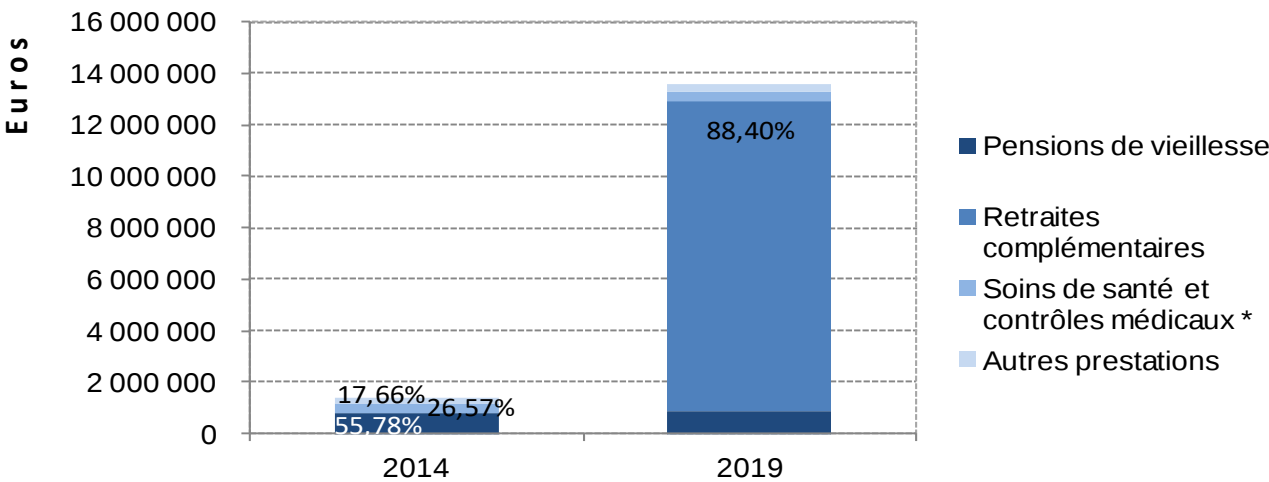
Historique des paiements effectués par la France vers le Brésil

Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2014	374 986	0	3 653	117 863	118 858	787 294	0	8 837	1 411 491
2015	370 233	2 724	0	130 428	102 118	766 757	13 034 295	0	14 406 554
2016	418 215	8 508	3 114	98 408	149 248	772 665	12 405 514	0	13 855 672
2017	411 974	0	2 603	184 159	148 366	799 775	12 095 908	0	13 642 784
2018	548 604	6 809	393	153 290	123 464	855 664	11 640 173	1 702	13 330 097
2019	412 209	10 603	367	153 822	113 509	886 289	12 020 359	0	13 597 159
2014 à 2019	2 536 221	28 644	10 129	837 970	755 563	4 868 443	61 196 248	10 539	70 243 757
Taux d'évolution annuel moyen (sur 6 ans)	1,9%	-	-36,8%	5,5%	-0,9%	2,4%	-	-100,0%	57,3%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux". A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,41 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2014 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 94,9% du total des prestations versées par la France au Brésil contre 55,8% en 2014. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 6 ans par 16,4.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique
«**Documentation - Etudes et analyses**»

Regard sur..., janvier 2021 **ISSN 2739-4816**

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



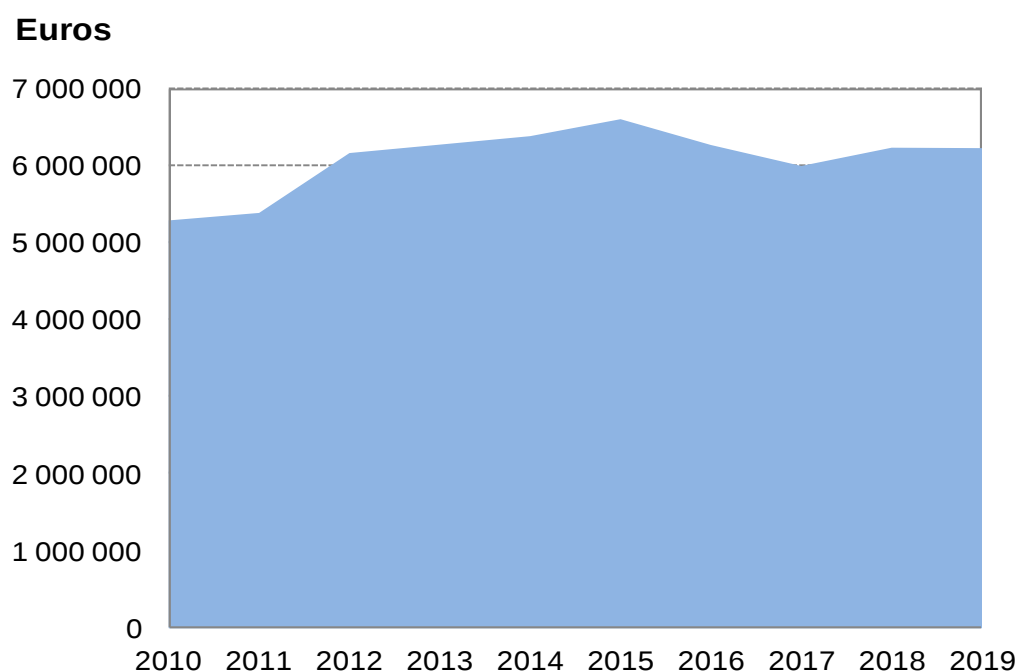
... les prestations servies au **Cameroun** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/03/1992)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Cameroun, ce qui positionne le pays au 22e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination du Cameroun sont passés d'environ 5,29 millions d'euros en 2010 à près de 6,23 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 1,8 %.

Historique des paiements effectués par la France vers le Cameroun

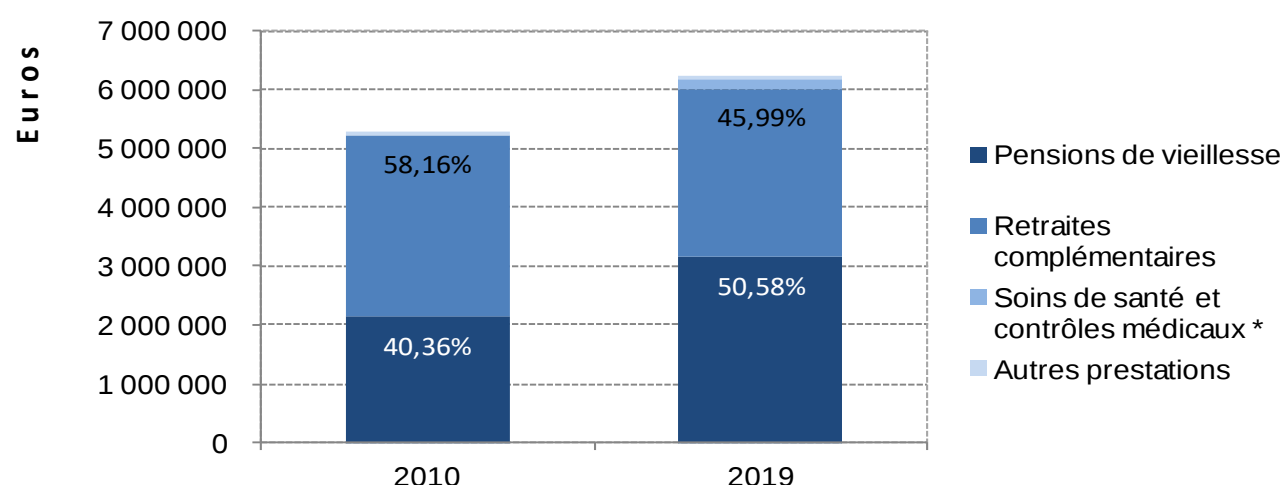
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	2 335	0	38 748	25 488	2 136 242	3 078 102	11 944	5 292 859
2011	74 400	2 535	0	37 614	7 168	2 336 120	2 926 457	5 786	5 390 080
2012	126 489	5 262	0	43 330	6 275	2 673 117	3 308 702	4 100	6 167 275
2013	138 635	6 265	0	60 836	1 577	3 008 714	3 039 808	20 751	6 276 586
2014	132 465	3 635	0	40 265	13 198	3 039 640	3 142 643	15 007	6 386 853
2015	156 590	9 045	0	43 752	25 577	3 138 302	3 206 102	27 232	6 606 600
2016	117 219	9 061	0	38 398	31 729	3 226 881	2 848 507	0	6 271 794
2017	135 220	5 555	0	38 336	40 786	3 157 255	2 608 571	14 192	5 999 916
2018	134 211	11 443	3 599	28 201	51 079	3 136 770	2 864 546	6 830	6 236 681
2019	142 004	3 607	595	30 278	32 290	3 151 477	2 865 676	5 192	6 231 118
2010 à 2019	1 157 233	58 744	4 194	399 759	235 167	29 004 518	29 889 115	111 033	60 859 761
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	5,0%	-	-2,7%	2,7%	4,4%	-0,8%	-8,8%	1,8%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,14 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,6% du total des prestations versées par la France au Cameroun contre 98,5% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 15,4 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



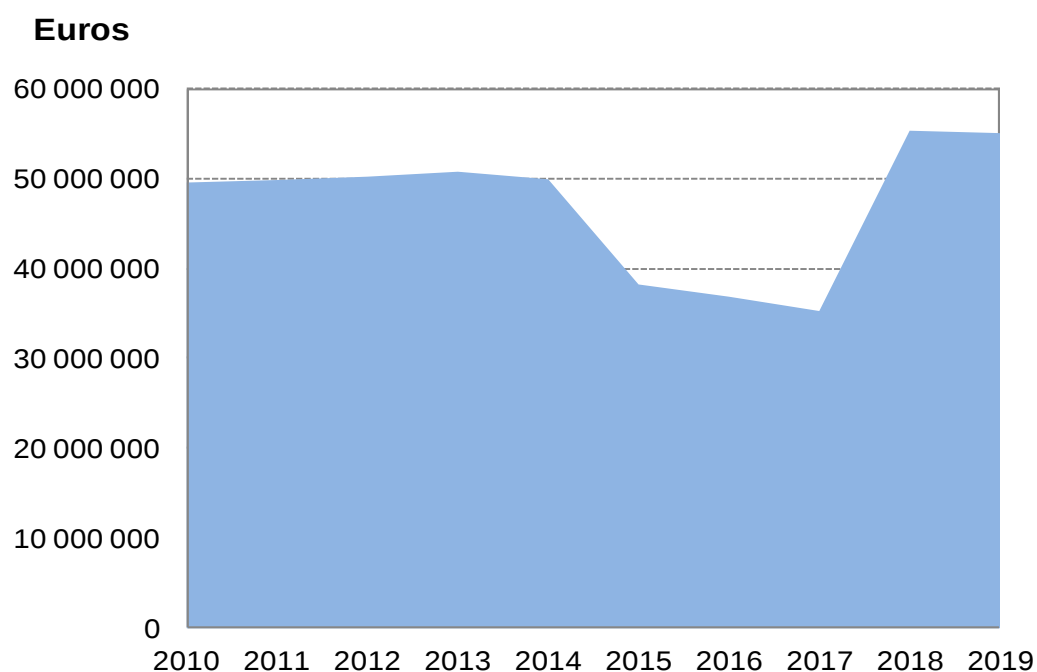
... les prestations servies au **Canada** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 09/02/1979)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 1,7 % de ce montant est versé au Canada, ce qui positionne le pays au 9e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Canada sont passés d'environ 49,5 millions d'euros en 2010 à près de 54,98 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 1,2 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Canada

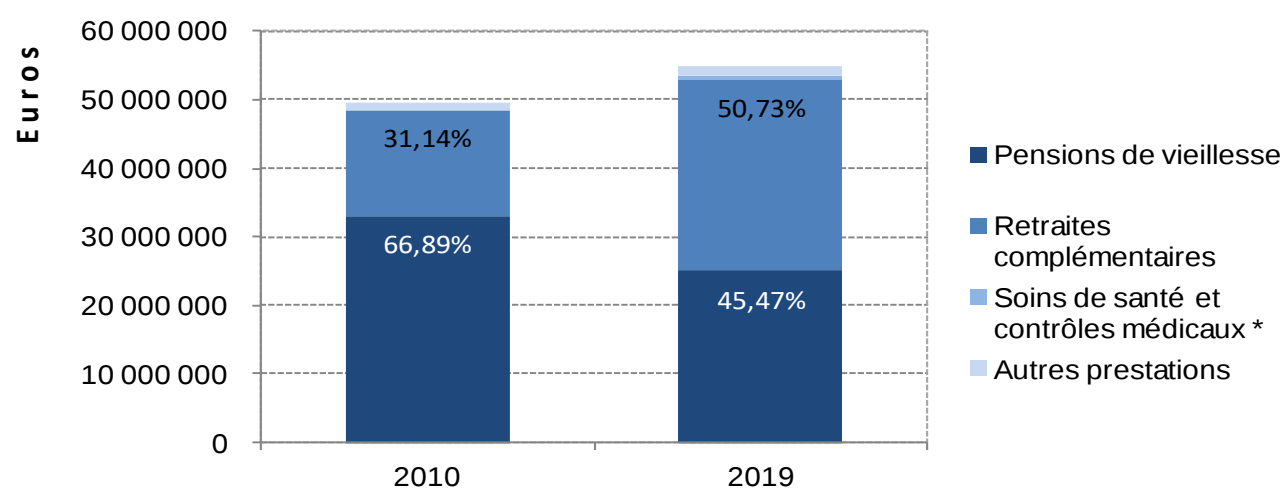
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0	0	870 637	102 367	33 112 417	15 413 983	0	49 499 403
2011	625 799	0	0	817 443	133 387	32 590 590	15 610 907	0	49 778 126
2012	899 920	0	0	760 246	157 390	32 516 074	15 810 460	6 595	50 150 685
2013	726 069	0	0	992 877	121 750	31 751 197	17 089 872	17 381	50 699 145
2014	500 783	0	0	937 668	147 639	30 574 072	17 684 315	13 851	49 858 327
2015	763 020	0	0	966 286	207 366	29 627 533	6 603 780	10 219	38 178 203
2016	544 852	4 122	0	952 492	293 942	28 458 204	6 561 183	2 340	36 817 136
2017	598 560	23 068	0	950 667	299 423	26 574 344	6 768 372	11 123	35 225 556
2018	507 414	132 376	0	983 406	257 760	26 755 428	26 601 823	12 592	55 250 799
2019	551 757	139 150	0	947 872	444 261	25 002 374	27 891 934	6 336	54 983 685
2010 à 2019	5 718 174	298 715	0	9 179 593	2 165 285	296 962 233	156 036 630	80 436	470 441 065
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	0,9%	17,7%	-3,1%	6,8%	-	1,2%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,55 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,2% du total des prestations versées par la France au Canada contre 98% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 9 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



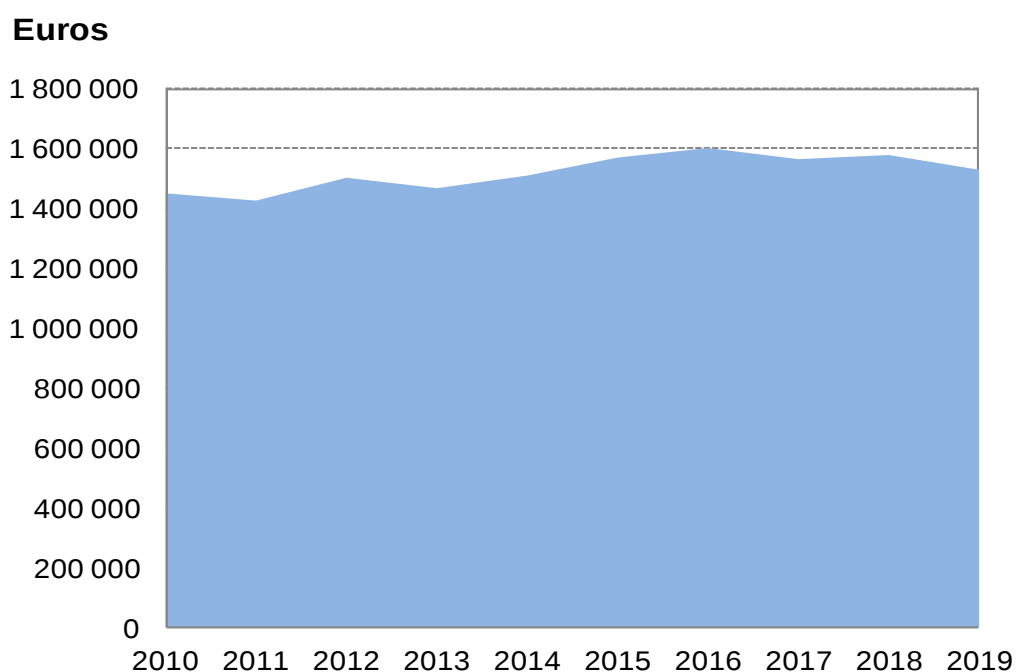
... les prestations servies au **Cap-Vert** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/04/1983)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Cap-Vert, ce qui positionne le pays au 32e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Cap-Vert sont passés d'environ 1,45 million d'euros en 2010 à près de 1,53 million d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 0,6 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Cap-Vert

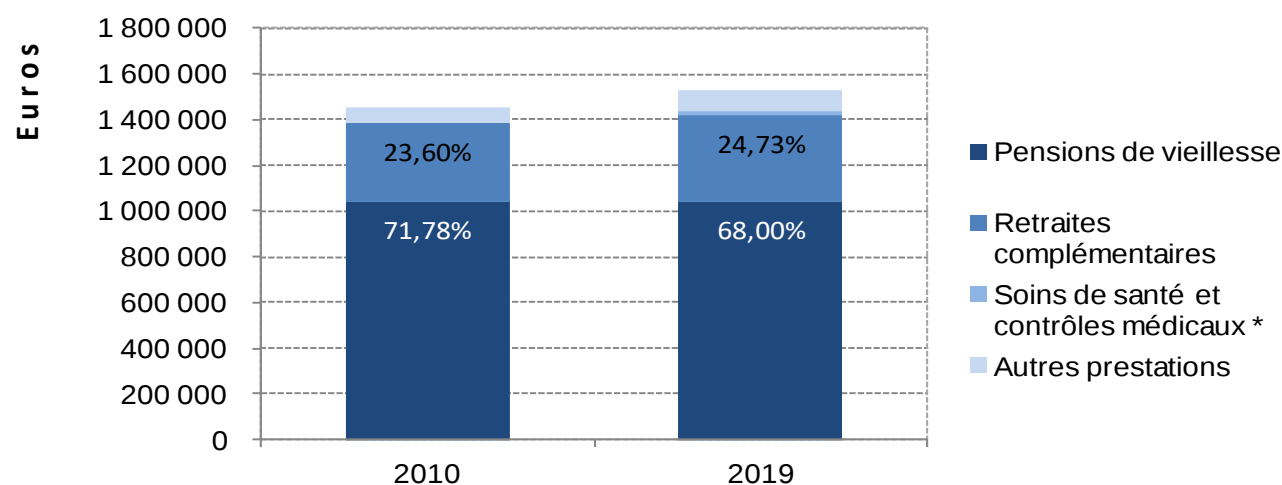
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	25 054	2 704	35 373	3 788	1 040 195	341 935	0	1 449 048
2011	7 936	3 600	1 735	36 744	3 852	1 050 995	319 886	0	1 424 748
2012	12 276	7 364	1 386	38 169	8 030	1 091 070	330 339	12 312	1 500 946
2013	10 652	9 652	1 395	38 072	3 995	1 083 359	318 951	0	1 466 077
2014	7 639	17 658	688	39 924	1 337	1 082 305	351 031	7 666	1 508 248
2015	10 622	15 284	886	37 439	0	1 151 577	352 308	0	1 568 116
2016	12 150	11 637	405	24 967	2 791	1 157 096	376 523	14 454	1 600 023
2017	17 000	18 802	433	23 880	0	1 167 160	334 539	1 135	1 562 949
2018	22 678	17 939	622	38 691	0	1 131 128	365 677	0	1 576 736
2019	20 862	71 432	0	18 730	0	1 038 808	377 782	0	1 527 614
2010 à 2019	121 815	198 423	10 253	331 991	23 793	10 993 694	3 468 971	35 566	15 184 505
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	12,3%	-100,0%	-6,8%	-100,0%	0,0%	1,1%	-	0,6%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 20 862 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 92,7% du total des prestations versées par la France au Cap-Vert contre 95,4% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations sont restés stables en 10 ans.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



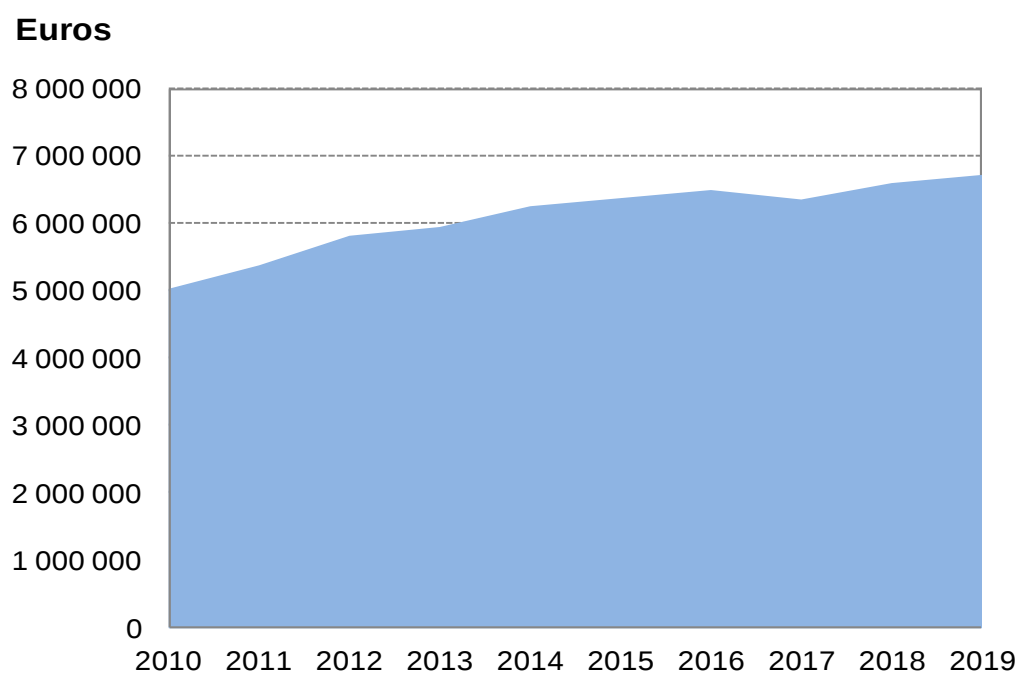
... les prestations servies au **Chili** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/09/2001)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Chili, ce qui positionne le pays au 21^e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Chili sont passés d'environ 5,04 millions d'euros en 2010 à près de 6,73 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 3,3 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Chili

Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales **	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0		61 500	19 435	3 349 828	1 608 184	0	5 038 947
2011	115 032	0		68 446	42 549	3 454 532	1 706 379	0	5 386 939
2012	381 490	0		55 821	18 820	3 571 314	1 798 415	0	5 825 859
2013	266 829	0		61 881	16 479	3 624 416	1 986 698	0	5 956 302
2014	201 005	0		37 710	13 652	3 798 081	2 213 739	0	6 264 187
2015	362 105	0		40 717	11 654	3 710 926	2 259 262	0	6 384 663
2016	202 788	1 277		48 290	11 662	3 911 152	2 329 747	0	6 504 916
2017	298 544	1 400		67 502	25 081	3 764 245	2 207 303	0	6 364 075
2018	242 779	64		35 538	29 785	3 774 425	2 521 716	3 415	6 607 722
2019	223 462	0		76 039	23 962	3 802 666	2 603 195	0	6 729 325
2010 à 2019	2 294 034	2 741		553 443	213 080	36 761 585	21 234 638	3 415	61 062 935
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	2,4%	2,4%	1,4%	5,5%	-	3,3%

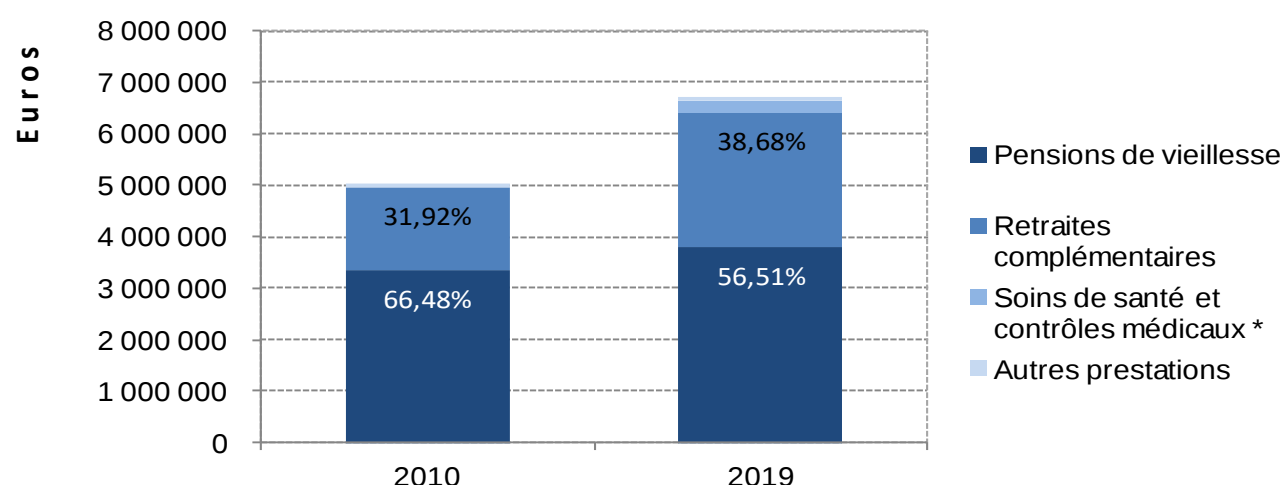
AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,22 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

** Les prestations familiales ne sont pas visées dans l'accord bilatéral de sécurité sociale entre la France et le pays concerné

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 95,2% du total des prestations versées par la France au Chili contre 98,4% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 29,2 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



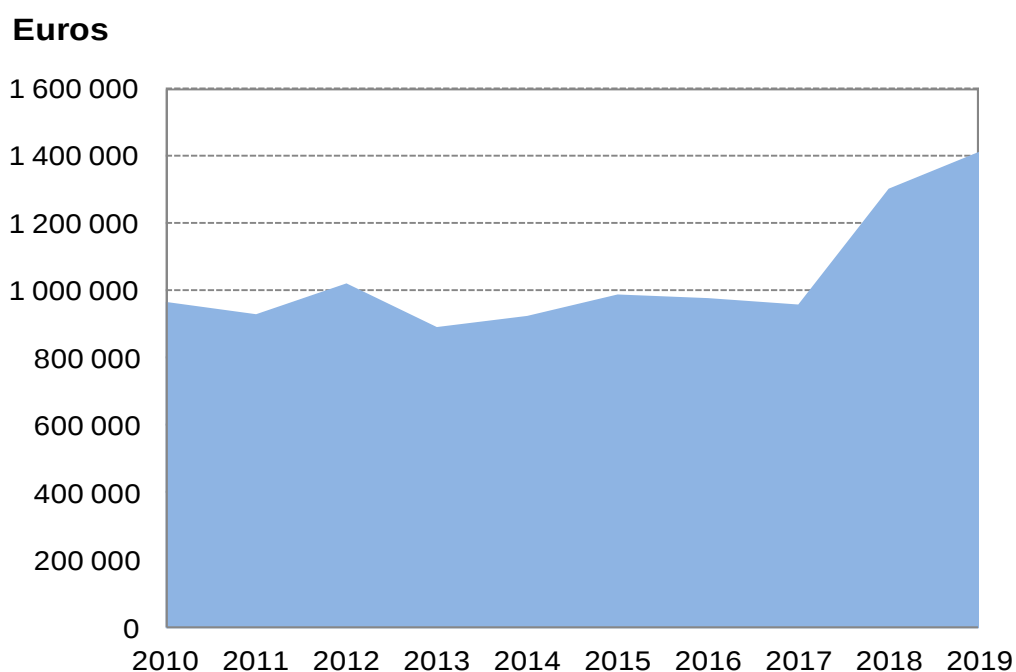
... les prestations servies au **Congo** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/06/1988)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Congo, ce qui positionne le pays au 33e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Congo sont passés d'environ 0,97 million d'euros en 2010 à près de 1,41 million d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 4,3 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Congo

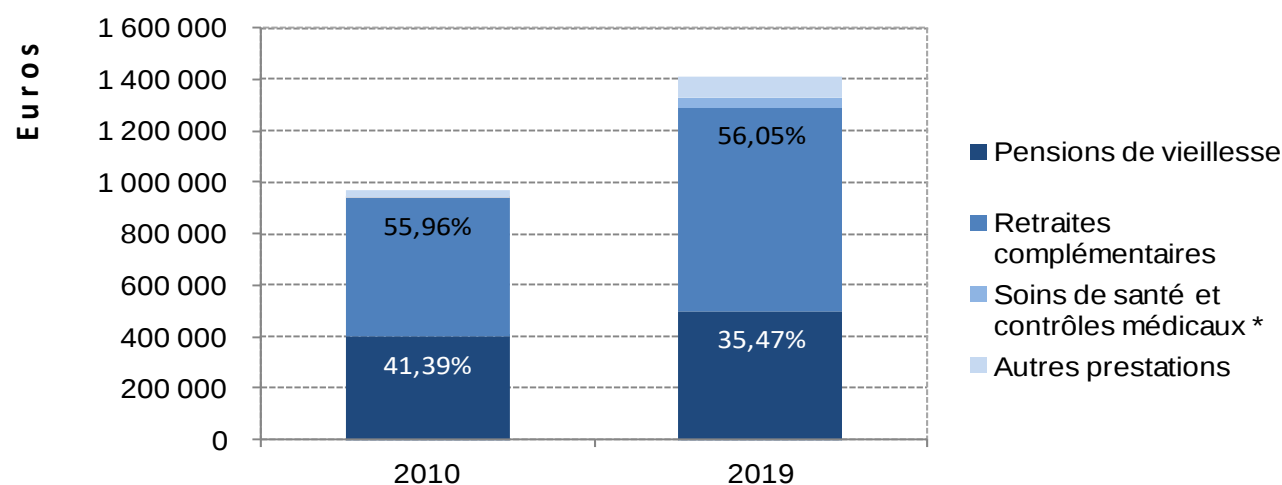
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	18 340	25	3 776	2 709	400 723	541 837	854	968 264
2011	34 354	15 710	471	4 940	8 886	417 571	449 796	0	931 728
2012	57 628	20 477	373	12 928	2 993	392 975	531 748	4 079	1 023 200
2013	73 019	21 857	0	13 716	0	416 523	362 317	6 209	893 641
2014	74 738	31 860	210	28 814	0	429 668	353 924	7 460	926 674
2015	74 383	36 720	1 331	28 105	0	411 792	437 985	0	990 316
2016	70 981	13 523	0	25 226	0	410 736	452 278	6 758	979 503
2017	45 906	8 328	0	19 449	0	401 908	484 929	0	960 521
2018	47 049	10 497	4 808	40 550	0	397 918	801 605	1 708	1 304 135
2019	38 761	14 707	0	61 390	0	501 282	792 188	5 123	1 413 451
2010 à 2019	516 819	192 019	7 218	238 893	14 587	4 181 098	5 208 607	32 189	10 391 432
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-2,4%	-100,0%	36,3%	-100,0%	2,5%	4,3%	22,0%	4,3%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 38 761 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 91,5% du total des prestations versées par la France au Congo contre 97,3% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 37,2 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



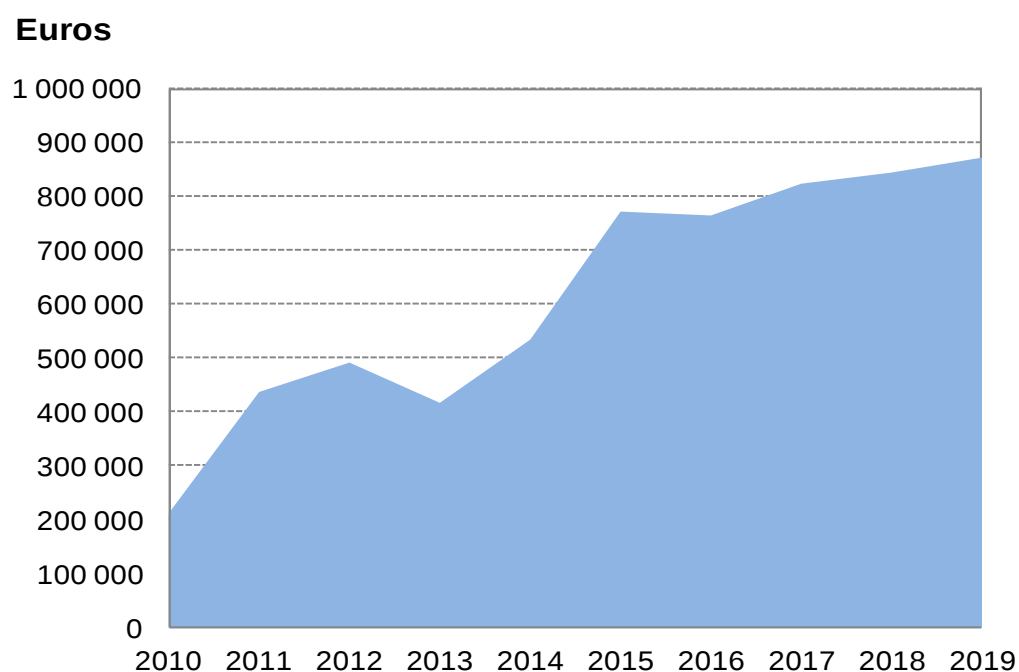
... les prestations servies en **Corée du Sud** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/06/2007)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Corée, ce qui positionne le pays au 37e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de la Corée sont passés d'environ 213 000 euros en 2010 à près de 871 000 euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 17 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers la Corée du Sud

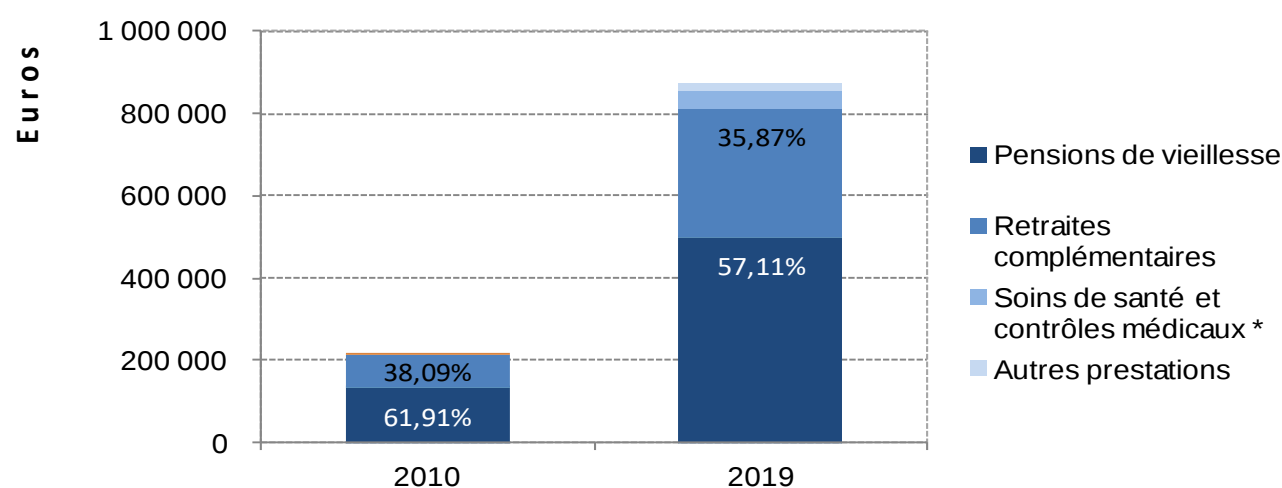
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0	0	0	0	131 733	81 044	0	212 777
2011	28 566	0	1 516	0	0	206 868	200 271	0	437 221
2012	100 448	0	635	96 336	0	190 408	103 835	0	491 662
2013	34 410	0	0	14 151	0	239 154	129 402	0	417 117
2014	48 305	0	0	0	8 846	304 473	172 406	0	534 030
2015	73 058	0	0	32 408	0	380 481	285 144	0	771 091
2016	57 098	818	0	97 257	0	353 918	254 806	0	763 897
2017	65 656	0	0	15 622	0	392 235	349 158	0	822 671
2018	84 583	718	0	15 760	0	449 807	292 475	0	843 342
2019	43 267	385	0	15 825	0	497 385	312 377	1 731	870 969
2010 à 2019	535 391	1 920	2 151	287 359	8 846	3 146 462	2 180 918	1 731	6 164 777
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	-	-	15,9%	16,2%	-	17,0%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 43 267 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 93% du total des prestations versées par la France en Corée contre 100% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 10 ans par 3,8.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



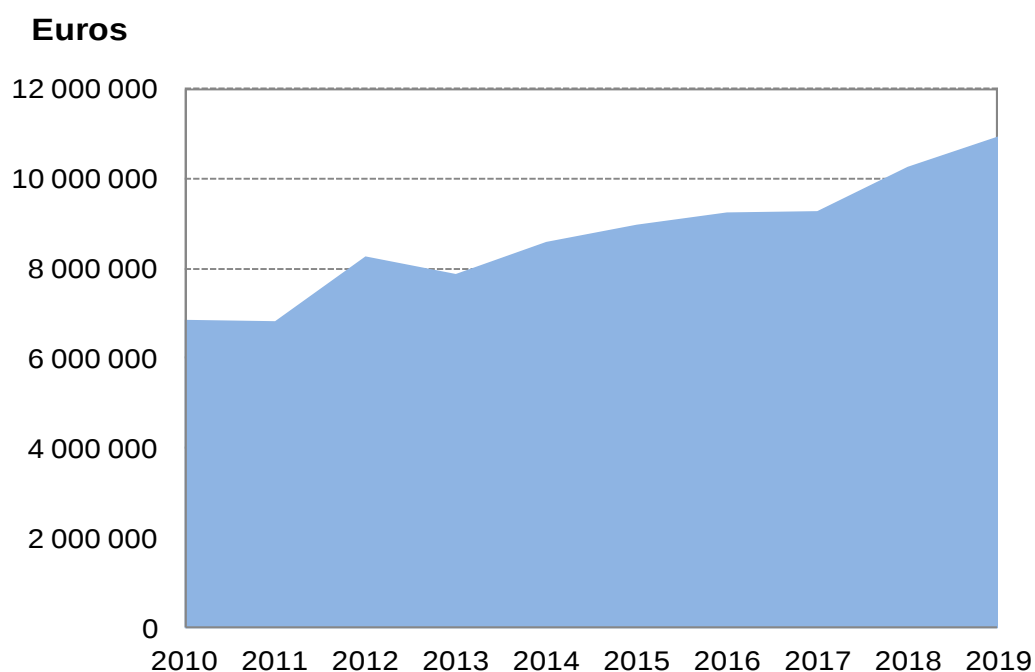
... les prestations servies en **Côte d'Ivoire** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/01/1987)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Côte d'Ivoire, ce qui positionne le pays au 18e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de la Côte d'Ivoire sont passés d'environ 6,87 millions d'euros en 2010 à près de 10,95 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 5,3 %.

Historique des paiements effectués par la France vers la Côte d'Ivoire

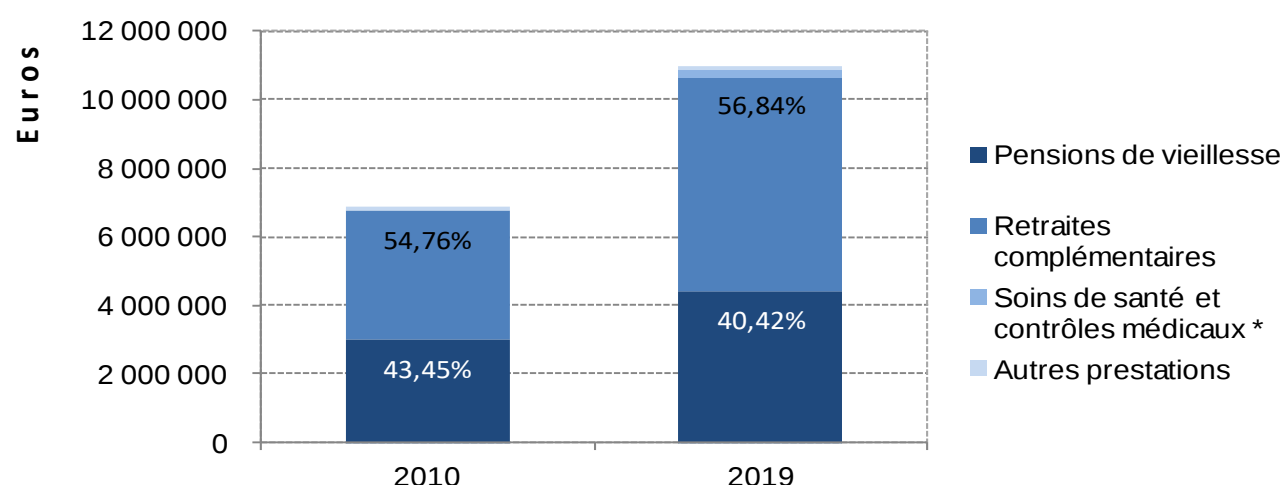
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	27 054	1 469	52 424	41 842	2 984 883	3 761 399	0	6 869 071
2011	57 147	12 250	1 564	49 071	33 051	2 816 925	3 868 886	0	6 838 894
2012	153 919	15 079	7 602	39 142	55 433	3 090 598	4 920 521	0	8 282 294
2013	140 360	10 891	905	48 808	41 002	3 543 697	4 090 261	14 590	7 890 515
2014	149 993	27 042	9 585	47 897	39 642	3 750 820	4 560 455	19 294	8 604 727
2015	187 415	22 822	5 144	48 995	61 322	3 850 499	4 805 357	6 449	8 988 003
2016	185 300	21 034	1 654	45 782	44 277	4 014 788	4 945 709	3 401	9 261 945
2017	166 363	23 404	594	50 724	27 610	4 031 273	4 990 282	0	9 290 251
2018	167 873	28 226	1 424	51 095	19 165	4 206 648	5 798 195	5 110	10 277 736
2019	191 490	27 411	1 724	61 357	14 914	4 427 142	6 225 615	3 450	10 953 103
2010 à 2019	1 399 860	215 213	31 665	495 295	378 259	36 717 272	47 966 680	52 294	87 256 538
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	0,1%	1,8%	1,8%	-10,8%	4,5%	5,8%	-	5,3%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,19 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 97,3% du total des prestations versées par la France en Côte d'Ivoire contre 98,2% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 57,9 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



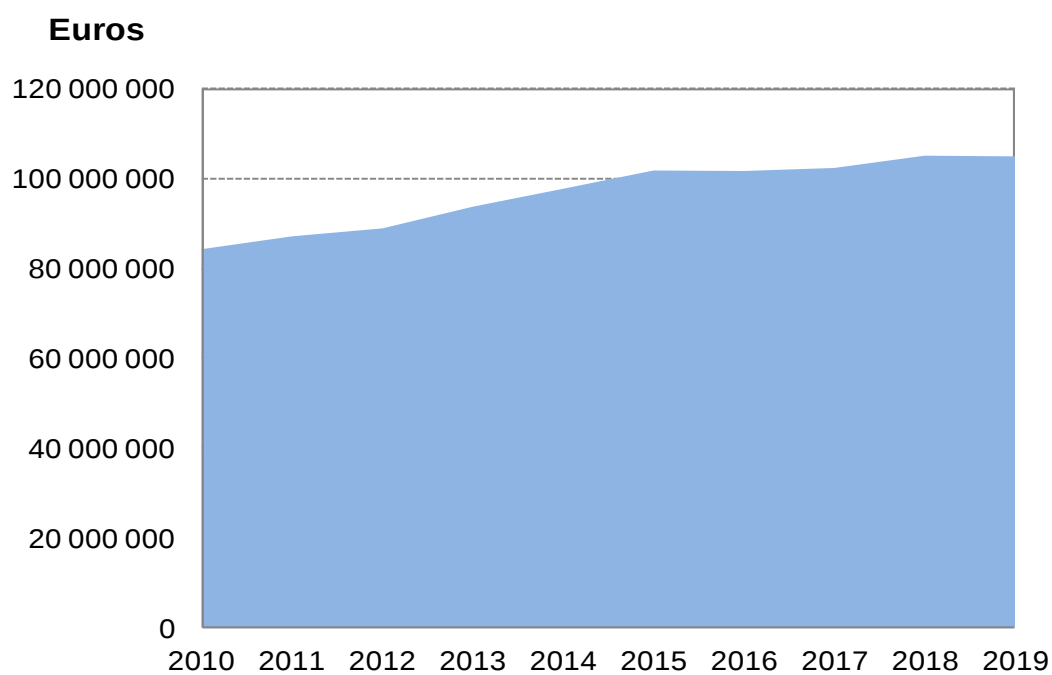
... les prestations servies aux **Etats-Unis** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/07/1988)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 3,2 % de ce montant est versé aux Etats-Unis, ce qui positionne le pays au 7e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination des Etats-Unis sont passés d'environ 84,33 millions d'euros en 2010 à près de 104,98 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 2,5 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers les Etats-Unis

Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales **	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0		665 452	239 945	48 155 597	35 263 832	3 991	84 328 818
2011	1 379 349	0		589 483	226 965	49 490 853	35 487 512	11 178	87 185 340
2012	1 977 908	0		602 641	210 315	50 696 034	35 469 011	0	88 955 909
2013	1 936 796	0		677 423	213 546	52 310 496	38 640 301	0	93 778 561
2014	1 575 059	0		727 690	280 151	52 784 832	42 398 054	7 688	97 773 473
2015	1 809 244	0		715 095	268 629	53 146 640	45 881 643	14 046	101 835 297
2016	1 862 724	19 475		836 958	313 792	52 677 479	45 998 193	12 084	101 720 705
2017	1 573 255	14 950		921 419	313 681	52 638 533	46 925 506	8 512	102 395 855
2018	1 249 959	10 179		884 573	252 633	52 682 573	50 040 028	4 542	105 124 486
2019	1 564 435	20 150		870 644	252 271	49 544 305	52 727 283	2 300	104 981 388
2010 à 2019	14 928 729	64 753		7 491 378	2 571 930	514 127 339	428 831 362	64 341	968 079 833
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	3,0%	0,6%	0,3%	4,6%	-5,9%	2,5%

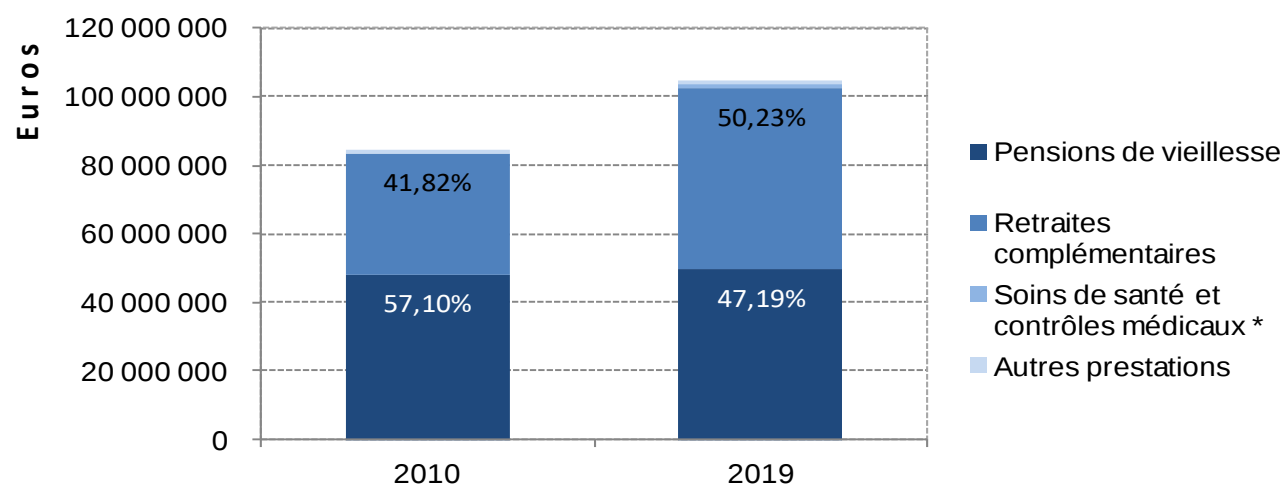
AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 1,56 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

** Les prestations familiales ne sont pas visées dans l'accord bilatéral de sécurité sociale entre la France et le pays concerné

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 97,4% du total des prestations versées par la France aux Etats-Unis contre 98,9% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 22,6 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



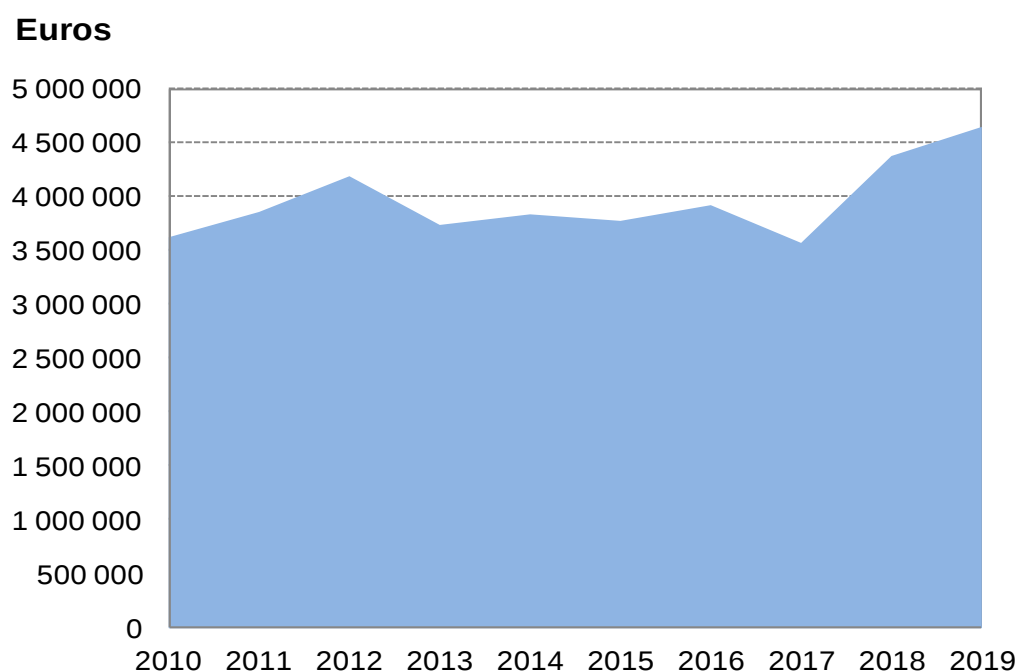
... les prestations servies au **Gabon** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/02/1983)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Gabon, ce qui positionne le pays au 25e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Gabon sont passés d'environ 3,63 millions d'euros en 2010 à près de 4,66 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 2,8 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Gabon

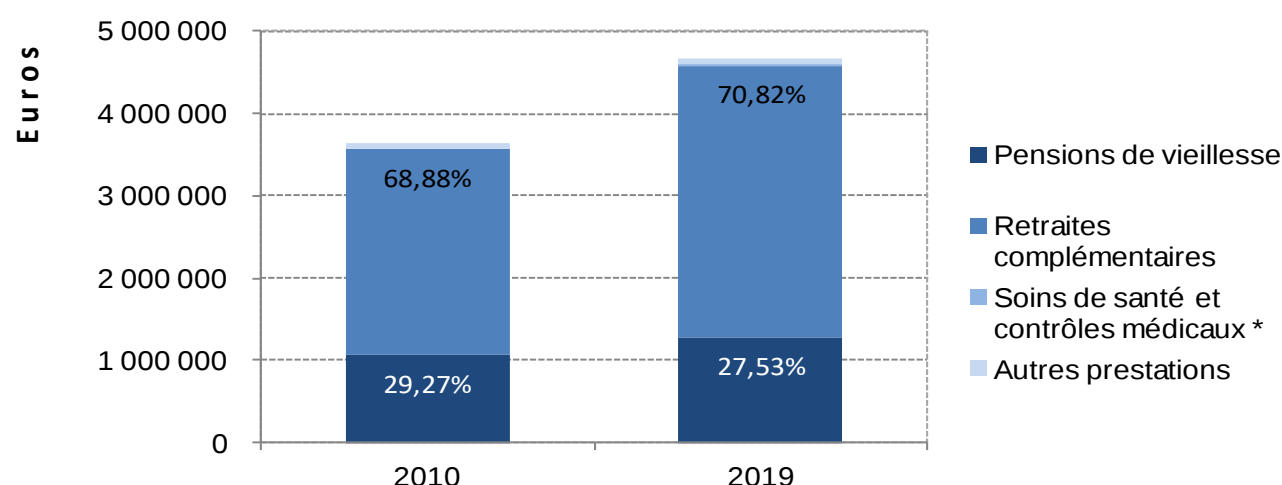
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	1 653	0	65 509	0	1 062 515	2 500 830	0	3 630 507
2011	22 218	45	0	55 236	0	1 157 866	2 630 276	0	3 865 640
2012	68 714	0	0	38 321	0	1 190 537	2 899 816	0	4 197 388
2013	73 742	803	0	86 449	0	1 304 326	2 279 718	0	3 745 038
2014	56 062	1 432	0	47 892	16 991	1 449 631	2 271 383	0	3 843 390
2015	43 105	0	1 560	50 817	19 707	1 391 135	2 274 063	2 247	3 782 636
2016	40 218	0	0	40 500	9 194	1 448 465	2 390 122	0	3 928 499
2017	27 174	334	0	52 410	0	1 351 592	2 146 499	0	3 578 009
2018	32 751	1 992	1 288	51 676	0	1 245 851	3 051 607	0	4 385 166
2019	28 842	386	0	45 947	0	1 281 553	3 297 113	1 725	4 655 567
2010 à 2019	392 826	6 644	2 848	534 759	45 892	12 883 472	25 741 428	3 972	39 611 840
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-14,9%	-	-3,9%	-	2,1%	3,1%	-	2,8%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 28 842 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 98,3% du total des prestations versées par la France au Gabon contre 98,2% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 28,5 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



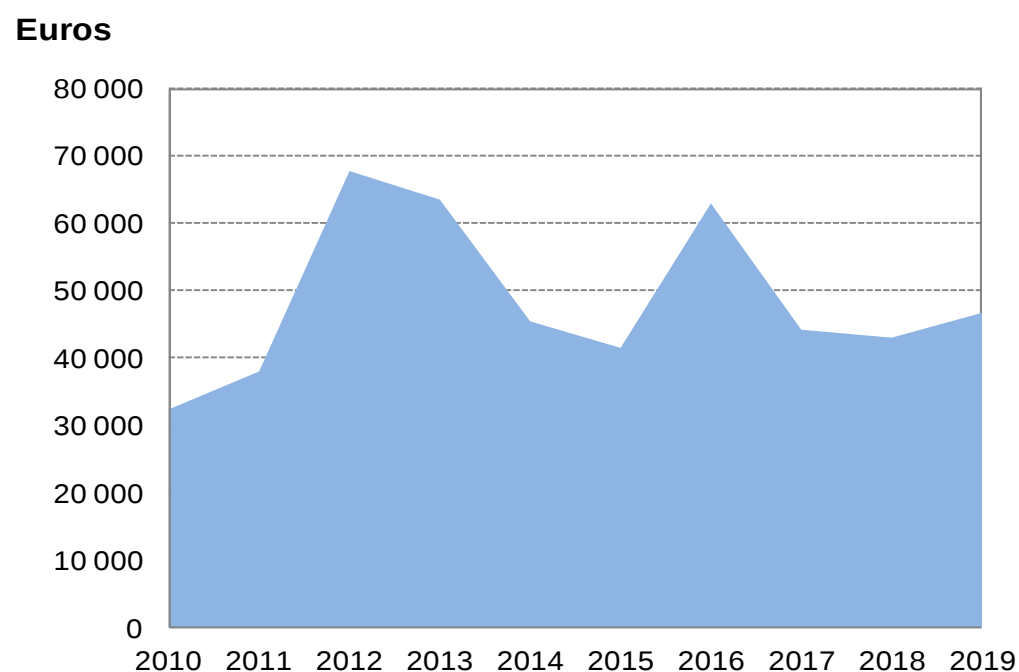
... les prestations servies à **Guernesey** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/12/1965)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé à Guernesey, ce qui positionne le pays au dernier rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination du Guernesey sont passés d'environ 32 000 euros en 2010 à près de 47 000 euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 4,1 %.

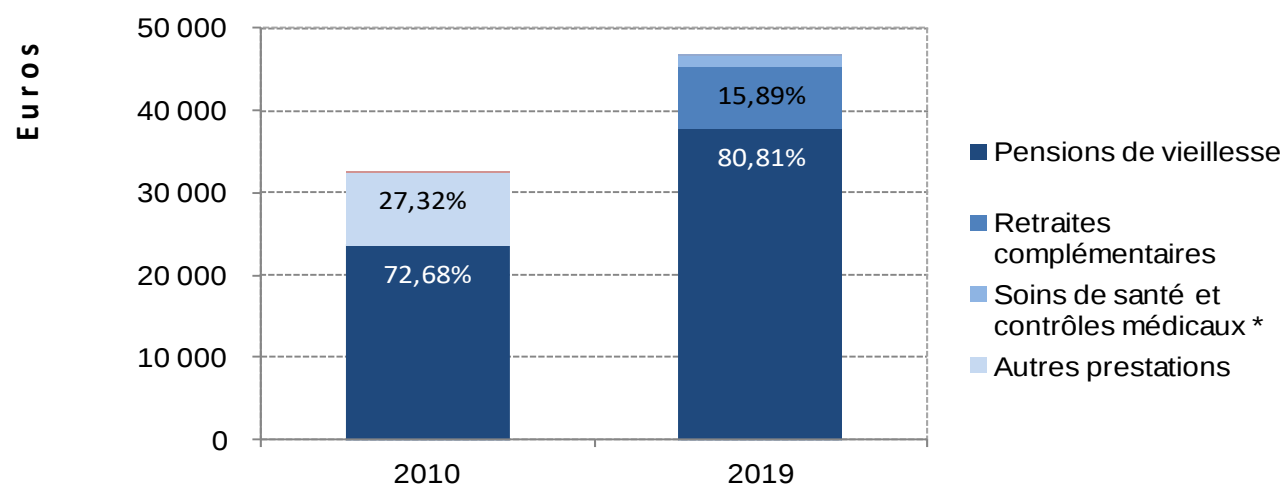
Historique des paiements effectués par la France vers Guernesey

Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0	0	8 866	0	23 588	0	0	32 453
2011	113	0	0	3 056	0	28 037	6 869	0	38 075
2012	2 373	0	0	3 120	0	49 246	13 056	0	67 795
2013	426	150	0	3 167	0	58 842	977	0	63 562
2014	1 677	0	0	3 187	0	40 569	75	0	45 507
2015	2 113	1 929	0	0	0	37 528	0	0	41 570
2016	1 785	0	0	6 730	0	54 484	0	0	62 999
2017	2 571	0	0	0	0	41 698	0	0	44 270
2018	2 240	0	0	0	0	40 171	676	0	43 087
2019	1 544	0	0	0	0	37 795	7 432	0	46 771
2010 à 2019	14 843	2 079	0	28 125	0	411 957	29 085	0	486 089
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	-100,0%	-	5,4%	-	-	4,1%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux". A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 1 544 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,7% du total des prestations versées par la France à Guernesey contre 72,7% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 91,7 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



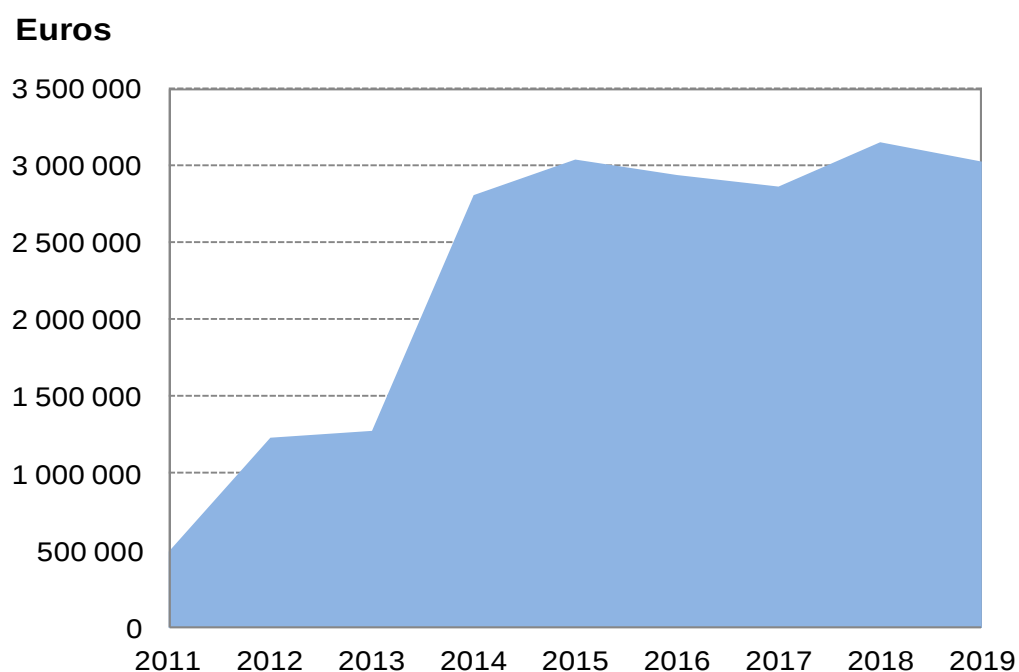
... les prestations servies en **Inde** entre 2011 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/07/2011)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Inde, ce qui positionne le pays au 28e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 9 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de l'Inde sont passés d'environ 0,5 million d'euros en 2011 à près de 3,03 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 25,4 %.

Historique des paiements effectués par la France vers l'Inde

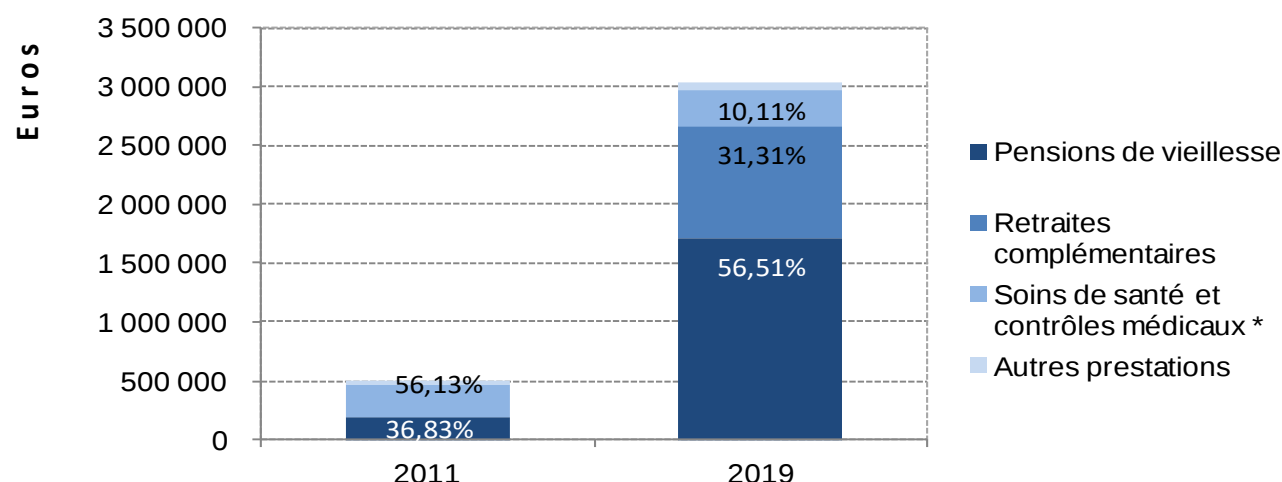
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2011	278 406	0	0	13 227	21 726	182 673	0	0	496 032
2012	379 090	0	0	11 168	26 081	197 702	622 669	0	1 236 710
2013	353 048	0	0	14 101	16 223	136 431	761 400	0	1 281 203
2014	229 555	0	0	19 970	15 825	1 659 161	889 234	0	2 813 744
2015	287 485	0	0	16 501	33 814	1 732 961	974 193	0	3 044 955
2016	236 992	2 003	0	20 021	35 663	1 711 887	923 346	14 455	2 944 367
2017	268 627	675	7 104	9 106	37 801	1 602 759	943 282	0	2 869 353
2018	282 835	10 370	0	7 066	41 576	1 774 580	1 040 984	0	3 157 412
2019	306 405	18 252	301	6 821	37 519	1 713 066	949 203	0	3 031 567
2011 à 2019	2 622 441	31 300	7 405	117 982	266 229	10 711 220	7 104 312	14 455	20 875 343
Taux d'évolution annuel moyen (sur 9 ans)	1,2%	-	-	-7,9%	7,1%	32,3%	-	-	25,4%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,31 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2011 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 87,8% du total des prestations versées par la France en Inde contre 36,8% en 2011. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 9 ans par 14,6.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



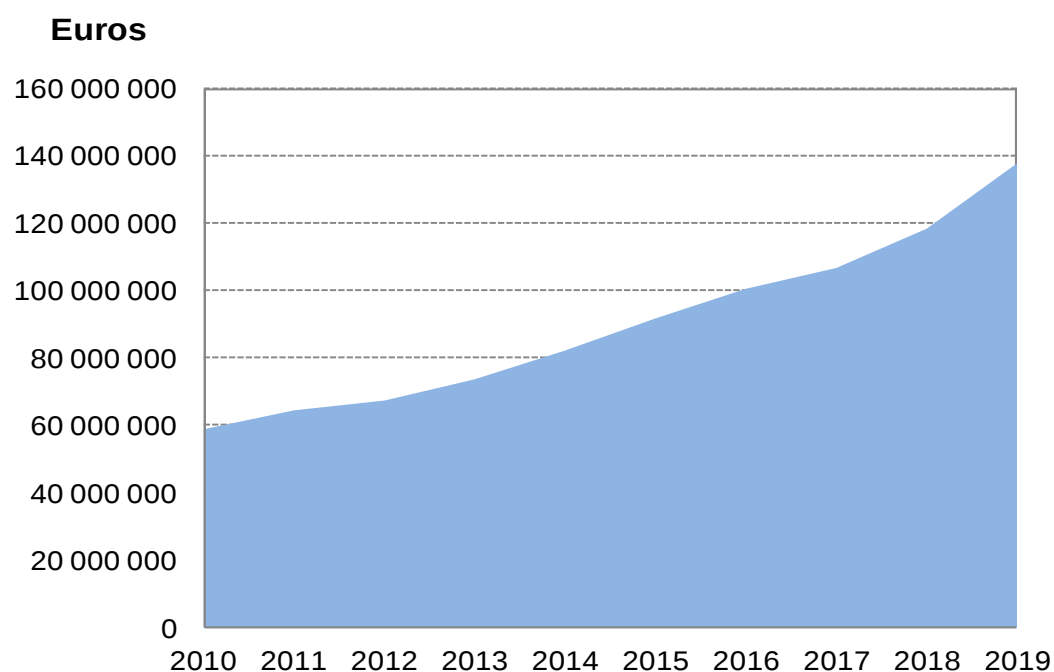
... les prestations servies en **Israël** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/10/1966)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 4,1 % de ce montant est versé en Israël, ce qui positionne le pays au 5e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination d' Israël sont passés d'environ 58,91 millions d'euros en 2010 à près de 137,62 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 9,9 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers Israel

Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales **	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	4 092		350 122	294 788	35 911 560	22 348 983	1 130	58 910 676
2011	818 717	8 454		360 266	317 794	39 282 526	23 710 932	9 253	64 507 941
2012	1 121 513	3 095		270 377	399 817	42 287 256	23 324 280	0	67 406 337
2013	790 609	2 789		349 524	412 945	45 675 188	26 472 027	0	73 703 082
2014	661 815	5 281		638 062	385 303	48 515 811	32 017 904	2 603	82 226 780
2015	734 813	6 487		677 640	512 725	53 278 589	36 516 864	0	91 727 119
2016	621 446	7 352		595 779	493 267	58 017 314	40 761 014	0	100 496 173
2017	632 011	2 709		727 912	610 439	62 322 346	42 355 813	5 447	106 656 677
2018	590 265	10 891		699 441	664 601	66 074 559	50 235 633	1 138	118 276 528
2019	481 984	4 760		689 269	497 547	71 942 425	64 004 382	1 708	137 622 074
2010 à 2019	6 453 172	55 912		5 358 392	4 589 226	523 307 573	361 747 831	21 279	901 533 385
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	1,7%	-	7,8%	6,0%	8,0%	12,4%	4,7%	9,9%

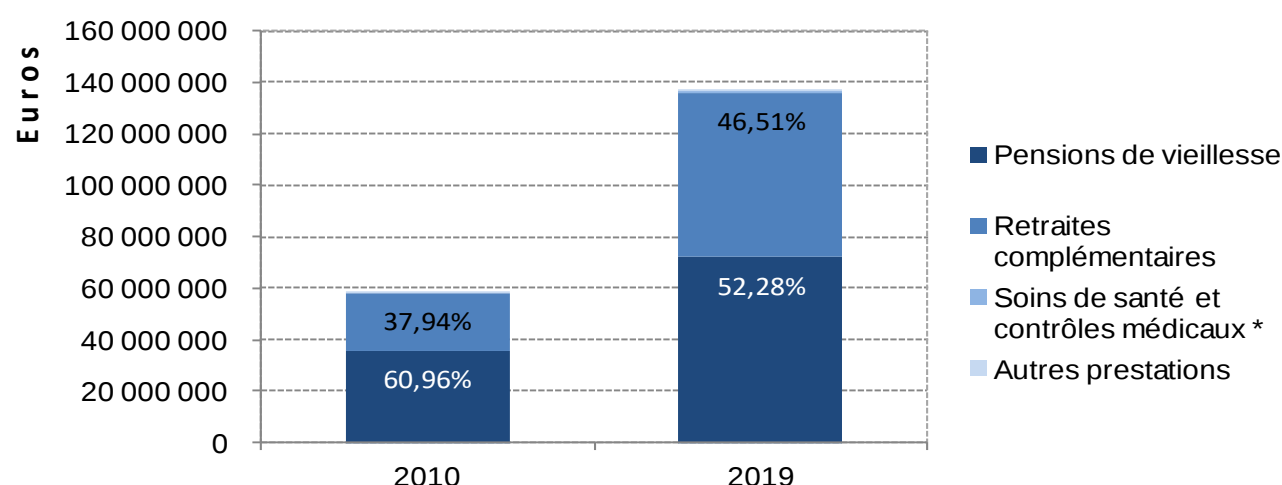
AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,48 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

** Les prestations familiales ne sont pas visées dans l'accord bilatéral de sécurité sociale entre la France et le pays concerné

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 98,8% du total des prestations versées par la France en Israel contre 98,9% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 10 ans par 2,3.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



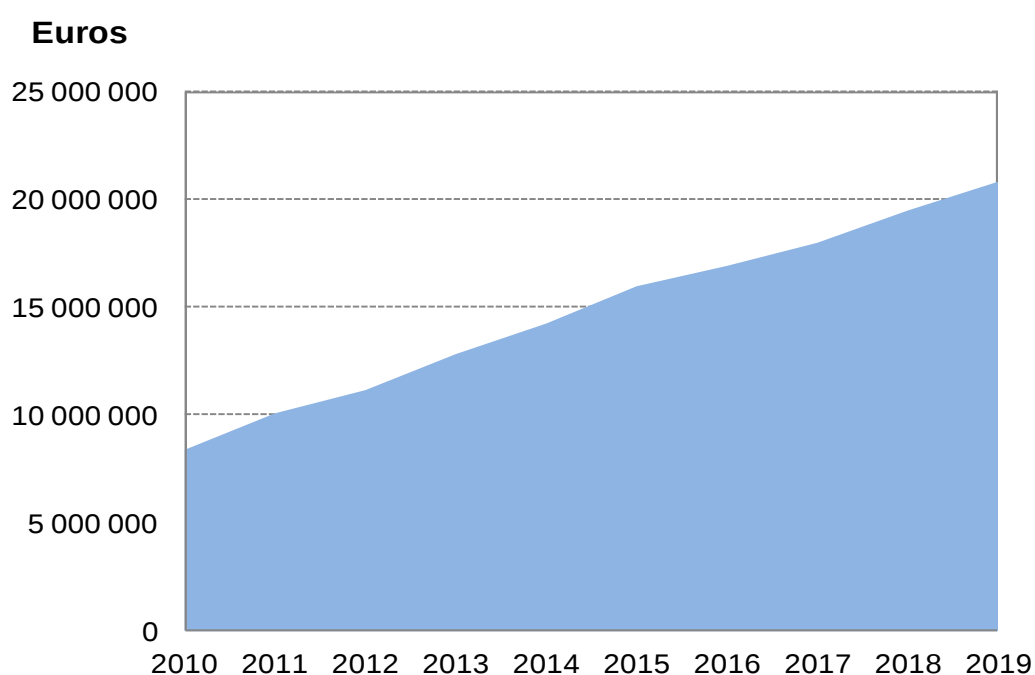
... les prestations servies au **Japon** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/06/2007)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Japon, ce qui positionne le pays au 16e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Japon sont passés d'environ 8,41 millions d'euros en 2010 à près de 20,84 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 10,6 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Japon

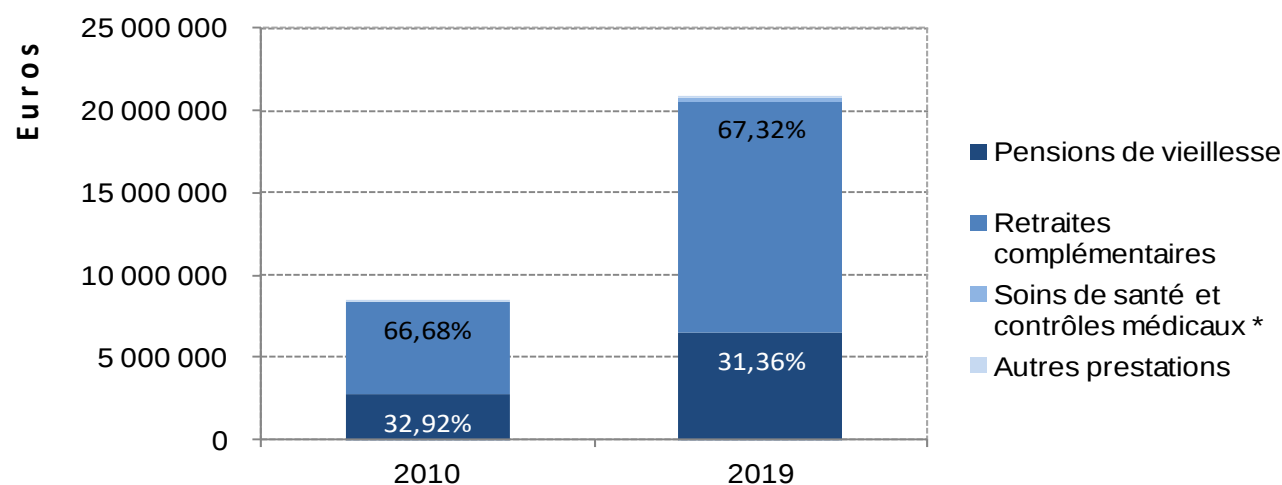
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0	0	0	31 219	2 769 701	5 610 156	1 921	8 412 998
2011	127 554	0	0	0	35 074	3 238 509	6 705 261	276	10 106 673
2012	157 643	0	0	1 943	0	3 618 825	7 403 141	0	11 181 552
2013	129 954	0	0	5 606	0	4 113 691	8 601 532	0	12 850 783
2014	97 127	0	0	9 797	49 072	4 575 610	9 535 353	0	14 266 959
2015	170 675	0	557	12 321	46 403	4 875 809	10 890 388	0	15 996 152
2016	189 288	0	0	9 828	45 957	5 264 045	11 432 409	0	16 941 528
2017	209 141	0	0	10 950	19 973	5 631 863	12 140 507	0	18 012 433
2018	211 241	7 681	0	12 712	59 476	6 160 309	13 052 005	3 450	19 506 874
2019	191 649	6 787	0	13 067	60 544	6 536 705	14 031 196	3 461	20 843 409
2010 à 2019	1 484 271	14 467	557	76 225	347 718	46 785 066	99 401 949	9 108	148 119 360
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	-	7,6%	10,0%	10,7%	6,8%	10,6%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,19 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 98,7% du total des prestations versées par la France au Japon contre 99,6% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 10 ans par 2,5.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



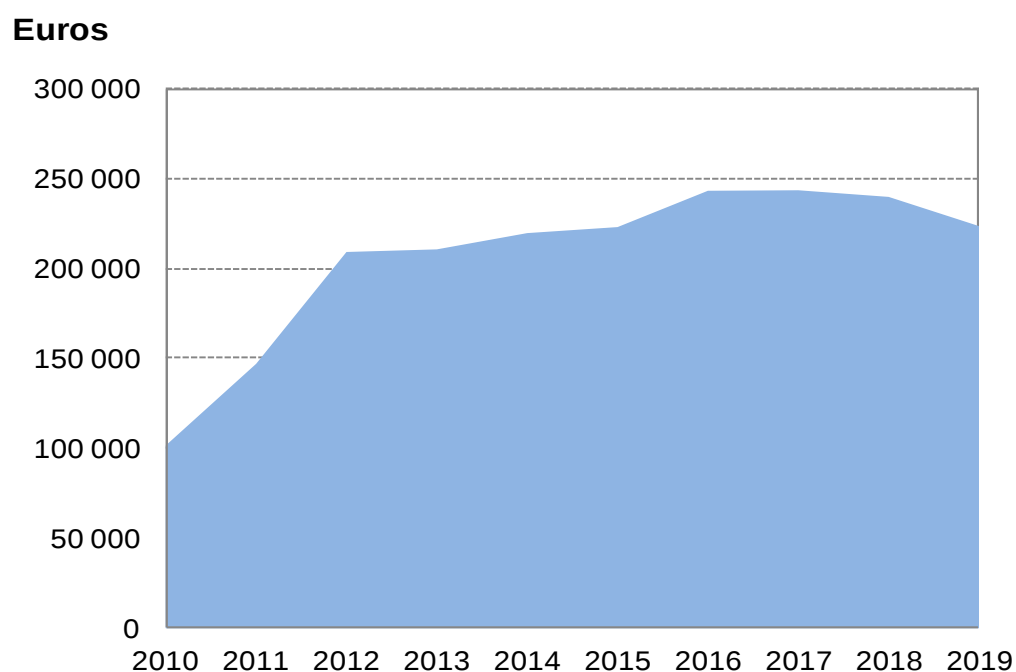
... les prestations servies à **Jersey** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 14/05/1980)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé à Jersey, ce qui positionne le pays au 39e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de Jersey sont passés d'environ 102 000 euros en 2010 à près de 223 000 euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 9,2 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

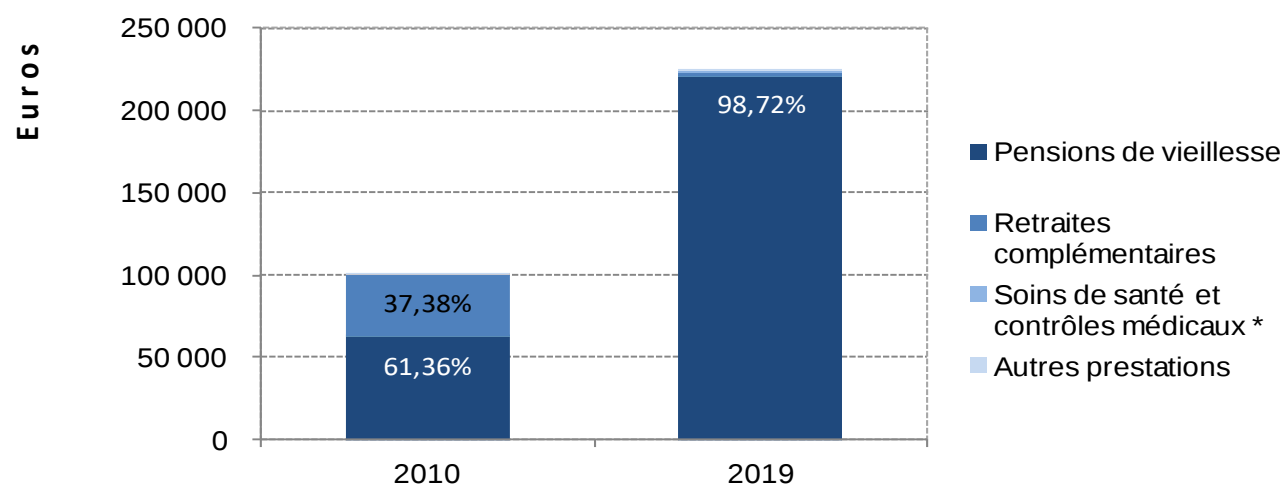
Historique des paiements effectués par la France vers Jersey

Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0	0	1 286	0	62 307	37 955	0	101 548
2011	36	0	0	870	0	105 570	40 453	0	146 929
2012	232	0	0	3 253	15 161	181 344	9 118	0	209 108
2013	595	115	0	3 854	0	205 996	0	0	210 561
2014	218	345	0	3 051	0	215 975	0	0	219 589
2015	130	0	0	2 203	0	220 603	0	0	222 936
2016	630	213	0	2 204	0	240 071	0	0	243 119
2017	203	0	0	0	0	243 198	0	0	243 401
2018	241	0	0	0	0	236 369	3 104	0	239 714
2019	276	66	0	0	0	220 642	2 508	0	223 492
2010 à 2019	2 560	740	0	16 721	15 161	1 932 074	93 138	0	2 060 394
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	-100,0%	-	15,1%	-26,1%	-	9,2%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux". A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 276 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 99,8% du total des prestations versées par la France à Jersey contre 98,7% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 10 ans par 2,2.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



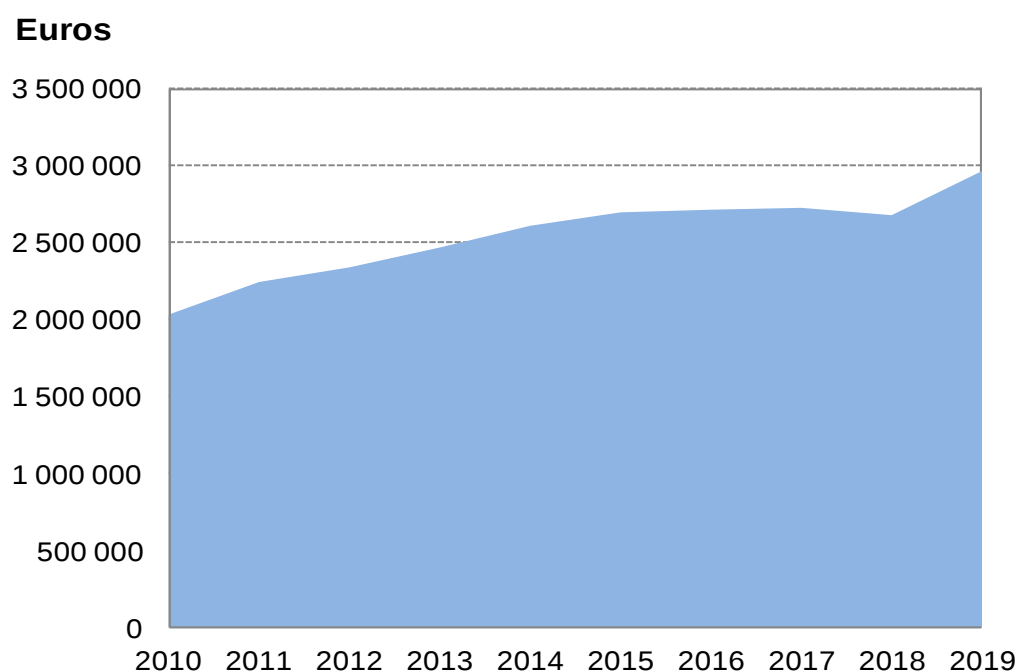
... les prestations servies en **Macédoine du Nord** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 14/12/1995)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Macédoine du Nord, ce qui positionne le pays au 29e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de la Macédoine du Nord sont passés d'environ 2,03 millions d'euros en 2010 à près de 2,96 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 4,3 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers la Macédoine du Nord

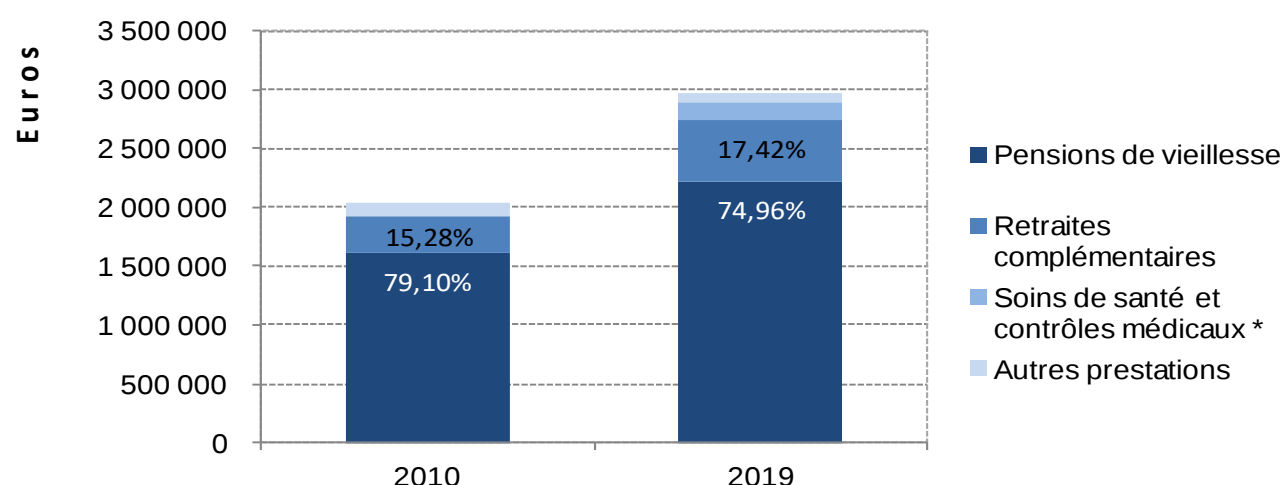
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	16 944	0	79 874	17 546	1 609 226	310 772	0	2 034 361
2011	12 286	8 244	0	67 019	26 084	1 789 348	342 419	0	2 245 400
2012	13 066	7 569	0	75 086	26 632	1 843 491	362 326	12 336	2 340 505
2013	9 866	8 328	0	70 689	23 317	1 910 340	444 868	1 783	2 469 191
2014	20 578	7 525	0	58 913	32 781	1 987 309	502 993	0	2 610 098
2015	14 167	8 019	0	65 867	20 383	2 074 817	514 019	0	2 697 272
2016	10 381	13 501	0	64 764	7 400	2 091 984	526 410	0	2 714 440
2017	8 804	7 116	0	58 582	821	2 137 707	513 461	0	2 726 491
2018	16 460	10 361	1 688	62 454	0	2 085 330	502 534	0	2 678 827
2019	151 880	12 299	0	61 863	0	2 222 419	516 476	0	2 964 937
2010 à 2019	257 489	99 906	1 688	665 110	154 963	19 751 968	4 536 278	14 119	25 481 522
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-3,5%	-	-2,8%	-100,0%	3,7%	5,8%	-	4,3%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,15 million(s) remboursés en 2019 par la France, 92 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 92,4% du total des prestations versées par la France en Macédoine du Nord contre 94,4% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 42,7 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



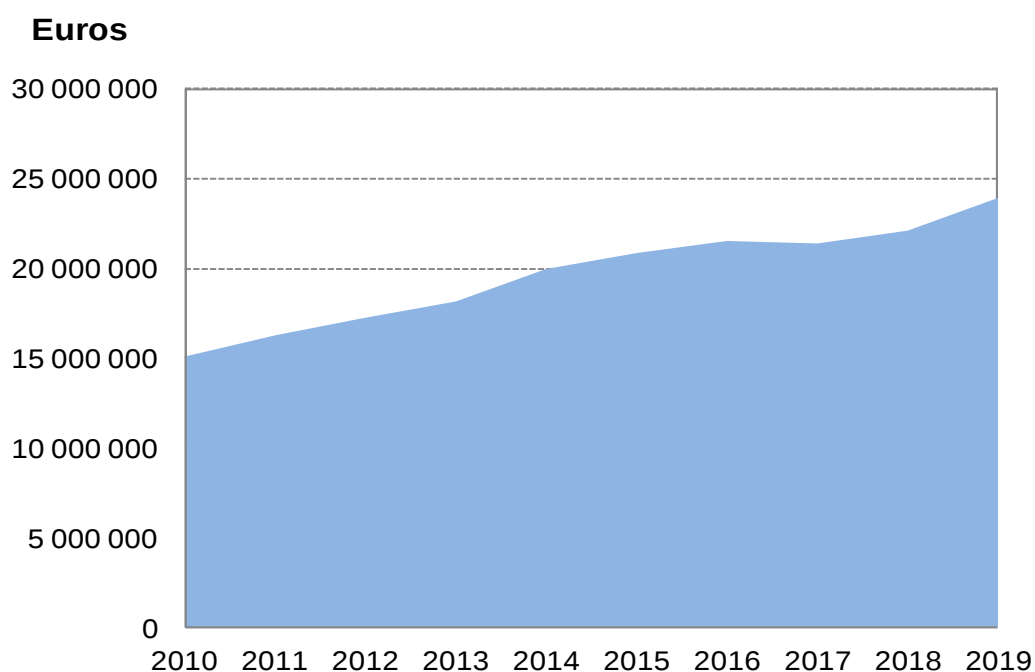
... les prestations servies à **Madagascar** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/03/1968)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé à Madagascar, ce qui positionne le pays au 14e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de Madagascar sont passés d'environ 15,13 millions d'euros en 2010 à près de 23,96 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 5,2 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers Madagascar

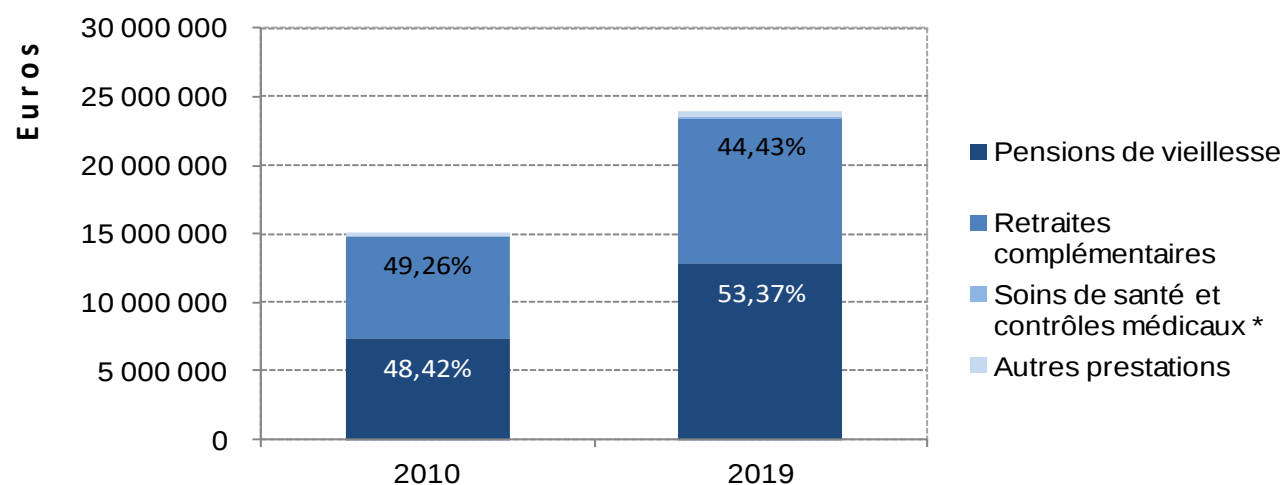
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	16 485	0	121 171	212 936	7 324 497	7 452 446	0	15 127 536
2011	77 225	31 158	0	146 276	207 799	8 038 893	7 799 211	8 067	16 308 630
2012	179 555	18 801	0	142 239	236 091	8 572 270	8 129 546	12 170	17 290 671
2013	157 046	15 196	0	150 832	226 559	9 536 931	8 092 327	13 810	18 192 702
2014	150 015	13 852	0	156 849	172 971	10 458 579	9 039 690	11 440	20 003 397
2015	147 472	17 109	0	188 472	254 791	10 940 653	9 336 404	5 363	20 890 265
2016	147 670	42 186	5 269	180 647	217 979	11 545 075	9 423 678	0	21 562 504
2017	128 319	19 169	3 552	120 912	224 101	11 751 657	9 159 789	16 160	21 423 660
2018	122 980	36 090	0	120 305	299 963	12 209 132	9 344 517	5 514	22 138 500
2019	127 584	30 023	0	148 895	217 974	12 786 891	10 645 320	1 725	23 958 412
2010 à 2019	1 237 866	240 071	8 821	1 476 599	2 271 165	103 164 579	88 422 927	74 250	196 896 277
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	6,9%	-	2,3%	0,3%	6,4%	4,0%	-	5,2%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,13 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 97,8% du total des prestations versées par la France à Madagascar contre 97,7% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 58,6 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



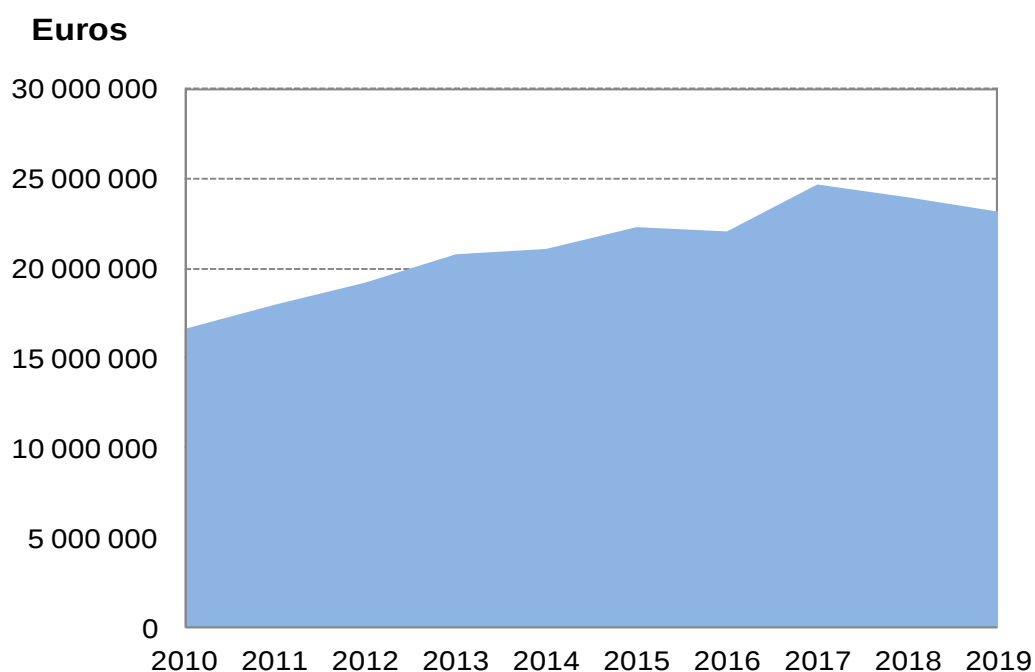
... les prestations servies au **Mali** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/06/1983)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Mali, ce qui positionne le pays au 15e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Mali sont passés d'environ 16,62 millions d'euros en 2010 à près de 23,13 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 3,7 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Mali

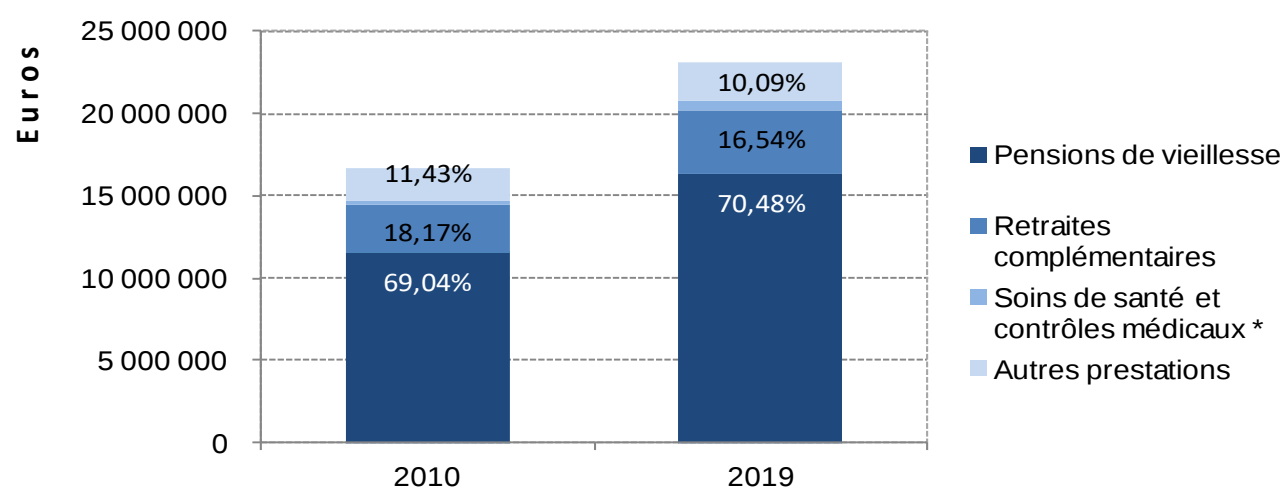
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	226 387	102 201	647 868	963 122	44 856	11 470 777	3 018 845	141 204	16 615 260
2011	409 748	77 570	883 819	753 469	27 477	12 423 743	3 256 202	130 092	17 962 120
2012	469 784	86 515	758 012	849 980	42 917	13 308 094	3 524 440	148 045	19 187 788
2013	386 731	82 099	1 075 467	762 604	28 881	14 470 965	3 807 582	144 729	20 759 058
2014	514 525	72 486	1 055 082	622 121	21 209	14 738 787	3 811 670	219 217	21 055 097
2015	608 650	67 005	843 907	753 643	36 130	15 591 033	3 923 462	440 760	22 264 590
2016	567 337	77 438	584 667	561 473	8 507	15 827 994	3 851 432	547 628	22 026 476
2017	2 661 054	71 514	918 726	896 023	16 237	16 220 354	3 657 151	190 324	24 631 383
2018	711 144	97 953	2 172 169	633 470	8 599	16 455 479	3 759 874	83 725	23 922 413
2019	667 526	47 362	1 632 456	587 465	6 045	16 299 775	3 824 996	60 030	23 125 655
2010 à 2019	7 222 886	782 145	10 572 174	7 383 371	240 858	146 807 000	36 435 655	2 105 753	211 549 841
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	12,8%	-8,2%	10,8%	-5,3%	-20,0%	4,0%	2,7%	-9,1%	3,7%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,67 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 87% du total des prestations versées par la France au Mali contre 87,2% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 38,9 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



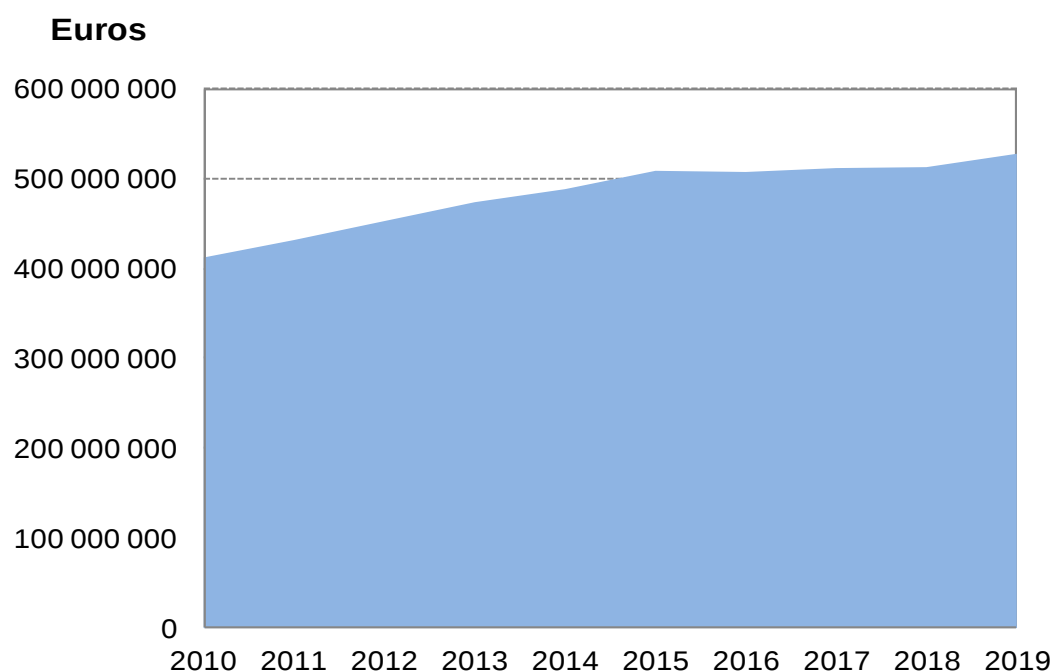
... les prestations servies au **Maroc** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 09/07/1965)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 15,9 % de ce montant est versé au Maroc, ce qui positionne le pays au 2e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Maroc sont passés d'environ 413,01 millions d'euros en 2010 à près de 528,58 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 2,8 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Maroc

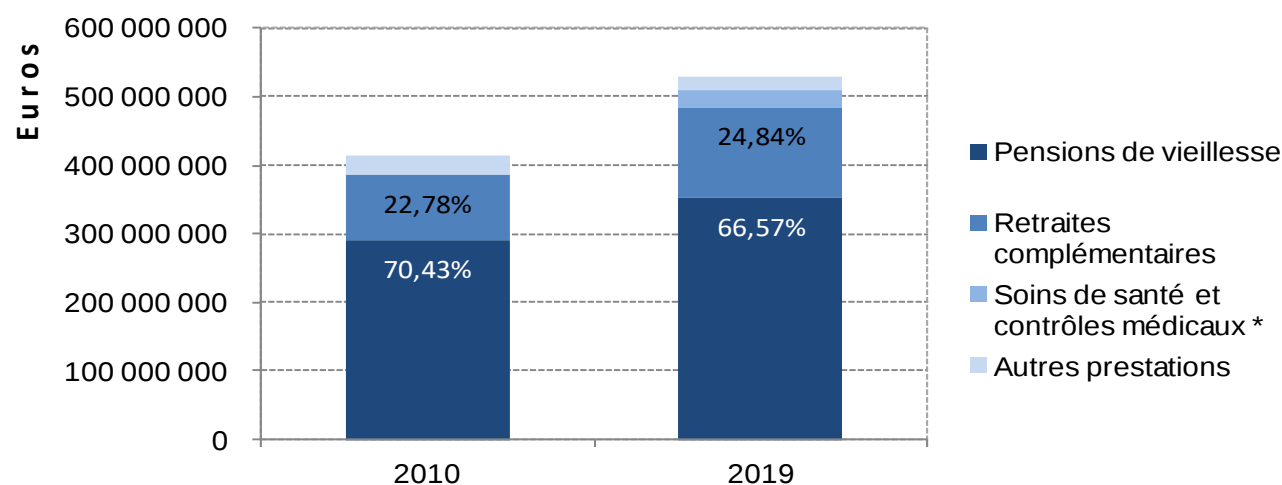
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	647 745	2 483 427	2 830 472	16 826 503	1 742 819	290 889 587	94 103 493	3 483 154	413 007 199
2011	5 437 468	1 905 341	2 774 955	16 117 058	1 678 446	303 140 953	97 709 650	3 692 304	432 456 174
2012	9 340 632	1 433 145	2 594 096	15 286 061	1 643 341	317 960 166	102 133 659	3 182 959	453 574 059
2013	7 881 384	1 345 395	2 654 271	14 686 178	1 341 372	329 489 547	112 004 846	5 223 087	474 626 079
2014	9 364 458	1 232 728	2 156 337	14 127 236	1 471 518	338 642 288	116 004 345	6 182 524	489 181 435
2015	17 084 272	1 378 166	2 256 642	12 994 909	1 410 174	347 331 854	121 277 014	5 846 177	509 579 209
2016	11 794 393	1 261 155	1 875 113	14 534 767	1 340 933	351 598 361	120 254 728	5 636 018	508 295 468
2017	16 803 316	1 003 420	2 195 563	12 970 371	1 312 190	353 645 896	120 240 794	4 471 496	512 643 046
2018	12 628 916	1 042 386	2 079 187	14 864 273	1 256 943	355 802 196	123 779 565	2 244 766	513 698 231
2019	25 570 834	1 205 264	2 026 777	14 259 603	1 002 280	351 861 975	131 315 484	1 334 068	528 576 284
2010 à 2019	116 553 417	14 290 427	23 443 412	146 666 960	14 200 016	3 340 362 822	1 138 823 578	41 296 554	4 835 637 185
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	50,4%	-7,7%	-3,6%	-1,8%	-6,0%	2,1%	3,8%	-10,1%	2,8%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 25,57 million(s) remboursés en 2019 par la France, 72,7 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 91,4% du total des prestations versées par la France au Maroc contre 93,2% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 25,5 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



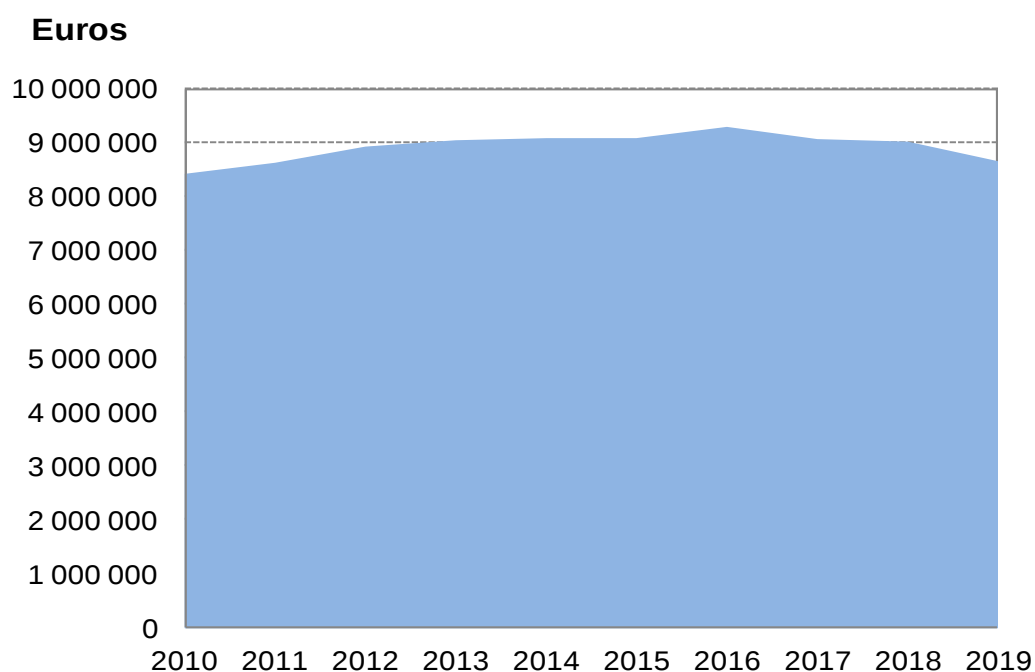
... les prestations servies en **Mauritanie** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/02/1967)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Mauritanie, ce qui positionne le pays au 20e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de la Mauritanie sont passés d'environ 8,43 millions d'euros en 2010 à près de 8,67 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 0,3 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers la Mauritanie

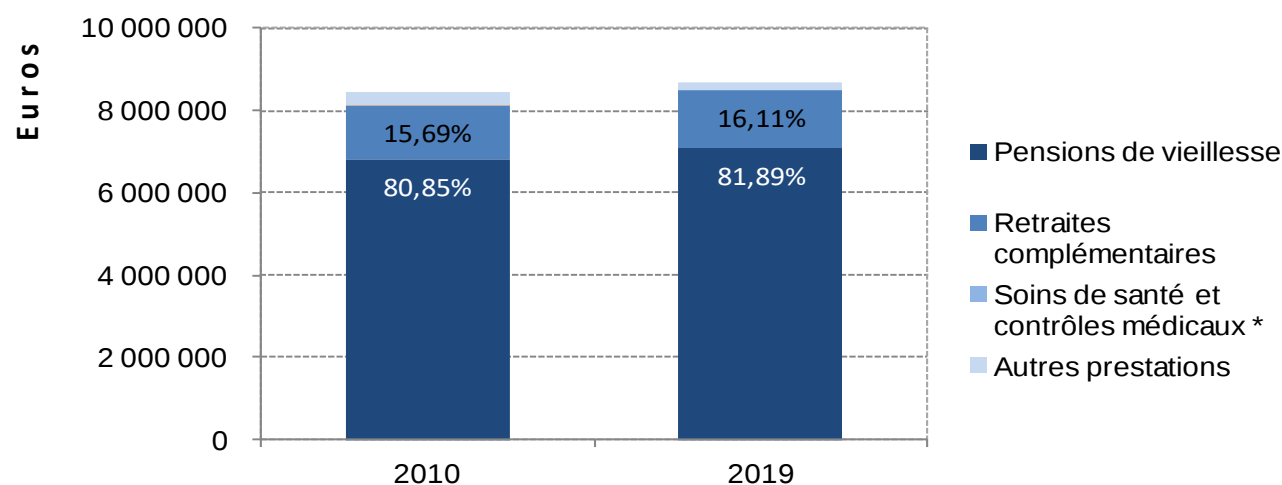
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	10 572	6 893	188 236	9 224	6 817 729	1 322 914	76 790	8 432 359
2011	8 377	3 335	5 609	244 434	7 915	7 045 711	1 266 110	56 583	8 638 074
2012	29 425	0	4 788	193 601	32 101	7 374 466	1 288 940	14 405	8 937 726
2013	11 947	0	4 211	172 178	3 515	7 417 193	1 437 115	9 595	9 055 753
2014	17 470	9 337	2 795	113 210	7 752	7 464 232	1 375 953	104 032	9 094 781
2015	23 186	9 759	1 519	141 420	3 547	7 432 927	1 409 642	73 492	9 095 491
2016	19 459	1 439	1 552	141 117	3 550	7 595 889	1 500 702	39 993	9 303 701
2017	29 929	14 914	2 252	100 892	3 559	7 442 415	1 411 261	72 213	9 077 434
2018	12 012	7 039	1 773	143 655	3 288	7 448 232	1 414 354	0	9 030 354
2019	14 942	4 657	1 104	143 176	3 604	7 097 122	1 395 915	6 599	8 667 121
2010 à 2019	166 747	61 052	32 497	1 581 918	78 054	73 135 916	13 822 906	453 702	89 332 793
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-8,7%	-18,4%	-3,0%	-9,9%	0,4%	0,6%	-23,9%	0,3%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 14 942 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 98% du total des prestations versées par la France en Mauritanie contre 96,5% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations sont restés stables en 10 ans.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



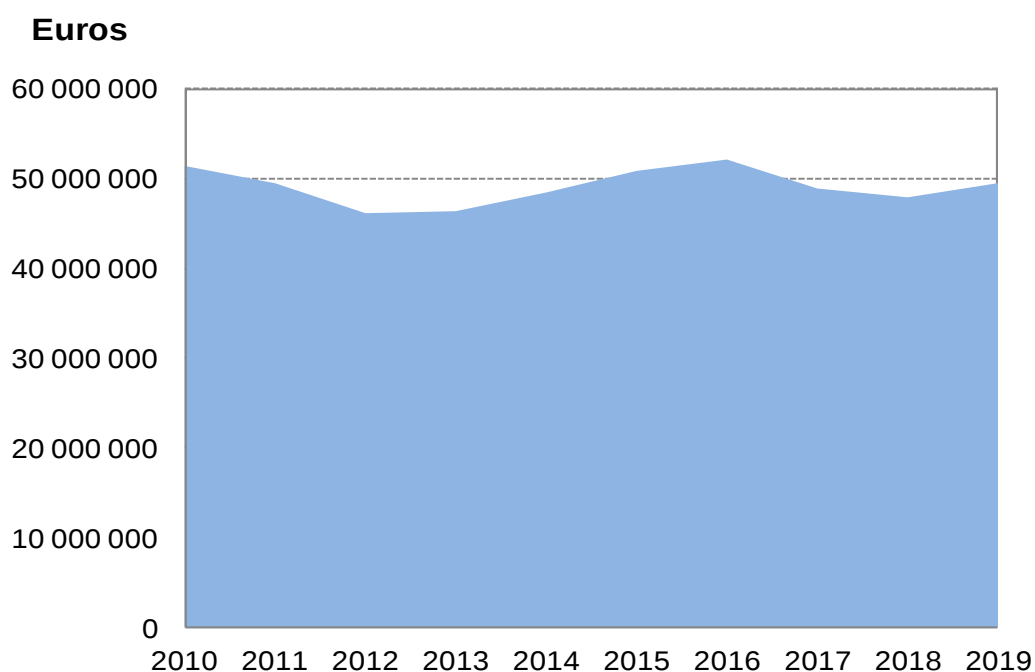
... les prestations servies à **Monaco** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/04/1954)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 1,5 % de ce montant est versé à Monaco, ce qui positionne le pays au 10e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de Monaco sont passés d'environ 51,39 millions d'euros en 2010 à près de 49,48 millions d'euros en 2019 soit une diminution annuelle moyenne de 0,4 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

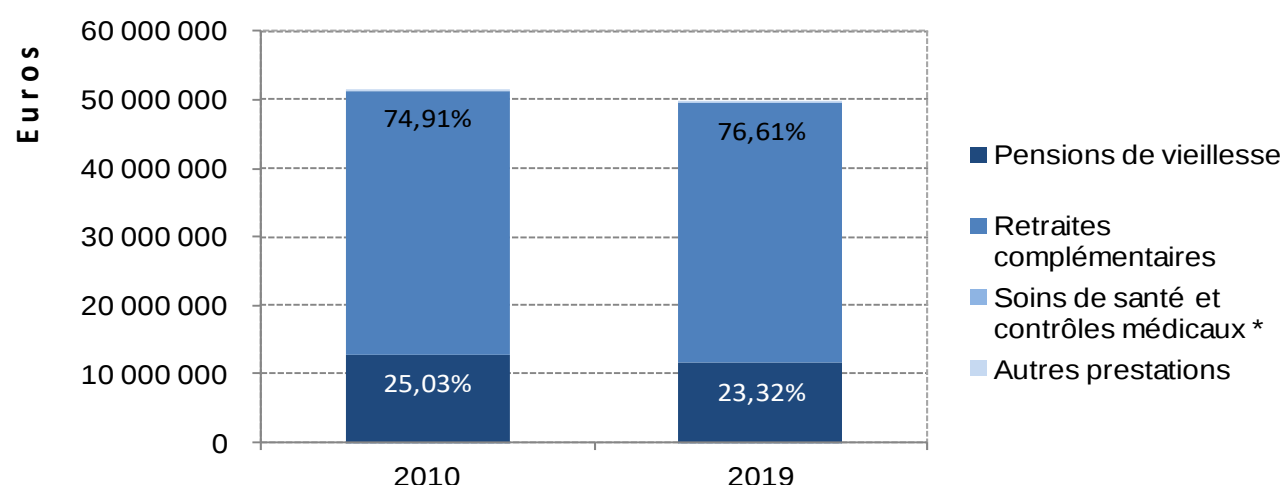
Historique des paiements effectués par la France vers Monaco

Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0	0	9 515	18 979	12 864 239	38 492 955	0	51 385 688
2011	11 577	0	0	11 211	49 623	14 085 786	35 305 761	0	49 463 957
2012	9 668	0	0	12 568	30 305	13 860 988	32 220 307	0	46 133 836
2013	59 895	0	0	39 953	29 957	13 856 893	32 373 536	0	46 360 234
2014	61 740	0	0	45 641	29 045	13 782 018	34 519 427	0	48 437 871
2015	93 339	0	0	46 165	5 037	13 535 443	37 157 949	0	50 837 933
2016	43 025	0	0	41 036	5 037	13 149 293	38 860 968	0	52 099 359
2017	7 771	451	0	4 594	6 196	12 598 769	36 263 771	0	48 881 551
2018	296	2 304	0	9 391	6 235	12 033 474	35 847 271	0	47 898 970
2019	9 899	12 227	0	5 383	6 283	11 537 485	37 904 140	0	49 475 417
2010 à 2019	297 209	14 982	0	225 457	186 695	131 304 388	358 946 085	0	490 974 816
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	-6,1%	-11,6%	-1,2%	-0,2%	-	-0,4%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux". A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 9 899 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 99,9% du total des prestations versées par la France à Monaco contre 99,9% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations sont restés stables en 10 ans.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



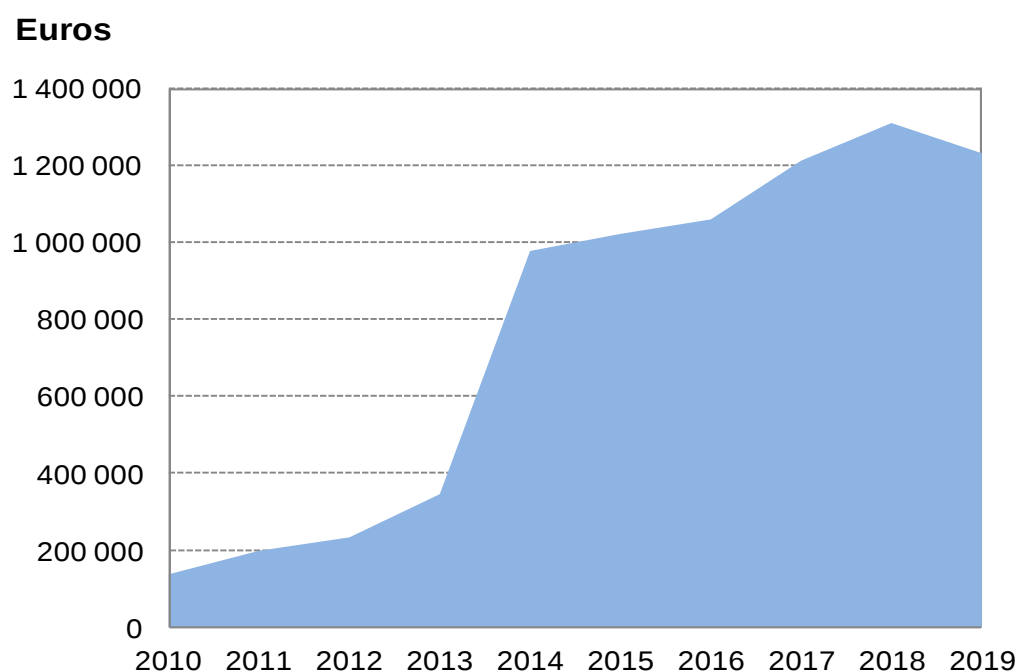
... les prestations servies au **Monténégro** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 26/03/2003)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Monténégro, ce qui positionne le pays au 35e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Monténégro sont passés d'environ 0,14 million d'euros en 2010 à près de 1,23 million d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 27,4 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

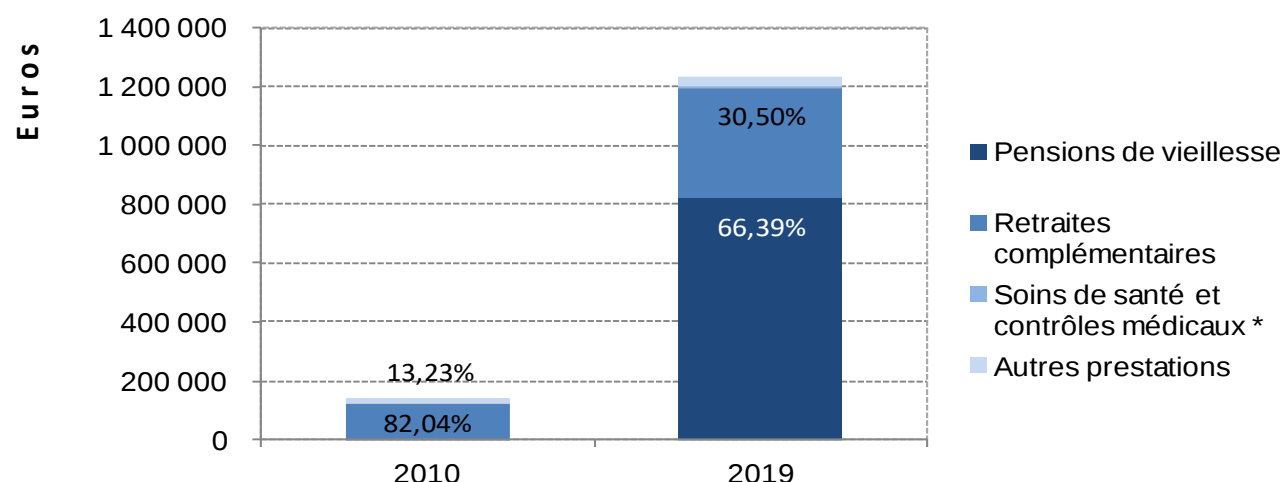
Historique des paiements effectués par la France vers le Monténégro

Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	2 600	0	15 878	0	6 603	114 544	0	139 626
2011	1 613	14 268	633	15 853	14 089	12 303	142 036	0	200 795
2012	7 421	6 046	1 372	17 726	0	11 639	191 505	0	235 709
2013	6 936	10 557	0	23 327	0	23 573	283 549	0	347 942
2014	8 358	11 921	0	20 194	0	634 866	305 049	0	980 387
2015	11 107	6 096	0	20 159	32 939	650 747	303 677	0	1 024 724
2016	5 955	13 587	0	23 873	32 963	699 022	287 049	0	1 062 450
2017	9 617	6 548	0	34 943	33 046	787 984	343 046	0	1 215 184
2018	20 162	11 329	0	14 902	49 464	867 375	349 778	0	1 313 009
2019	6 503	15 551	0	15 189	1 089	819 631	376 587	0	1 234 550
2010 à 2019	77 673	98 502	2 005	202 045	163 590	4 513 743	2 696 820	0	7 754 377
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	22,0%	-	-0,5%	-	70,9%	14,1%	-	27,4%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux". A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 6 503 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,9% du total des prestations versées par la France au Monténégro contre 86,8% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 10 ans par 9,9.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



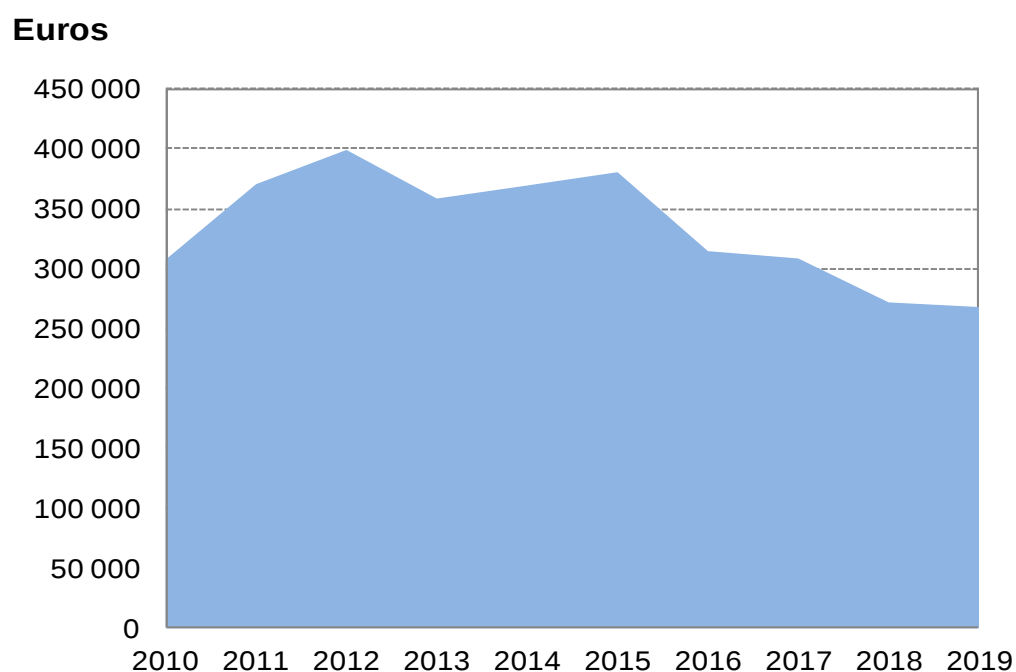
... les prestations servies au **Niger** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/11/1974)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Niger, ce qui positionne le pays au 38e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination du Niger sont passés d'environ 307 000 euros en 2010 à près de 268 000 euros en 2019 soit une diminution annuelle moyenne de 1,5 %.

Historique des paiements effectués par la France vers le Niger

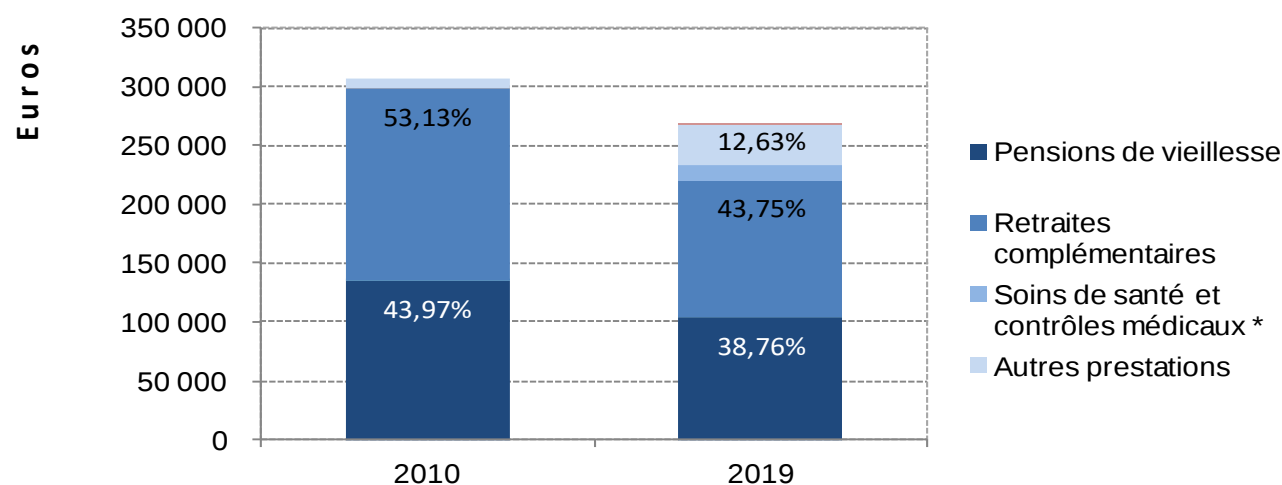
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0	299	2 941	0	135 174	163 321	5 687	307 421
2011	7 121	1 008	0	2 140	0	153 678	206 353	0	370 300
2012	19 750	397	0	2 947	18 522	152 727	204 499	0	398 842
2013	17 655	0	0	4 804	15 541	147 935	172 367	0	358 301
2014	15 963	1 071	0	12 512	15 661	144 318	179 657	0	369 182
2015	15 502	0	0	27 834	15 684	134 709	186 556	0	380 285
2016	11 926	0	0	20 118	15 696	123 772	142 930	0	314 442
2017	19 839	0	0	21 170	15 735	112 062	139 543	0	308 349
2018	9 411	0	3 132	19 270	15 865	109 167	114 869	0	271 713
2019	13 019	0	0	17 893	15 940	103 818	117 183	0	267 853
2010 à 2019	130 186	2 476	3 431	131 630	128 644	1 317 357	1 627 278	5 687	3 346 689
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-100,0%	22,2%	-	-2,9%	-3,6%	-100,0%	-1,5%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 13 019 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 82,5% du total des prestations versées par la France au Niger contre 97,1% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont diminué en 10 ans de 26 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



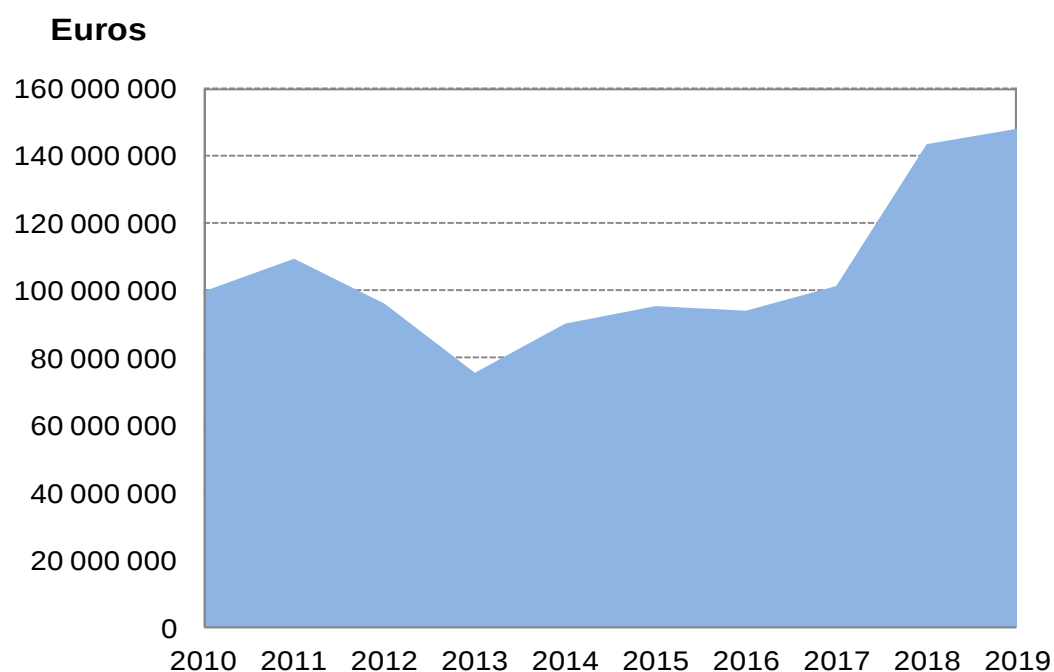
... les prestations servies en **Nouvelle-Calédonie** entre 2010 et 2019
(application de le décret de coordination de sécurité sociale entré en vigueur le 01/12/2002)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 4,4 % de ce montant est versé en Nouvelle-Calédonie, ce qui positionne le pays au 4e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de la Nouvelle-Calédonie sont passés d'environ 99,85 millions d'euros en 2010 à près de 148,02 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 4,5 %.

Historique des paiements effectués par la France vers la Nouvelle-Calédonie

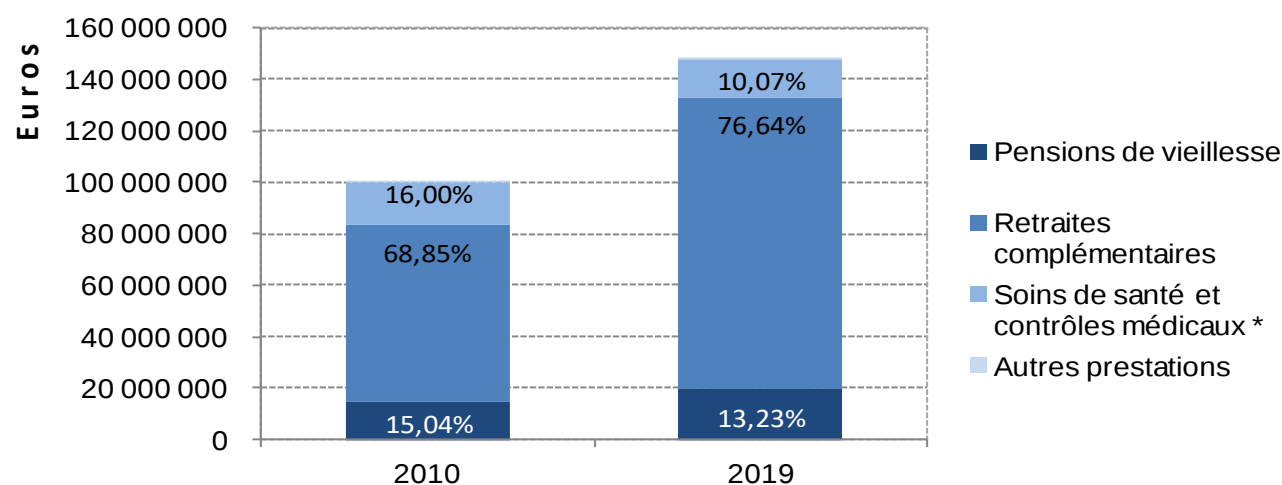
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	15 977 104	39 603	0	8 166	41 970	15 021 192	68 746 561	11 348	99 845 944
2011	20 559 229	15 763	0	7 316	74 191	16 272 661	72 565 966	7 852	109 502 979
2012	19 590 187	16 717	0	22 463	48 482	17 007 082	59 517 605	0	96 202 536
2013	17 170 394	30 139	5 804	25 174	39 929	17 512 486	40 929 012	1 606	75 714 544
2014	15 146 162	21 996	1 552	18 677	37 801	18 306 523	56 737 824	0	90 270 534
2015	16 157 274	27 191	970	11 352	29 792	18 614 855	60 625 566	0	95 467 000
2016	12 499 546	20 667	1 091	11 727	41 144	18 692 530	62 834 970	0	94 101 676
2017	15 344 339	12 651	1 946	55 678	34 321	18 687 475	67 272 043	3 415	101 411 868
2018	16 553 244	19 087	12 901	25 340	58 294	19 180 777	107 616 626	0	143 466 269
2019	14 899 051	27 940	7 197	25 161	28 511	19 584 917	113 443 998	0	148 016 776
2010 à 2019	163 896 531	231 754	31 462	211 054	434 435	178 880 499	710 290 171	24 221	1 054 000 127
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-0,8%	-3,8%	-	13,3%	-4,2%	3,0%	5,7%	-100,0%	4,5%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 14,9 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 89,9% du total des prestations versées par la France en Nouvelle-Calédonie contre 83,9% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 58,8 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



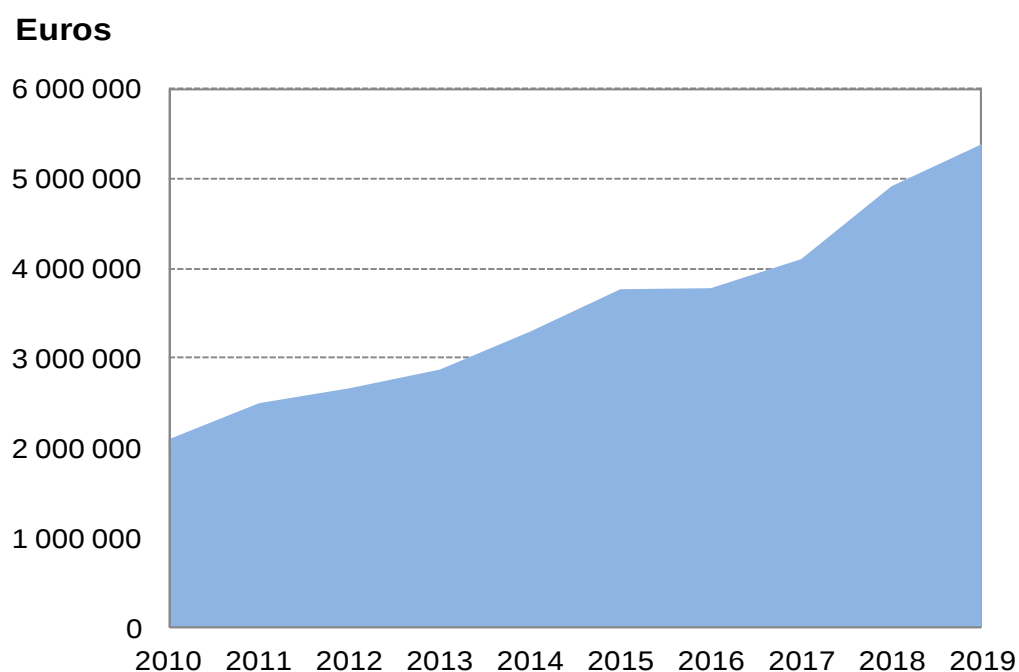
... les prestations servies aux **Philippines** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/11/1994)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé aux Philippines, ce qui positionne le pays au 24e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination des Philippines sont passés d'environ 2,1 millions d'euros en 2010 à près de 5,39 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 11 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers les Philippines

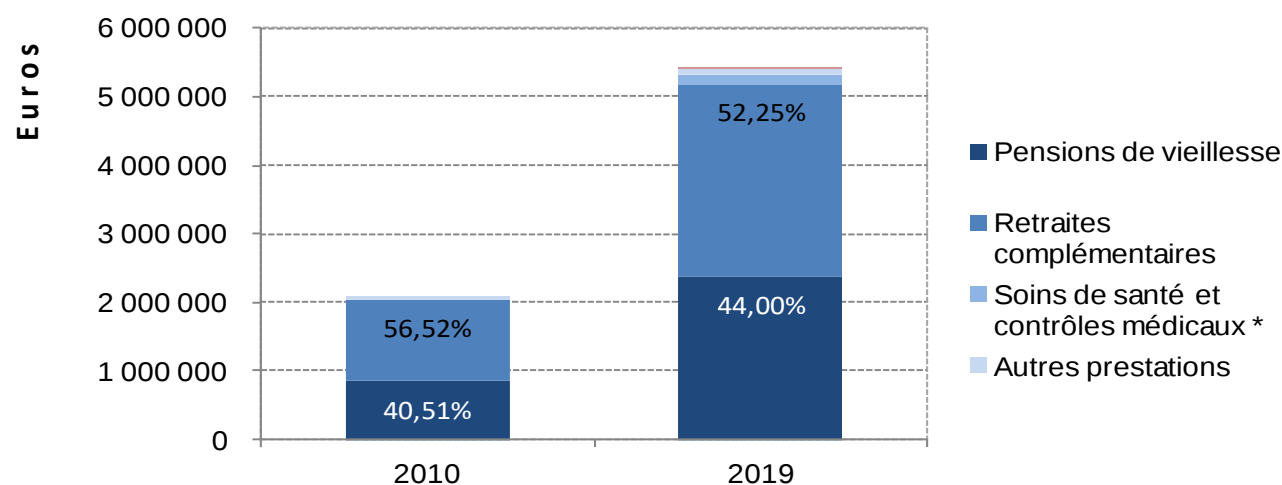
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0	0	5 477	38 736	852 453	1 189 340	18 185	2 104 192
2011	62 672	0	1 011	3 279	58 904	1 062 619	1 317 518	1 094	2 507 098
2012	86 413	0	1 528	6 146	36 309	1 203 151	1 327 383	12 385	2 673 316
2013	70 496	0	1 546	9 777	33 152	1 264 033	1 487 177	14 960	2 881 141
2014	79 506	0	1 428	13 682	37 852	1 387 694	1 780 451	3 613	3 304 226
2015	124 719	0	1 300	20 918	41 426	1 606 924	1 981 865	0	3 777 152
2016	99 746	1 552	390	11 800	35 742	1 630 397	2 008 612	0	3 788 240
2017	122 038	0	391	14 714	44 862	1 763 360	2 152 541	13 877	4 111 783
2018	133 701	184	394	15 871	42 787	2 171 268	2 546 283	13 949	4 924 438
2019	140 891	1 494	0	15 850	42 505	2 373 287	2 818 061	1 233	5 393 322
2010 à 2019	920 184	3 231	7 989	117 512	412 276	15 315 186	18 609 231	79 297	35 464 907
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	12,5%	1,0%	12,0%	10,1%	-25,8%	11,0%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,14 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,3% du total des prestations versées par la France aux Philippines contre 97% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 10 ans par 2,5.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



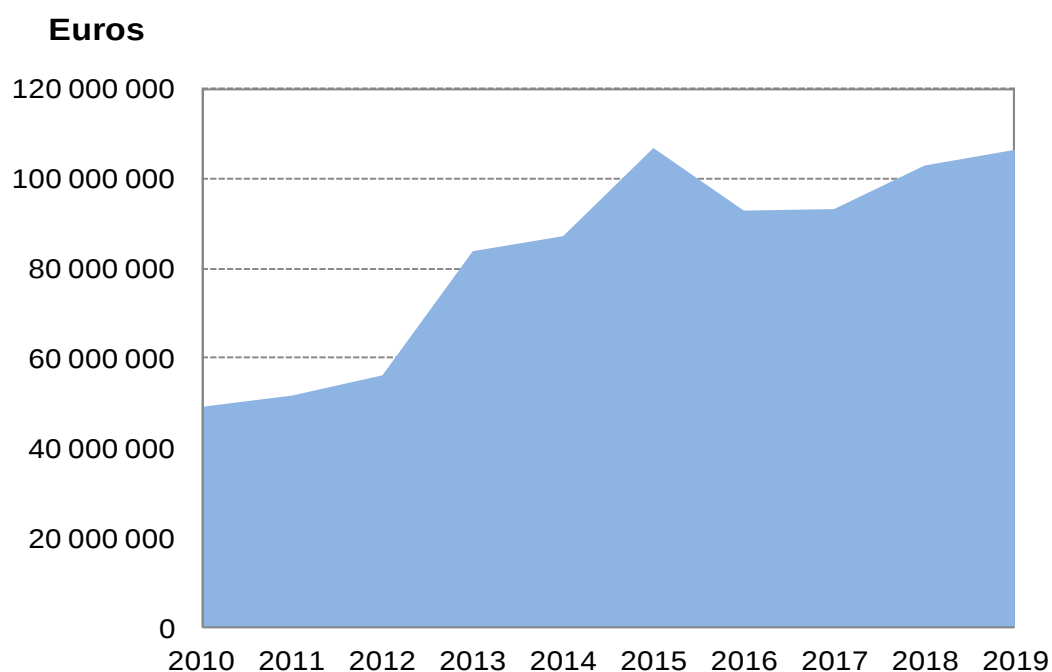
... les prestations servies en **Polynésie française** entre 2010 et 2019
(application de le décret de coordination de sécurité sociale entré en vigueur le 01/01/1995)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 3,2 % de ce montant est versé en Polynésie française, ce qui positionne le pays au 6e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de la Polynésie française sont passés d'environ 49,29 millions d'euros en 2010 à près de 106,58 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 8,9 %.

Historique des paiements effectués par la France vers la Polynésie française

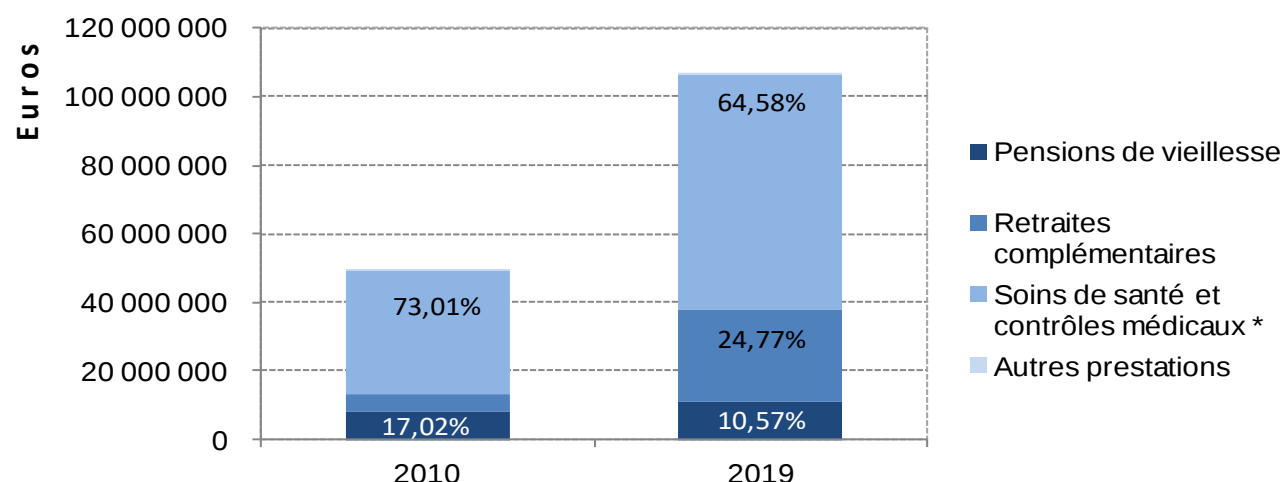
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	35 988 499	32 396	0	13 161	32 954	8 389 645	4 833 171	0	49 289 826
2011	38 282 746	13 419	0	30 011	69 406	8 916 307	4 490 001	0	51 801 889
2012	32 496 479	21 089	0	11 278	85 103	9 358 693	14 333 613	0	56 306 255
2013	60 866 303	22 922	1 538	13 766	38 566	9 730 919	13 304 432	0	83 978 447
2014	60 673 839	24 537	0	46 993	53 048	9 894 580	16 627 917	8 275	87 329 190
2015	79 587 085	6 129	0	59 201	71 524	10 191 895	17 056 979	0	106 972 814
2016	65 172 765	14 651	0	65 145	77 340	10 275 904	17 410 417	5 565	93 021 789
2017	65 296 448	1 667	0	7 031	63 654	10 410 778	17 571 749	9 176	93 360 502
2018	67 978 937	16 303	0	6 393	55 391	10 705 750	24 299 494	0	103 062 267
2019	68 821 766	23 092	0	6 426	55 346	11 267 239	26 398 782	3 450	106 576 101
2010 à 2019	575 164 867	176 206	1 538	259 406	602 333	99 141 711	156 326 555	26 466	831 699 081
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	7,5%	-3,7%	-	-7,7%	5,9%	3,3%	20,8%	-	8,9%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 68,82 million(s) remboursés en 2019 par la France, 97,9 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 35,3% du total des prestations versées par la France en Polynésie française contre 26,8% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 10 ans par 2,8.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



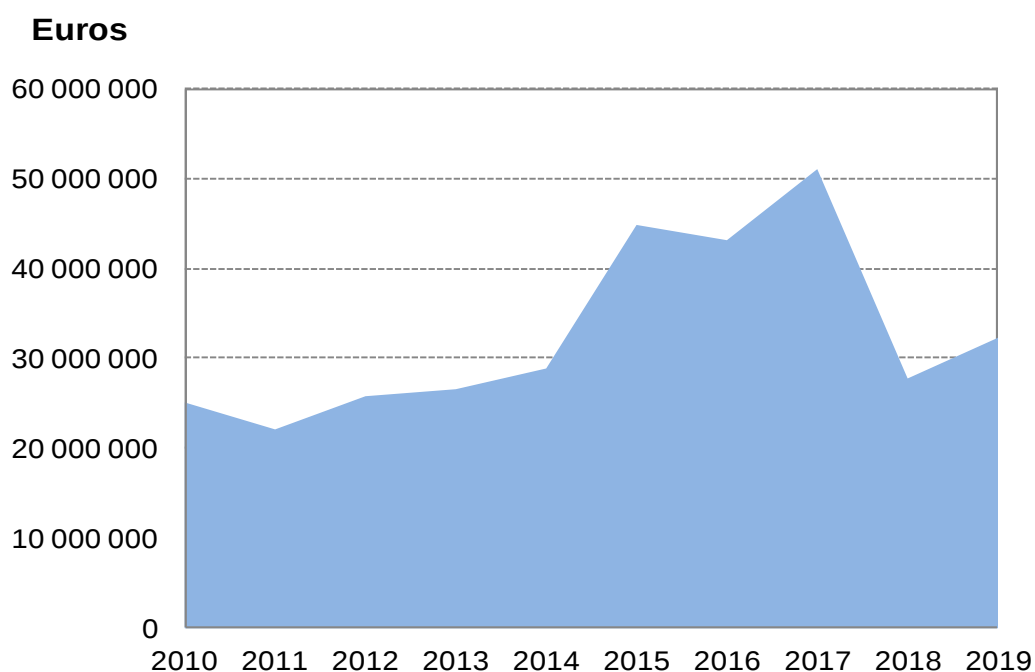
... les prestations servies au **Québec** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/12/2006)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Québec, ce qui positionne le pays au 13e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination du Québec sont passés d'environ 25,08 millions d'euros en 2010 à près de 32,27 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 2,8 %.

Historique des paiements effectués par la France vers le Québec

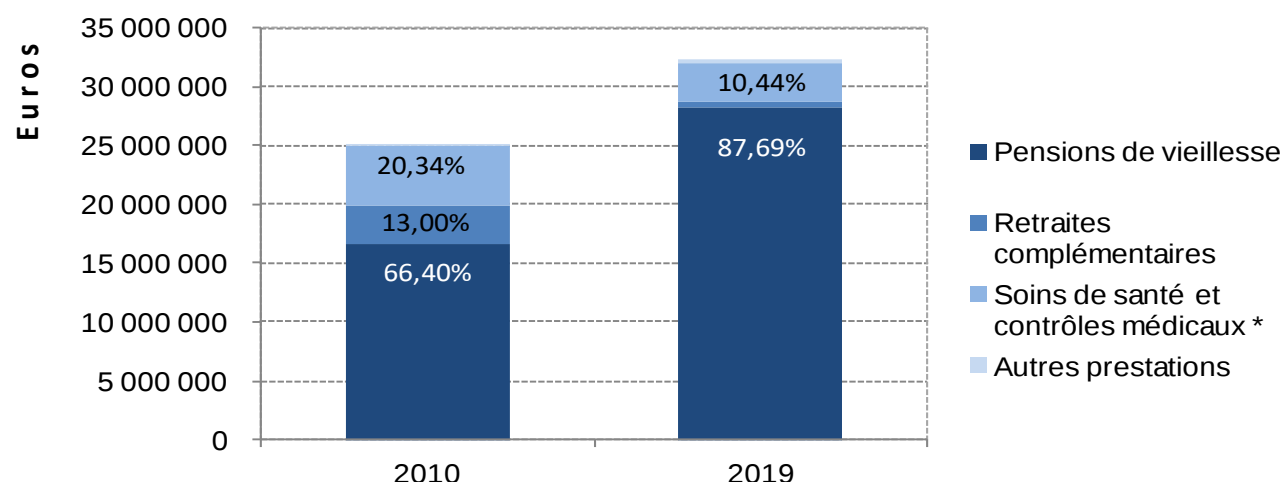
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	5 102 341	33 242	0	24 496	4 796	16 655 218	3 261 792	0	25 081 884
2011	0	72 859	0	35 481	10 275	18 314 987	3 646 015	4 343	22 083 961
2012	1 895 151	54 820	1 835	77 886	10 491	19 835 089	3 894 969	1 192	25 771 434
2013	1 158 746	31 908	1 536	48 641	11 140	21 329 403	3 968 360	2 560	26 552 295
2014	1 416 650	43 221	1 558	16 578	30 497	22 502 649	4 842 565	0	28 853 718
2015	3 552 532	58 461	1 663	15 255	21 358	23 828 153	17 323 606	0	44 801 027
2016	9 430	54 764	3 252	84 583	13 501	24 985 093	17 953 238	1 134	43 104 994
2017	5 415 333	104 240	4 184	35 797	32 133	26 861 450	18 545 710	0	50 998 846
2018	2 771	72 082	1 253	43 093	36 182	27 589 209	0	0	27 744 590
2019	3 369 678	100 482	0	82 083	14 139	28 296 079	404 164	0	32 266 624
2010 à 2019	21 922 632	626 078	15 281	463 893	184 512	230 197 329	73 840 419	9 229	327 259 372
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-4,5%	13,1%	-	14,4%	12,8%	6,1%	-20,7%	-	2,8%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 3,37 million(s) remboursés en 2019 par la France, 100 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 88,9% du total des prestations versées par la France au Québec contre 79,4% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 44,1 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



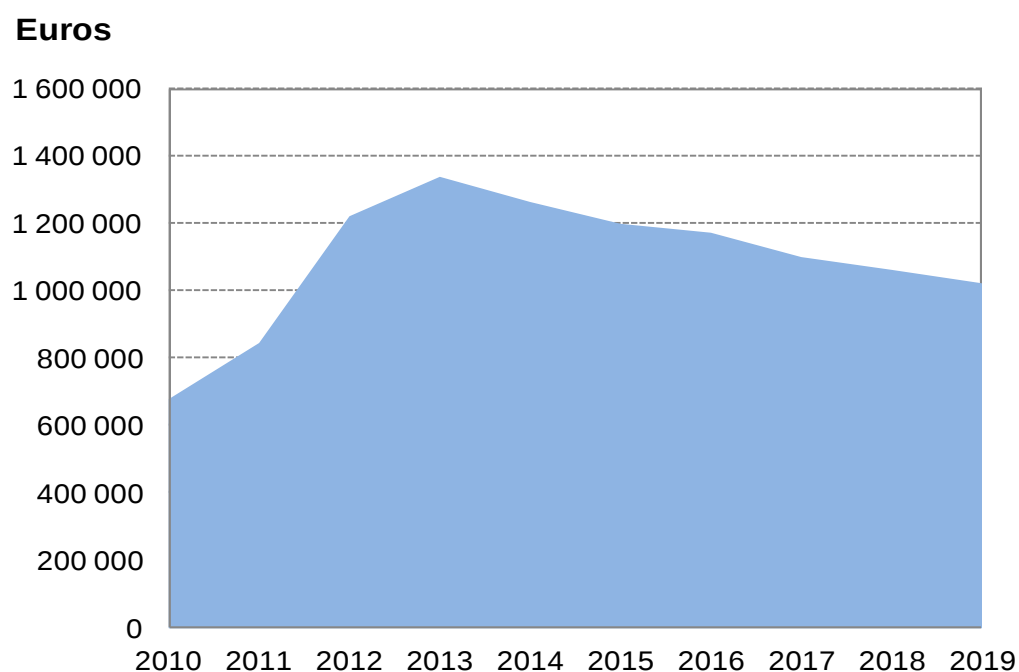
... les prestations servies à **Saint-Marin** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/01/1951)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé à Saint-Marin, ce qui positionne le pays au 36e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de Saint-Marin sont passés d'environ 0,68 million d'euros en 2010 à près de 1,02 million d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 4,7 %.

Historique des paiements effectués par la France vers Saint-Marin

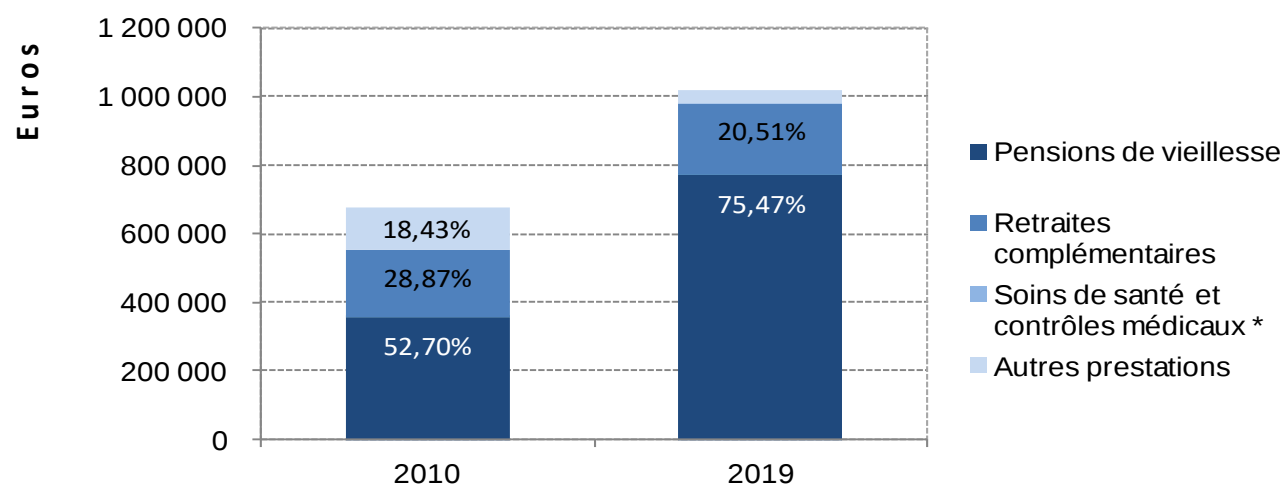
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales **	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	0		125 017	0	357 542	195 834	0	678 393
2011	49 931	0		113 561	0	464 969	216 125	0	844 585
2012	3 542	0		110 734	0	911 569	194 167	0	1 220 012
2013	72 746	0		74 464	0	996 777	192 722	0	1 336 709
2014	48 448	0		58 977	0	965 141	189 594	0	1 262 160
2015	10 010	0		52 492	0	951 714	183 371	0	1 197 586
2016	282	0		68 421	0	910 554	191 945	0	1 171 203
2017	225	0		45 058	0	866 885	186 906	0	1 099 075
2018	84	0		48 540	0	837 801	174 796	0	1 061 221
2019	202	0		40 859	0	770 810	209 493	0	1 021 364
2010 à 2019	185 469	0		738 124	0	8 033 761	1 934 954	0	10 892 308
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-	-	-11,7%	-	8,9%	0,8%	-	4,7%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux". A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 202 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

** Les prestations familiales ne sont pas visées dans l'accord bilatéral de sécurité sociale entre la France et le pays concerné

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96% du total des prestations versées par la France à Saint-Marin contre 81,6% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 77,1 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...

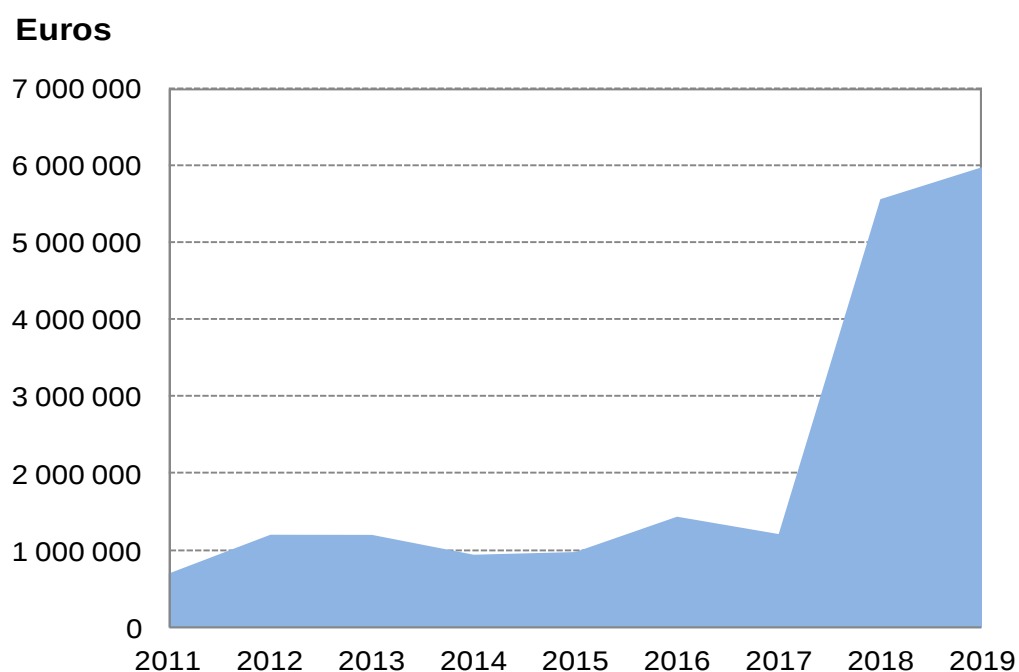


... les prestations servies à **Saint-Pierre-et-Miquelon** entre 2011 et 2019
(application de le décret de coordination de sécurité sociale entré en vigueur le 01/06/2011)

Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé à Saint-Pierre-et-Miquelon, ce qui positionne le pays au 23e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 9 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de Saint-Pierre-et-Miquelon sont passés d'environ 0,71 million d'euros en 2011 à près de 5,98 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 30,5 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers Saint-Pierre-et-Miquelon

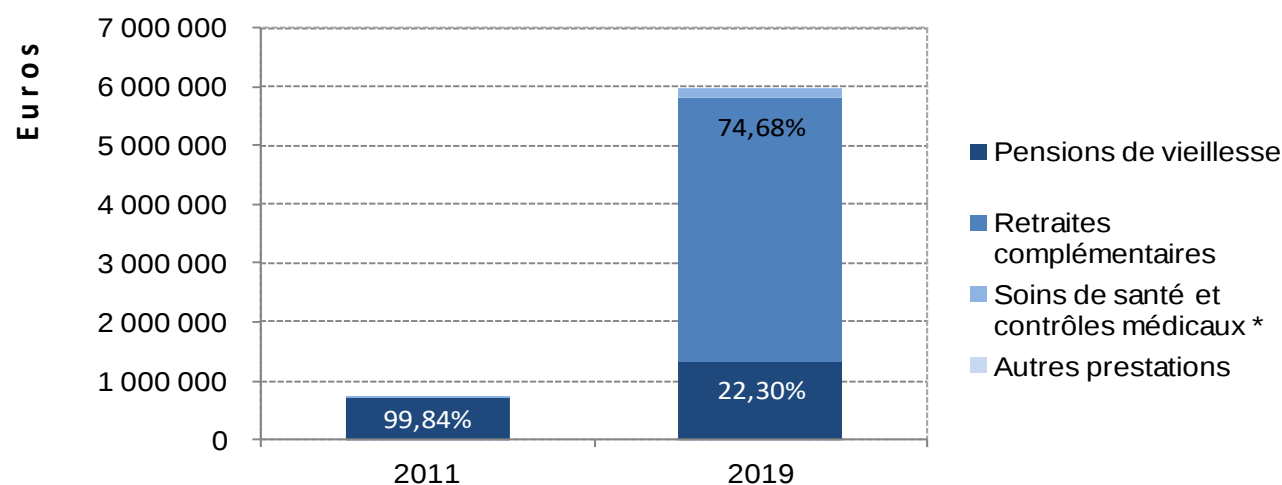
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2011	1 118	0	0	0	0	708 236	0	0	709 354
2012	1 492	0	0	3 270	0	740 330	467 673	0	1 212 765
2013	578	711	0	3 313	0	749 389	456 601	0	1 210 592
2014	1 437	0	0	3 333	0	948 765	0	0	953 535
2015	2 033	3 463	0	3 333	0	979 295	0	0	988 123
2016	358 789	0	0	3 336	16 291	1 068 333	0	0	1 446 750
2017	28 100	412	0	0	16 324	1 176 539	0	0	1 221 375
2018	3 090	948	0	1 698	10 948	1 182 325	4 366 965	0	5 565 973
2019	180 388	0	0	0	0	1 333 707	4 466 719	0	5 980 814
2011 à 2019	577 024	5 534	0	18 283	43 563	8 886 919	9 757 958	0	19 289 281
Taux d'évolution annuel moyen (sur 9 ans)	88,8%	-	-	-	-	8,2%	-	-	30,5%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,18 million(s) remboursés en 2019 par la France, 99,5 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2011 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 97% du total des prestations versées par la France à Saint-Pierre-et-Miquelon contre 99,8% en 2011. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 9 ans par 8,2.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



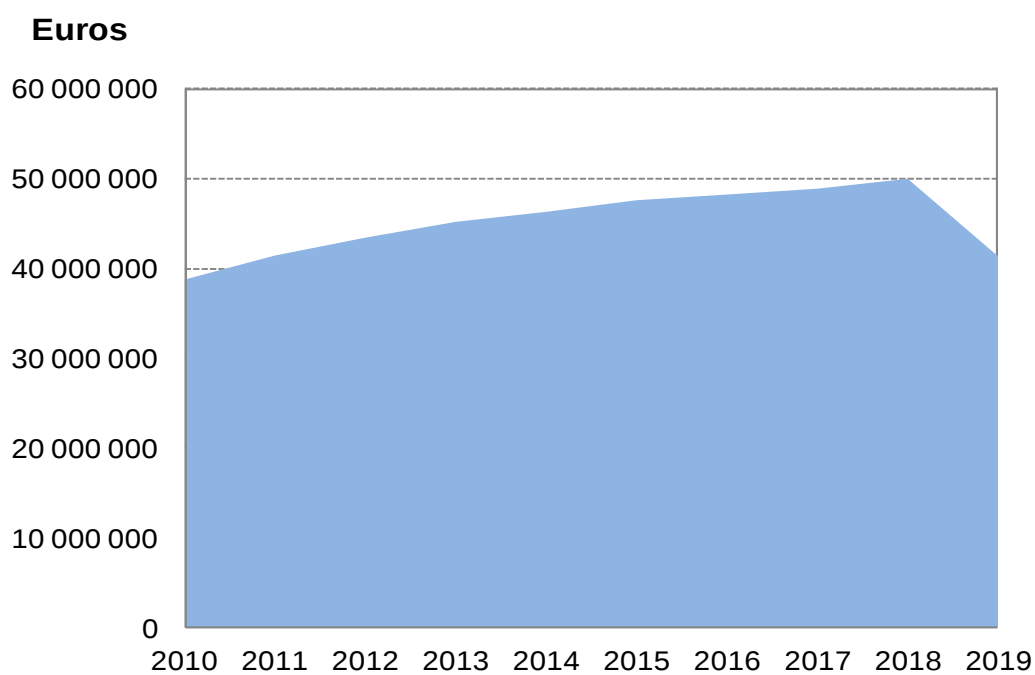
... les prestations servies au **Sénégal** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/09/1976)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 1,2 % de ce montant est versé au Sénégal, ce qui positionne le pays au 12e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination du Sénégal sont passés d'environ 38,78 millions d'euros en 2010 à près de 41,37 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 0,7 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers le Sénégal

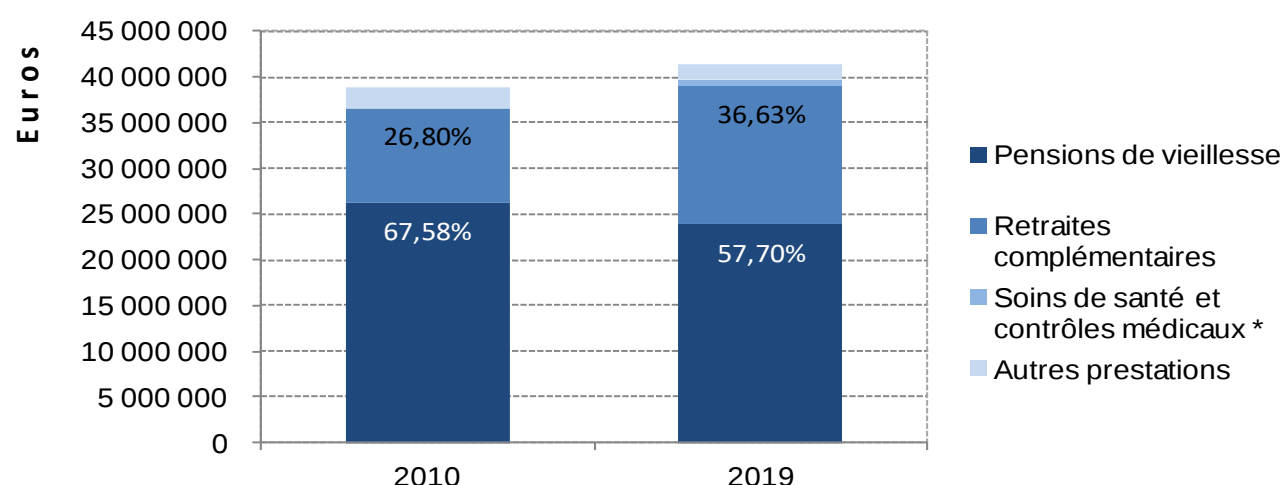
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	93 324	203 326	1 443 850	214 333	26 210 979	10 394 271	222 220	38 782 303
2011	470 153	81 540	202 762	1 079 217	183 871	28 098 755	11 169 383	170 568	41 456 249
2012	732 228	91 412	236 697	834 965	168 107	29 830 030	11 445 468	100 924	43 439 831
2013	674 652	120 627	210 221	957 748	233 336	30 809 141	11 932 320	261 108	45 199 153
2014	634 591	100 570	196 752	931 819	139 627	31 896 905	12 055 459	355 805	46 311 529
2015	728 694	73 513	162 878	877 757	138 835	32 308 549	12 910 413	400 095	47 600 732
2016	680 927	93 292	148 667	788 264	144 129	32 925 693	13 109 681	343 661	48 234 315
2017	624 230	103 175	214 748	843 665	309 460	33 360 546	13 192 239	236 519	48 884 583
2018	638 102	84 649	208 349	813 022	329 473	33 768 131	14 055 400	93 439	49 990 565
2019	668 934	85 894	191 116	1 051 941	292 429	23 869 310	15 154 386	54 507	41 368 517
2010 à 2019	5 852 510	927 996	1 975 515	9 622 249	2 153 601	303 078 039	125 419 020	2 238 847	451 267 776
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	-0,9%	-0,7%	-3,5%	3,5%	-1,0%	4,3%	-14,5%	0,7%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,67 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 94,3% du total des prestations versées par la France au Sénégal contre 94,4% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 6,6 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



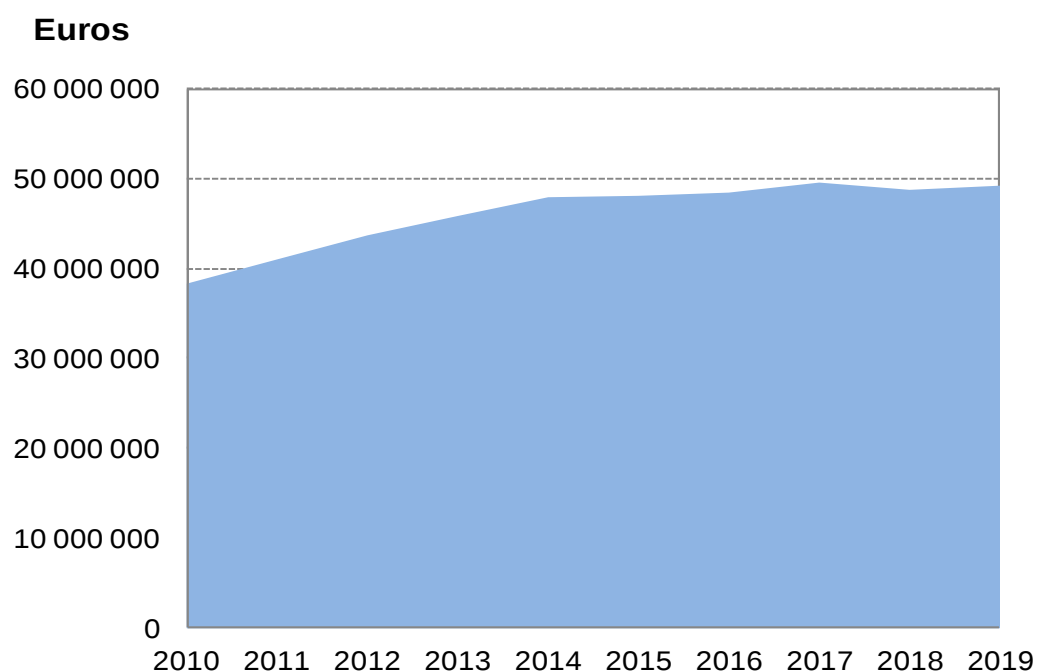
... les prestations servies en **Serbie** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 26/03/2003)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 1,5 % de ce montant est versé en Serbie, ce qui positionne le pays au 11e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de la Serbie sont passés d'environ 38,27 millions d'euros en 2010 à près de 49,15 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 2,8 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers la Serbie

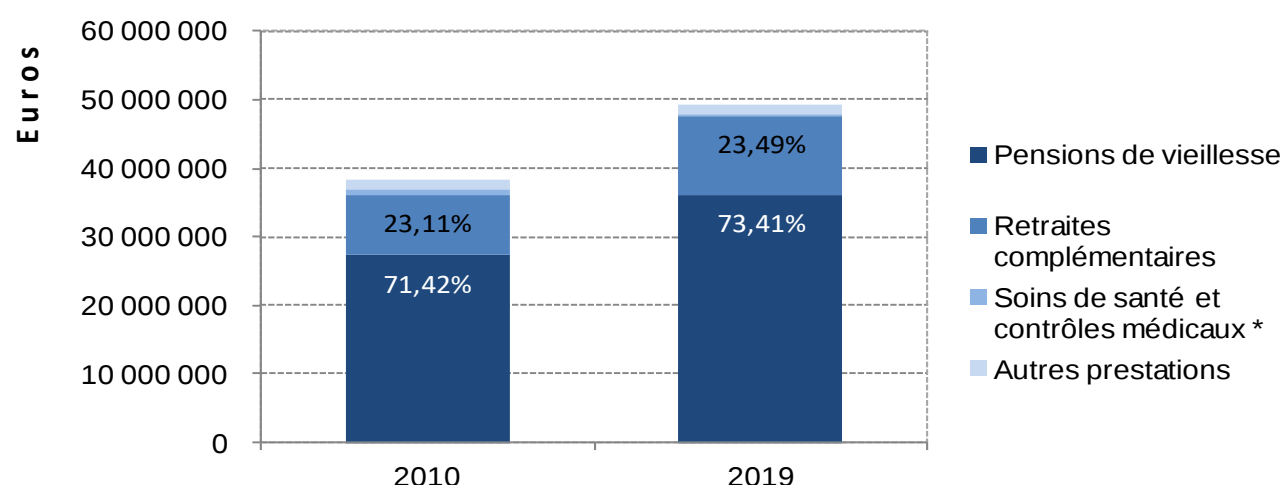
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	629 949	202 033	141	1 064 439	170 319	27 331 738	8 844 690	26 664	38 269 972
2011	119 246	115 383	0	1 057 429	118 710	29 918 431	9 605 700	28 163	40 963 062
2012	133 117	123 808	0	1 046 293	127 514	31 953 396	10 195 689	55 794	43 635 611
2013	94 649	127 270	0	1 058 042	81 075	33 155 895	11 195 616	75 460	45 788 008
2014	1 102 981	80 117	0	1 137 123	67 018	34 475 768	10 957 892	47 448	47 868 348
2015	142 601	104 092	0	1 106 134	82 603	35 056 451	11 451 576	81 647	48 025 104
2016	262 034	84 292	0	1 143 515	68 239	35 666 661	11 089 681	68 628	48 383 050
2017	1 150 986	78 892	0	1 163 774	72 186	35 922 512	11 048 451	57 938	49 494 739
2018	130 632	68 743	0	1 181 928	78 875	36 050 867	11 163 150	14 576	48 688 772
2019	144 718	62 293	360	1 200 329	96 877	36 085 285	11 548 165	15 131	49 153 157
2010 à 2019	3 910 914	1 046 924	500	11 159 006	963 416	335 617 004	107 100 610	471 449	faux
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-15,1%	-12,3%	11,0%	1,3%	-6,1%	3,1%	3,0%	-6,1%	2,8%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,14 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,9% du total des prestations versées par la France en Serbie contre 94,5% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 31,7 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



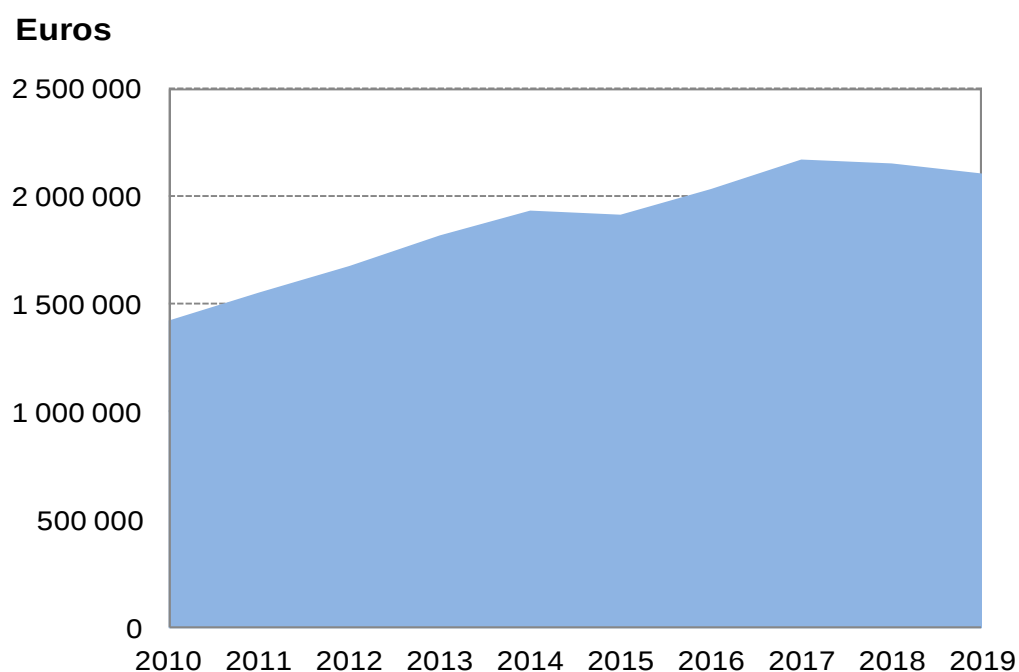
... les prestations servies au **Togo** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/07/1973)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé au Togo, ce qui positionne le pays au 30e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination du Togo sont passés d'environ 1,43 million d'euros en 2010 à près de 2,11 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 4,4 %.

Historique des paiements effectués par la France vers le Togo

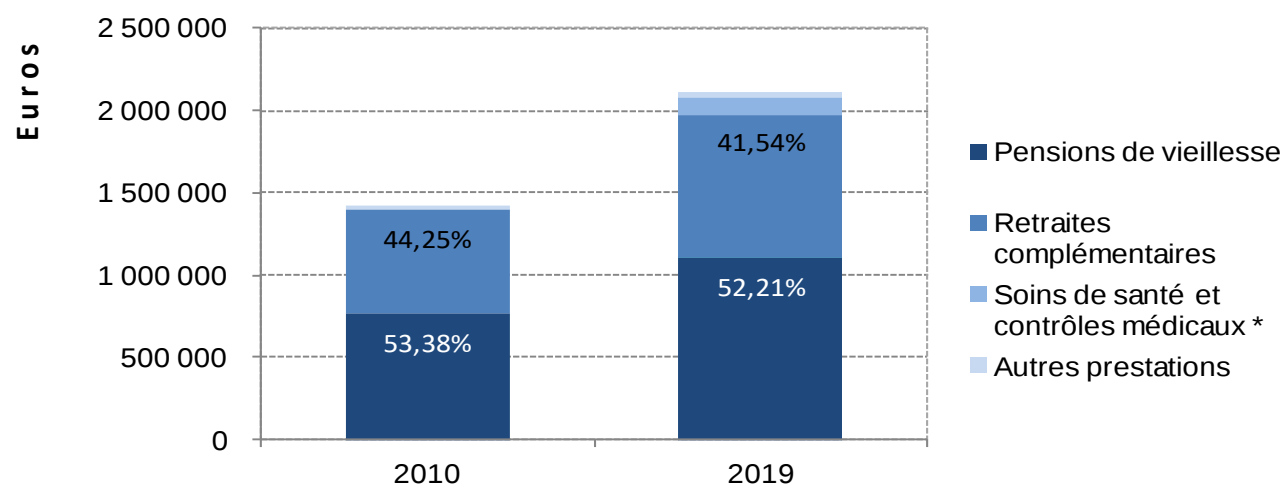
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	9 027	0	13 471	7 943	761 560	631 311	3 406	1 426 718
2011	54 475	16 513	362	18 390	8 086	827 979	617 356	13 571	1 556 731
2012	100 506	6 925	334	19 240	8 255	901 525	635 732	7 265	1 679 781
2013	72 261	10 193	0	10 114	8 379	973 219	731 477	15 903	1 821 547
2014	66 140	11 553	0	11 555	7 739	1 031 477	808 025	0	1 936 488
2015	76 000	8 888	0	7 835	1 409	998 822	810 454	14 046	1 917 456
2016	82 030	5 823	0	14 087	0	1 096 517	837 999	0	2 036 456
2017	94 207	9 353	3 087	10 422	0	1 183 441	858 293	14 453	2 173 255
2018	76 693	19 072	1 728	15 637	0	1 170 902	867 787	3 415	2 155 234
2019	104 997	11 301	0	15 376	0	1 100 853	875 936	0	2 108 462
2010 à 2019	727 309	108 648	5 511	136 128	41 811	10 046 294	7 674 370	72 059	18 812 129
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	2,5%	-	1,5%	-100,0%	4,2%	3,7%	-100,0%	4,4%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 0,1 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 93,8% du total des prestations versées par la France au Togo contre 97,6% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 41,9 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



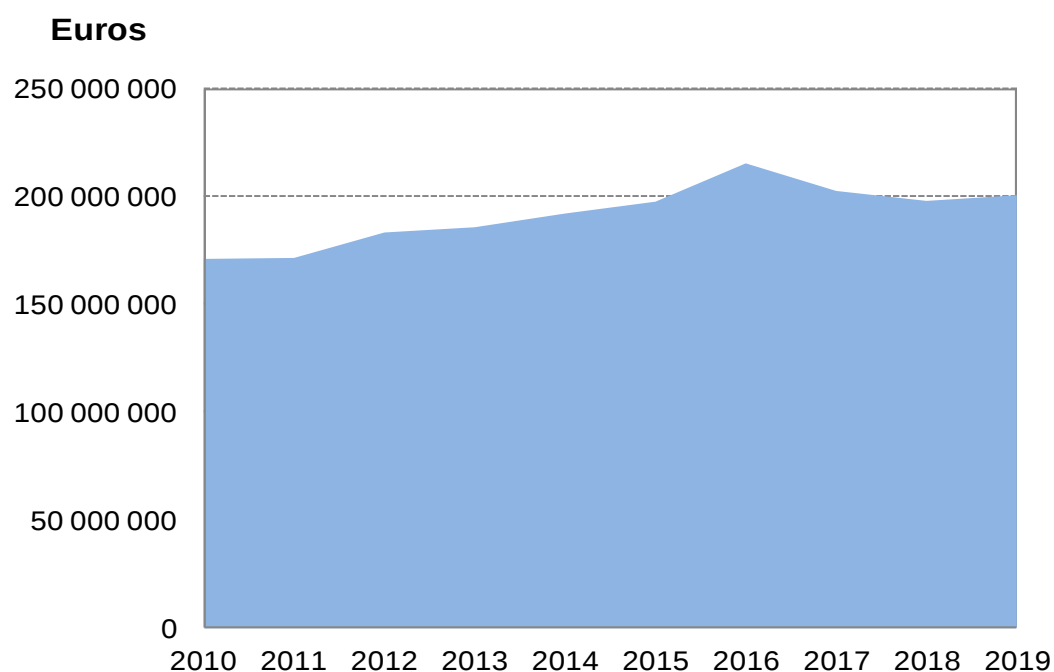
... les prestations servies en **Tunisie** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 17/12/1965)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 6 % de ce montant est versé en Tunisie, ce qui positionne le pays au 3e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de la Tunisie sont passés d'environ 171,5 millions d'euros en 2010 à près de 201,05 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 1,8 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers la Tunisie

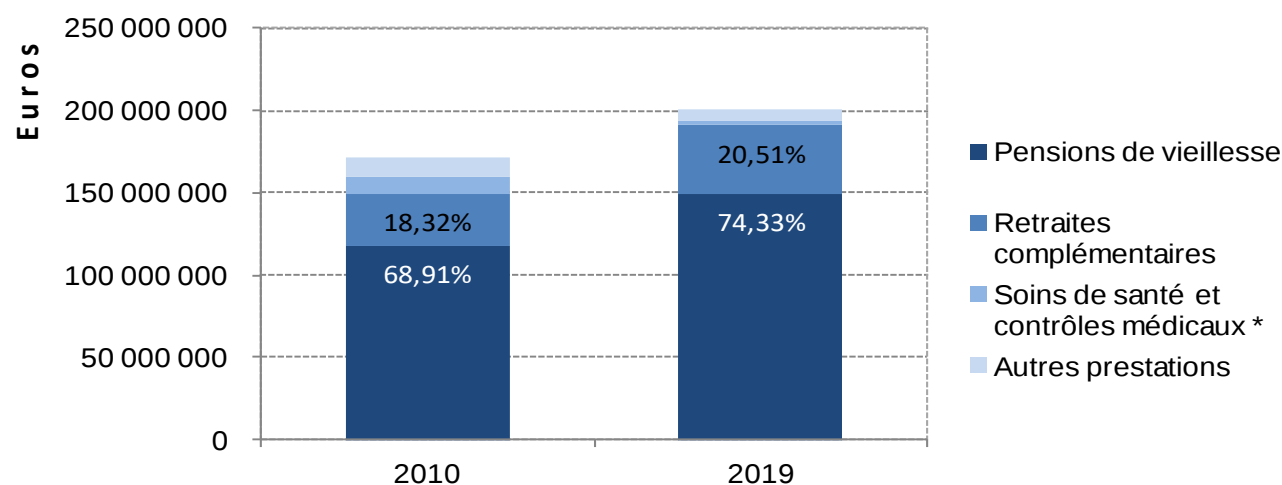
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	10 346 304	1 493 331	1 179 734	6 799 994	690 728	118 177 415	31 411 791	1 396 738	171 496 035
2011	3 529 142	1 026 529	1 256 531	6 419 901	697 289	124 909 030	32 716 765	1 393 176	171 948 363
2012	7 993 236	1 005 248	890 272	5 658 099	705 640	131 159 558	34 863 786	1 487 984	183 763 823
2013	3 707 129	849 222	889 908	5 980 257	587 416	135 994 573	36 617 439	1 571 541	186 197 485
2014	3 228 086	717 441	711 112	6 015 062	488 109	140 791 748	39 011 916	1 607 221	192 570 696
2015	3 777 828	578 344	706 028	5 999 519	415 630	144 195 376	40 150 116	2 249 126	198 071 967
2016	22 187 942	568 955	587 016	5 897 699	476 132	144 779 133	39 222 222	2 132 595	215 851 693
2017	9 912 415	406 248	602 860	5 743 517	385 146	145 562 483	39 103 830	1 344 908	203 061 406
2018	3 074 325	467 668	570 952	5 548 667	317 662	147 954 336	39 868 101	637 129	198 438 840
2019	3 009 112	527 181	560 011	5 536 394	387 038	149 443 751	41 233 987	356 836	201 054 308
2010 à 2019	70 765 519	7 640 166	7 954 424	59 599 108	5 150 789	1 382 967 403	374 199 953	14 177 254	1 922 454 615
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-12,8%	-10,9%	-7,9%	-2,3%	-6,2%	2,6%	3,1%	-14,1%	1,8%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 3,01 million(s) remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 94,8% du total des prestations versées par la France en Tunisie contre 87,2% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 27,5 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



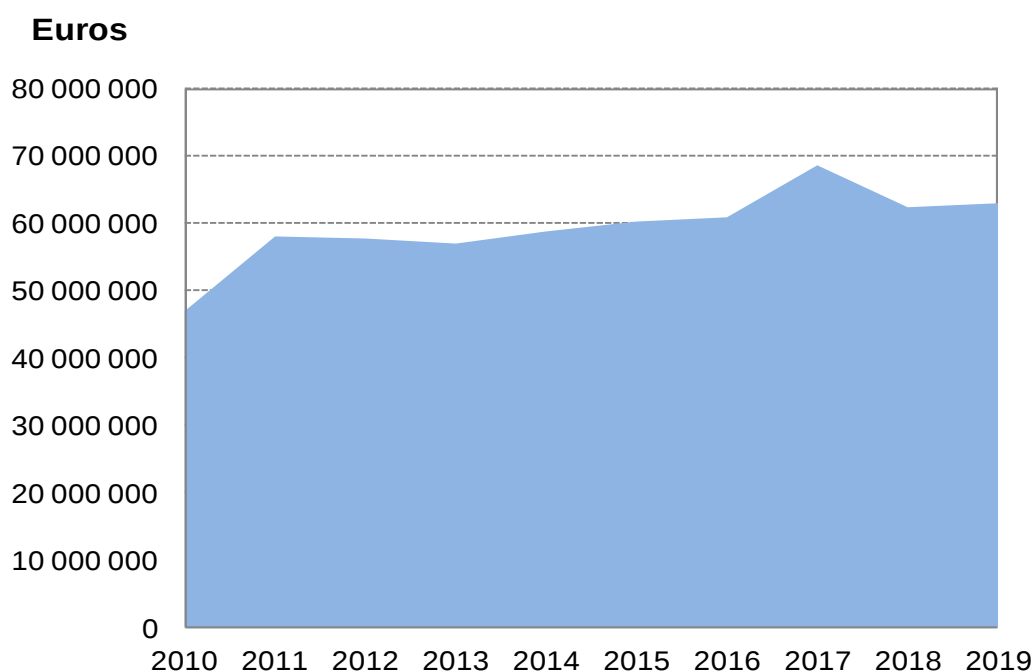
... les prestations servies en **Turquie** entre 2010 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/08/1973)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. 1,9 % de ce montant est versé en Turquie, ce qui positionne le pays au 8e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 10 ans des prestations versées par les institutions françaises



Les versements de prestations à destination de la Turquie sont passés d'environ 46,96 millions d'euros en 2010 à près de 62,92 millions d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 3,3 %.



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale

Historique des paiements effectués par la France vers la Turquie

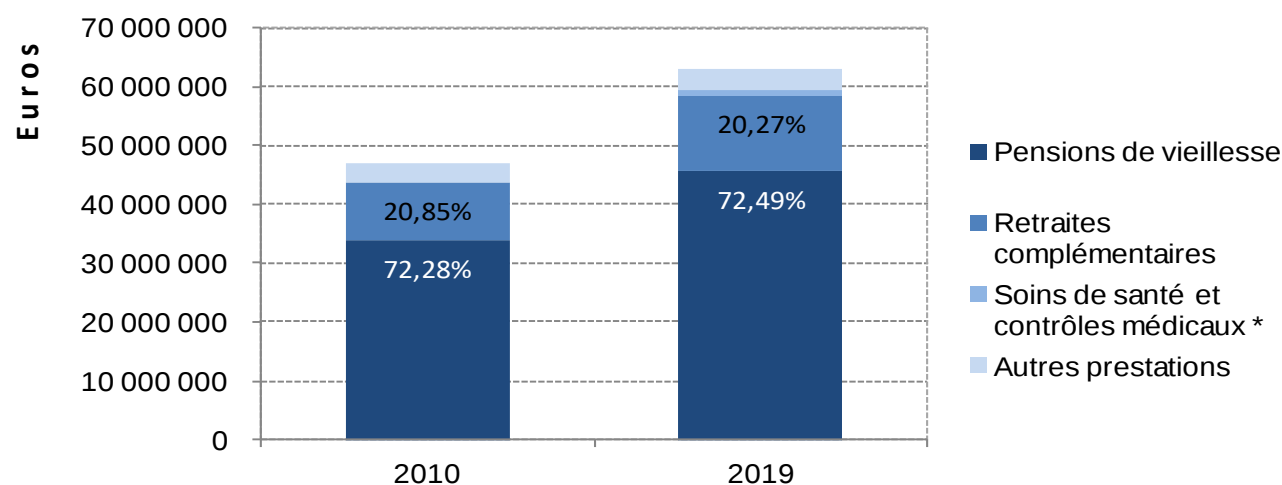
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2010	0	531 678	206 024	2 170 236	231 093	33 940 761	9 790 307	86 279	46 956 378
2011	7 714 326	580 987	128 779	2 173 347	198 604	36 581 531	10 507 285	122 264	58 007 124
2012	5 064 888	519 648	133 631	2 186 373	212 333	38 451 880	11 024 561	106 648	57 699 961
2013	1 917 993	439 841	81 182	2 117 385	205 058	40 312 440	11 738 893	134 148	56 946 940
2014	1 556 344	516 812	53 475	2 158 237	231 102	41 809 450	12 246 775	176 192	58 748 386
2015	1 773 688	527 495	43 679	2 217 042	306 650	42 740 844	12 518 077	80 163	60 207 638
2016	1 514 264	511 665	17 730	2 446 886	257 138	43 945 308	11 973 687	170 540	60 837 218
2017	9 239 698	477 488	30 368	2 167 152	282 894	44 189 875	12 075 378	75 039	68 537 892
2018	1 121 442	547 036	31 674	2 245 839	278 857	45 371 706	12 712 748	19 442	62 328 743
2019	1 225 000	601 884	44 988	2 325 493	329 883	45 612 505	12 753 846	25 966	62 919 566
2010 à 2019	31 127 641	5 254 532	771 531	22 207 991	2 533 613	412 956 300	117 341 557	996 681	593 189 846
Taux d'évolution annuel moyen (sur 10 ans)	-	1,4%	-15,6%	0,8%	4,0%	3,3%	3,0%	-12,5%	3,3%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 1,23 million(s) remboursés en 2019 par la France, 0,3 % l'ont été dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2010 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 92,8% du total des prestations versées par la France en Turquie contre 93,1% en 2010. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont augmenté en 10 ans de 33,5 %.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

R

EGARD SUR ...



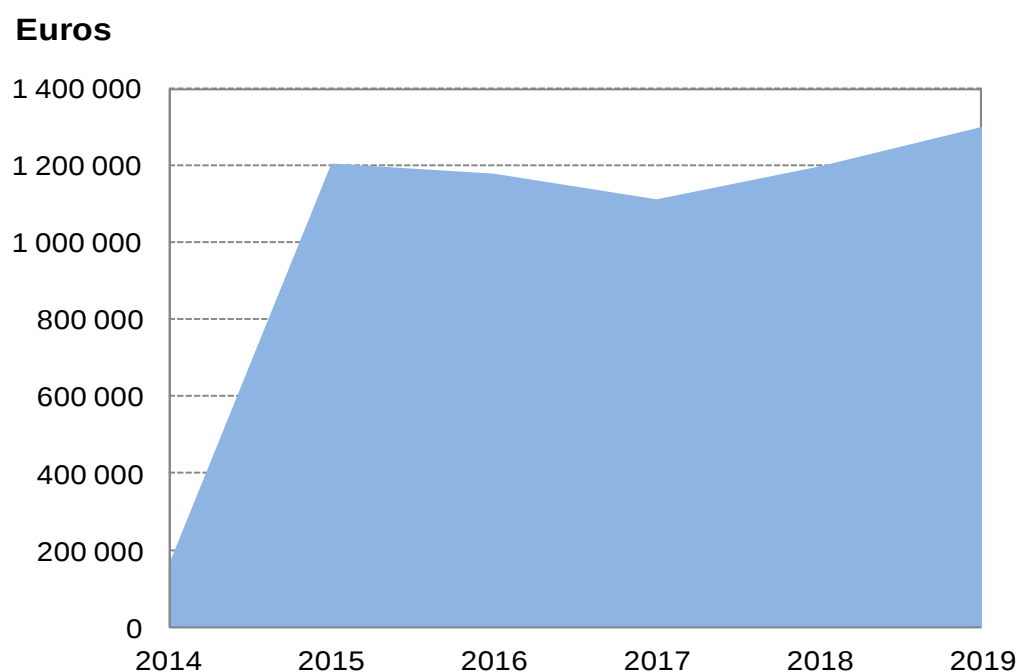
... les prestations servies en **Uruguay** entre 2014 et 2019
(application de l'accord bilatéral de sécurité sociale entré en vigueur le 01/07/2014)



Les accords bilatéraux de sécurité sociale sont négociés entre Etats signataires, dès lors chaque accord est spécifique : aussi il conviendra, pour connaître les risques visés par l'accord en question, de suivre le lien suivant : [Accord](#)

En 2019, les paiements de prestations françaises à destination des pays hors UE-EEE-Suisse ayant signé un accord international de sécurité sociale avec la France ont dépassé les 3,32 milliards d'euros. Moins de 1 % de ce montant est versé en Uruguay, ce qui positionne le pays au 34e rang (sur les 41 autres pays signataires) en termes de prestations servies par la France à destination des pays hors UE-EEE-Suisse.

Evolution sur 6 ans des prestations versées par les institutions françaises



➤ Direction des
Etudes
Financières et
Statistiques

defs@cleiss.fr

➤ Centre des Liaisons
Européennes et
Internationales de
Sécurité Sociale



Les versements de prestations à destination de l'Uruguay sont passés d'environ 0,16 million d'euros en 2014 à près de 1,30 million d'euros en 2019 soit une augmentation annuelle moyenne de 51,3 %.

Historique des paiements effectués par la France vers l'Uruguay

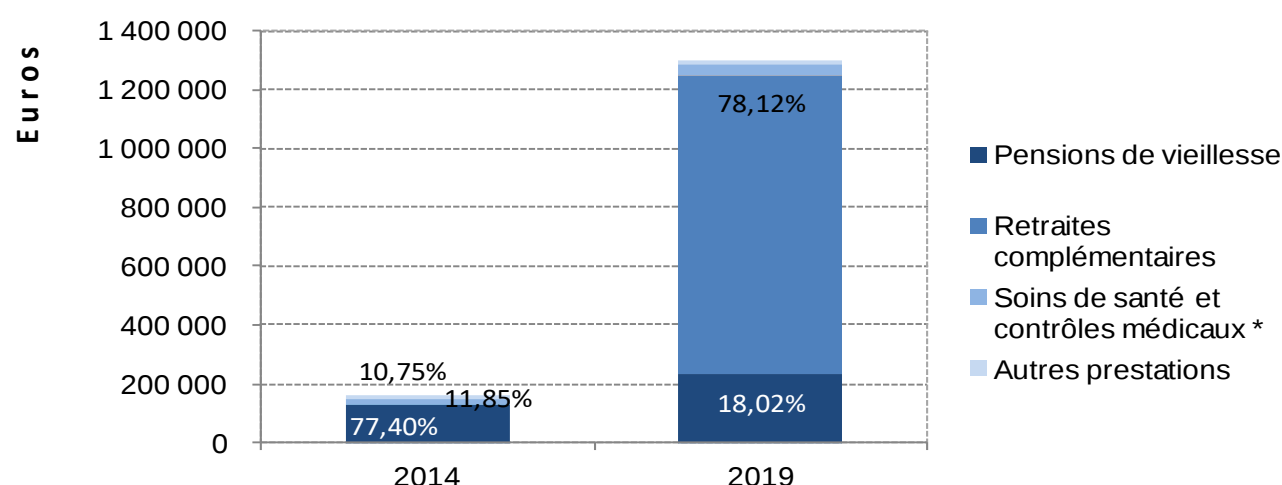
Années	Soins de santé et contrôles médicaux *	Incapacité temporaire	Prestations familiales	Rentes AT-MP	Pensions d'invalidité	Pensions de vieillesse	Retraites complémentaires	Allocations veuvage et décès	Total (€)
2014	19 440	0	0	4 191	13 436	126 963	0	0	164 029
2015	19 350	0	0	8 364	5 150	119 862	1 052 144	0	1 204 870
2016	48 966	0	0	8 813	5 153	164 084	951 530	0	1 178 546
2017	18 231	0	0	8 973	1 083	190 513	893 284	0	1 112 084
2018	23 868	247	0	9 590	1 083	216 606	945 887	0	1 197 281
2019	40 110	0	0	7 248	1 083	234 295	1 015 463	1 729	1 299 928
2014 à 2019	169 965	247	0	47 179	26 989	1 052 322	4 858 308	1 729	6 156 738
Taux d'évolution annuel moyen (sur 6 ans)	15,6%	-	-	11,6%	-39,6%	13,0%	-	-	51,3%

AT-MP : Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

* Jusqu'en 2010, seuls les remboursements au régime local effectués via le Cleiss figurent dans la rubrique "Soins de santé et contrôles médicaux".

A compter de 2011, ont été rajoutés les remboursements directs par les caisses de sécurité sociale aux assurés. Pour information, sur les 40 110 € remboursés en 2019 par la France, aucun remboursement ne s'est fait dans le cadre de la coordination.

Evolution des principales prestations entre 2014 et 2019



En 2019, pensions de vieillesse et allocations de retraites complémentaires représentent 96,1% du total des prestations versées par la France en Uruguay contre 77,4% en 2014. Il faut également souligner que les versements au titre de ces deux prestations ont été multipliés en 6 ans par 9,8.

Regard sur ... est consultable sur le site internet du Cleiss à la rubrique

«Documentation - Etudes et analyses»

Regard sur..., janvier 2021

ISSN 2739-4816

Directrice de la publication : Armelle BEUNARDEAU

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Email publication : defs@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.